

**Banque nationale
suisse
1975**

**68° rapport de la
Banque nationale suisse
1975**

Table des matières

Rapport de la Direction générale sur l'activité de la Banque nationale suisse en 1975	
A. Politique de la Banque nationale	
Evolution conjoncturelle et politique monétaire	5
Politique de la masse monétaire	7
Politique des changes	9
Politique des taux d'intérêt et marché des capitaux	12
B. Evolution de l'économie internationale	
Conjoncture générale	15
Situation monétaire	18
Revirement dans l'évolution des balances des revenus	18
Financement des déficits	19
Evolution des marchés des changes	21
Projets de réforme monétaire	22
C. Evolution de l'économie suisse	
Conjoncture générale	25
Niveau de l'emploi et marché du travail	26
Production industrielle	27
Construction	28
Commerce extérieur	29
Consommation privée	30
Tourisme	31
Prix et salaires	31
Agriculture	32
Finances fédérales	33
Evolution du marché monétaire, du marché financier et du crédit	34
Approvisionnement en monnaie	34
Evolution du marché monétaire	38
Evolution du crédit et des bilans bancaires	41
Evolution du marché des capitaux	44
Evolution des taux d'intérêt	49
Evolution des relations monétaires avec l'étranger	53
Marché des changes et évolution des cours	53
Evolution de la position extérieure des banques suisses	56
Evolution des exportations de capitaux	56
Mesures monétaires et conjoncturelles appliquées en 1975	58
D. Autorités, Direction générale et direction de la Banque	64

Comptes annuels	
Commentaire	69
Compte de profits et pertes pour 1975	72
Bilan arrêté au 31 décembre 1975	74
Détail des comptes annuels	
Actif du bilan	76
Passif du bilan	80
Services rendus à la Confédération	86
Répartition du bénéfice net	88
Résolutions	88
Rapport de la Commission de contrôle	91
Annexes:	
N° 1 Situations périodiques	96
N° 2 Répartition des billets en circulation	98
N° 3 Mouvement d'affaires des divers comptoirs de la Banque	100
N° 4 Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907:	
Tableau I: Situation au 31 décembre	102
Tableau II: Moyennes annuelles	106
Tableau III: Mouvement	110
Tableau IV: Résultats des opérations	114
N° 5 Planche graphique	
Banque nationale suisse 1970 à 1975	118
N° 6 Taux de l'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque de- puis son ouverture	119
N° 7 Liste des membres des autorités et des organes de la Banque	120

Rapport de la Direction générale sur l'activité de la Banque nationale suisse en 1975

A. Politique de la Banque nationale

Evolution conjoncturelle et politique monétaire

Le revirement qui s'était dessiné dans le secteur de la construction durant la seconde moitié de 1974 et le recul des commandes apparu dans l'industrie d'exportation vers la fin de cette même année se sont renforcés au cours du premier semestre de 1975. La hausse du franc, qui s'était accélérée à la fin de l'automne 1974, et le fléchissement que la demande a subi à l'étranger, en raison de la récession, ont eu des répercussions fâcheuses sur de nombreuses branches de l'industrie d'exportation. Ils ont menacé la capacité concurrentielle de l'économie suisse. Cette évolution a touché surtout les secteurs orientés vers la consommation courante, tels l'horlogerie, les textiles, l'habillement et la chaussure. Ces industries ont dû faire face non seulement au niveau élevé du franc, mais encore à des difficultés imputables aux grandes variations de cours et à l'insécurité qui en est résultée durant les premiers mois de l'année. Les fortes fluctuations du franc ont posé des problèmes sérieux lors de la présentation et de la vente des produits; elles ont incité aussi les clients à différer leurs paiements dans l'espoir d'un cours plus favorable. De ce fait, la trésorerie de certaines entreprises suisses d'exportation s'est détériorée.

Au cours du second semestre, la situation de l'industrie d'exportation s'est détendue quelque peu. La tendance à la hausse du franc a faibli. Son cours a même baissé légèrement par rapport au dollar et à quelques autres monnaies. Mais l'ampleur des fluctuations surtout a diminué. La progression des coûts et des prix s'est ralenti beaucoup plus rapidement et plus vigoureusement qu'à l'étranger, ce qui a facilité l'adaptation aux nouvelles relations de change. La collaboration étroite des partenaires sociaux lors de l'introduction de l'horaire réduit de travail, lors des compressions d'effectifs et, surtout, lors de l'élaboration des conventions relatives aux salaires et aux traitements a contribué largement à ce résultat. Les difficultés d'écoulement ont amené les entreprises à rationaliser davantage la production, à restreindre et à améliorer la gamme des produits, ainsi qu'à rechercher de nouveaux débouchés, particulièrement dans les pays producteurs de pétrole et en Europe de l'Est. Ces efforts n'ont pas été vains.

La diminution de la demande extérieure, qui a frappé l'industrie d'exportation, s'est fait sentir moins fortement dans les services, tels le tourisme et les assurances, et n'a pas eu d'influence dans les banques, bien que ces branches dépendent aussi étroitement de l'étranger. Par contre, ce recul s'est accompagné d'un déclin inhabituel dans la construction et dans les branches connexes. En 1974 déjà, pour la première fois depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, la production excessive de logements durant les années précédentes avait provoqué une saturation du marché. Le nombre des travailleurs étran-

gers ayant baissé sensiblement, la surabondance de logements s'est encore accentuée en 1975. La récession généralisée a incité l'industrie et l'artisanat à réduire fortement leurs investissements en constructions et en biens d'équipement. Cette évolution, ainsi que la baisse des achats à l'étranger de matières premières, de produits énergétiques et semi-ouvrés ont provoqué une chute des importations. Le déficit traditionnel de la balance commerciale s'est rétréci, et la balance des services s'est améliorée encore légèrement. La balance des revenus s'est donc soldée par un excédent exceptionnel des recettes.

Le ralentissement de la construction devait se répercuter sur les branches de l'industrie ou de l'artisanat, qui fournissent l'équipement de ce secteur ou aménagent les bâtiments. La régression s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année. Le volume de la construction a baissé de 40% en chiffre rond par rapport à l'année précédente. Aussi pouvait-on se demander si le processus d'assainissement de l'industrie du bâtiment et de ses branches connexes n'avait pas franchi les limites au delà desquelles disparaissent des moyens de production nécessaires à un développement équilibré.

Mesures de soutien

En l'occurrence, seuls les pouvoirs publics étaient en mesure d'apporter un certain soutien à la construction. Vers le milieu de l'année, la Confédération a donc arrêté un programme d'investissement répondant aux besoins de la conjoncture. Un budget de relance se montant à 460 millions de francs en chiffre rond devait procurer des commandes, pour 1,1 milliard, aux industries de la construction et des biens d'équipement. En fin d'année, les Chambres fédérales ont approuvé un nouveau budget de relance de 600 millions de francs, assurant également un volume de commandes de 1,1 milliard environ. A l'exemple de la Confédération, divers cantons ont décidé d'accroître leurs dépenses d'investissement. La rénovation de bâtiments a été encouragée activement, afin de soutenir l'industrie de la construction et les branches connexes.

Les dépenses conjoncturelles supplémentaires ont aggravé encore la situation financière des collectivités publiques, en particulier celle de la Confédération. Dans ce domaine également, la récession a dévoilé des faiblesses que l'expansion rapide et la forte inflation avaient masquées. Il a fallu constater, en 1975, que des tâches trop nombreuses avaient été confiées à la Confédération les années précédentes, sans que des recettes suffisantes n'eussent été prévues pour couvrir les dépenses. La Confédération, qui a dû engager ses réserves, s'est heurtée, à partir de 1973, à des déficits croissants de trésorerie.

Cadre économique de la politique monétaire

Les difficultés évoquées, qui ont touché aussi bien l'économie privée que les collectivités publiques, ont posé à l'institut d'émission des problèmes sérieux, requérant parfois une approche nouvelle. Il fallait poursuivre la lutte contre le renchérissement, afin d'atténuer les dommages sociaux de l'inflation et d'améliorer, par un ralentissement des coûts, la position concurrentielle de notre pays. Cependant, il fallait aussi procurer à l'économie un approvisionnement en monnaie et en crédit qui n'accroisse pas la récession, mais qui

assure au contraire les possibilités financières d'un développement équilibré. Il importait donc de maintenir la capacité d'absorption du marché des capitaux. En effet, seule une telle capacité permettait de financer à la fois l'endettement croissant de la Confédération et un budget de relance, sans créer d'inflation. Au second semestre principalement, la liquidité du marché a facilité un abaissement progressif des taux d'intérêt qui, dans notre économie, représentent une composante essentielle du coût. Par ailleurs, une grande importance a été donnée à la lutte contre la hausse continue du franc et contre la détérioration consécutive de la capacité concurrentielle, ainsi qu'à l'élimination des variations erratiques des cours et à la recherche d'une évolution aussi calme que possible du marché des changes.

Pour concilier ces objectifs en partie contradictoires, il était indispensable de doser avec souplesse et prudence les différents instruments auxquels recourt l'institut d'émission. A cet effet, la conduite d'une politique conséquente, mais flexible de la base monétaire s'imposait. La résorption, en 1974 déjà, de l'excédent de liquidité et de crédit des années 1971 et 1972, de même que la récession intervenue en 1975 et que l'abandon des cours fixes de change ont facilité cette politique. Ainsi, pour la première fois, il a été possible de fixer l'accroissement des moyens officiels de paiement et l'approvisionnement monétaire global en fonction de l'évolution de l'économie. En outre, la levée de la limitation du crédit n'a pas provoqué de tensions. De ce fait, la Banque nationale a trouvé également une marge de manœuvre bienvenue pour reprendre ses interventions sur le marché des changes, en vue de modérer la hausse du franc et de compenser les fluctuations erratiques des cours. L'accroissement des moyens officiels de paiement a déterminé non seulement la politique d'intervention, mais aussi le programme des émissions, dont dépend le financement du déficit de la Confédération et des autres collectivités publiques. Les fonds créés par l'institut d'émission, que ce soit lors d'achats de devises ou lors d'opérations d'open-market visant à soutenir le marché de l'argent et des capitaux, ne devaient dépasser par trop le montant nécessaire à un accroissement approprié de la masse monétaire. Sinon, une expansion inflationniste et des distorsions dans le développement économique risquaient de se former.

Politique de la masse monétaire

La Banque nationale a pu déterminer l'accroissement adéquat de l'approvisionnement monétaire de notre pays pour 1975, car les liquidités et les crédits excédentaires avaient été résorbés progressivement au cours de l'année précédente, et les besoins accrus de l'économie lui avaient permis de remplir son enveloppe monétaire. La Direction

Augmentation contrôlée de
l'approvisionnement monétaire

générale a donc décidé, au début de l'année, de fixer l'extension des moyens officiels de paiement pour 1975. L'évolution de la masse monétaire devait correspondre à la croissance de l'économie. Les prévisions établies par un groupe de travail de l'administration fédérale ont représenté la principale base d'appréciation. Elles indiquaient un taux nul de croissance pour l'ensemble des biens et services de l'économie, c'est-à-dire pour le produit national brut réel, majoré du renchérissement auquel il fallait logiquement s'attendre. Dans ces conditions, la Direction générale a estimé qu'une augmentation de 6% de la masse monétaire M_1 , qui comprend le numéraire et les dépôts à vue du public en banque et sur comptes de chèques postaux, était appropriée. Cependant, l'institut d'émission ne peut influencer directement la masse monétaire, ni la contrôler, l'évolution des avoirs en banque dépendant de la demande et de l'offre de crédit. La Direction générale s'est fixé pour but d'accroître les moyens officiels de paiement, c'est-à-dire la base monétaire, de 6%, ou de 1,5 milliard de francs en chiffre rond, car la Banque nationale peut exercer une action directe sur la base monétaire. Si le rapport entre la base monétaire et la masse monétaire M_1 , appelé multiplicateur, ne se modifiait pas sensiblement en 1975, M_1 augmenterait d'environ 6% également, ou de 3 milliards de francs en chiffre rond. Toutefois, il fallait s'attendre d'emblée à ce que l'évolution effective de l'économie puisse s'écarter du cours escompté en début d'année. C'est pourquoi, la Direction générale s'est réservé de réviser en tout temps «les objectifs fixés et la politique à suivre en fonction de la situation de l'économie». Le but assigné ne constituait donc pas une donnée immuable, mais représentait une ligne directrice pour la politique monétaire de la Banque nationale, ainsi qu'un repère pour les banques et les autres secteurs de l'économie.

Combinaison de la politique
d'intervention et de la
politique de la masse
monétaire

L'accroissement prévu de la base monétaire s'est opéré principalement par des achats de devises destinés à freiner la hausse du franc ou à atténuer les fluctuations de cours. Ainsi, la politique d'intervention sur le marché des changes participait à la conduite de la politique de la masse monétaire, alors que l'accroissement recherché de la base monétaire limitait les achats de devises. L'obligation de convertir en devises, à la Banque nationale, les fonds libellés en francs suisses dont l'exportation est soumise à autorisation a élargi la marge de manœuvre de l'institut d'émission, qui a pu reprendre des devises pour des montants dépassant largement les limites imposées par la politique de la masse monétaire. La conversion obligatoire, notamment, a permis de rendre au marché une grande partie des dollars acquis et a réduit ainsi l'accroissement de la base monétaire, qu'avaient entraîné les achats de devises.

Dans une moindre mesure, la réduction des avoirs minimaux sur les engagements envers l'étranger a contribué à l'extension de la base monétaire. La libération des fonds bloqués temporairement à titre de sanction du dépassement de l'état autorisé du crédit a provoqué une nouvelle augmentation de la base monétaire. Toutefois, l'institut d'émission

a réduit partiellement cette augmentation, conformément à sa politique de la masse monétaire, en plaçant des rescriptions de stérilisation sur le marché.

Déduction faite du recours au crédit de l'institut d'émission, ces différentes sources ont assuré un accroissement réel de la base monétaire nette de 2,1 milliards de francs, ou de 10%. La Direction générale a relevé le taux fixé à l'origine, car il s'est avéré, en cours d'année, que la progression de la masse monétaire M_1 ne suivait pas, au rythme escompté, celle de la base monétaire. En effet, la masse monétaire M_1 n'a augmenté que de 4,4% en moyenne, à cause surtout de la faible demande de crédit bancaire, imputable à la récession.

La demande de crédit ayant fléchi nettement au début de l'année déjà, le Conseil fédéral, d'entente avec la Banque nationale, a assoupli la limitation de l'expansion du crédit, avant de l'abroger au début du mois de mai. L'institut d'émission a invité les banques à favoriser les crédits à l'exportation, ainsi que les investissements privés et publics visant à préserver le niveau de l'emploi.

Puisque la croissance de l'économie a été nettement inférieure aux prévisions, que le produit national brut a diminué de 1% en valeur nominale et de 7% en valeur réelle, l'expansion de la masse monétaire a suffi largement. Elle s'est traduite principalement par un gonflement du portefeuille des banques, par une diminution du recours au crédit de l'institut d'émission et par une augmentation des avoirs nets des banques à l'étranger.

Politique des changes

La hausse du franc suisse, qui s'était accentuée fortement à la fin de l'automne 1974, a persisté au début de l'année. Le recul de la demande étrangère, dû à la récession mondiale, s'étant fait pleinement sentir durant cette période également, l'industrie suisse d'exportation s'est trouvée dans une situation particulièrement critique. Elle risquait en effet de perdre des marchés traditionnels. Des commandes ont été annulées ou n'ont pu être maintenues qu'au prix de rabais élevés. La Direction générale était parfaitement consciente de l'importance primordiale qu'il convenait d'attacher aux problèmes des cours de change. Les mesures entrant en ligne de compte consistaient à renforcer la lutte contre les afflux indésirables de fonds étrangers, à reprendre les interventions sur le marché des changes, afin de freiner les tendances à la hausse et de limiter les fluctuations de cours, ainsi qu'à favoriser un reflux aussi prononcé que possible de fonds, en gardant un écart approprié entre les taux d'intérêt suisses et étrangers et en pratiquant une politique très libérale d'exportation des capitaux. Tous ces instruments ont été mis en œuvre.

Au début de l'année, comme à la fin de l'automne précédent, la hausse du cours

Renforcement des mesures de sauvegarde de la monnaie

semblait résulter du vif intérêt que les étrangers portaient au franc suisse. Aussi la Direction générale a-t-elle proposé au Conseil fédéral, durant la seconde quinzaine du mois de janvier, de renforcer les mesures destinées à lutter contre l'afflux de fonds étrangers. A cette fin, l'interdiction faite aux banques de rémunérer les avoirs en francs suisses de créanciers étrangers a été étendue à tous les dépôts, anciens et nouveaux. Jusqu'alors, l'interdiction de rémunérer ne s'appliquait qu'aux fonds déposés après le 31 octobre 1974 et à l'accroissement survenu à partir de cette date. Par la même occasion, la commission prélevée sur les nouveaux avoirs en francs suisses a été relevée très fortement; elle a passé de 3% à 10% par trimestre. L'obligation faite au secteur non bancaire de demander une autorisation pour recueillir des fonds à l'étranger est restée en vigueur, sans changement. Par contre, le Conseil fédéral s'est abstenu, sur l'avis de la Banque nationale, d'interdire le placement de fonds étrangers en papiers-valeurs suisses. En effet, les expériences des années 1972 à 1974 ont montré que cet instrument ne pouvait exercer une pression durable sur les cours. L'évolution des taux d'intérêt n'incitait pas non plus à prendre une telle mesure. Par ailleurs, les autorités ont écarté résolument l'idée d'un double marché des changes.

Reprise des interventions sur le marché des changes

Afin d'endiguer directement, si possible, la hausse du franc, la Banque nationale a repris le 6 janvier, pour la première fois depuis le mois de février 1973, ses interventions sur le marché des changes. La présence de l'institut d'émission devait révéler clairement au marché les intentions de la Direction générale en matière de politique des changes et viser surtout à assurer une évolution normale des cours. En revanche, les expériences passées avaient montré que des interventions même massives ne permettaient pas de contrecarrer une hausse du cours dictée par la tendance fondamentale du marché. La stabilisation du cours passant essentiellement par l'achat de dollars, la disproportion entre le montant des dollars qui circulent dans le monde et les moyens que peut engager un petit Etat condamne déjà, par avance, une telle tentative. Quelques interventions massives ont confirmé qu'il n'est pas possible d'influer efficacement, par ce moyen, sur une tendance générale.

Au demeurant, la politique de la masse monétaire limitait l'ampleur des interventions. Toutefois, la Banque nationale a pu les accroître en obligeant les banques à convertir chez elle, à partir du mois de décembre 1974, le montant des capitaux dont l'exportation est soumise à autorisation et en accordant cette autorisation de manière très libérale. Ainsi, les achats de dollars effectués par la Banque nationale en 1975 ont atteint 11,2 milliards de francs en chiffre rond, soit environ le quintuple de l'expansion de la base monétaire que ces interventions ont provoquée. En effet, la conversion obligatoire a permis de céder des devises pour un montant de 9,1 milliards de francs.

Dans le cadre de sa politique des changes, la Direction générale a pris contact, en

Efforts visant à une coordination internationale des interventions

début d'année, avec les instituts d'émission de la République fédérale d'Allemagne et des Etats-Unis, en vue de parvenir à une meilleure coordination des interventions sur le marché. En outre, d'entente avec le Conseil fédéral, elle s'est informée dans les pays membres du bloc monétaire européen des chances d'une éventuelle adhésion au mini-serpent. A l'instar des contacts établis avec les autorités monétaires des Etats-Unis et de la République fédérale d'Allemagne, cette démarche tendait essentiellement à promouvoir une politique d'intervention commune des principales banques centrales, afin d'atténuer les fluctuations de cours. L'adhésion au mini-serpent aurait permis de stabiliser quelque peu le franc, tout au moins par rapport à la monnaie de certains pays particulièrement importants pour notre commerce extérieur. De plus, la participation de la Suisse aux consultations journalières auxquelles procèdent les services des devises des banques centrales concernées aurait facilité grandement sa politique d'intervention. L'évolution du marché aurait gagné en transparence et, selon toute vraisemblance, le volume des interventions aurait diminué. Vers la fin de l'année, la Suisse a renoncé provisoirement à poursuivre ses démarches, et le franc n'a pas été intégré au mini-serpent. Par contre, la Banque nationale a pu participer au système de consultation et de concertation téléphoniques journalières, qu'avaient institué les banques centrales du bloc monétaire. Un nouveau pas vers une coordination accrue des politiques d'intervention, que la Banque nationale recherchait, a été franchi à la mi-novembre, lorsque les Etats-Unis ont décidé de prendre part également aux consultations du mini-serpent, après s'être entendus avec la France, à Rambouillet, sur le système international des cours de change.

La Banque nationale a renforcé la lutte contre les afflux de fonds étrangers, qui est une constante de sa politique des changes, et a procédé à des interventions directes sur le marché. Elle a complété cette politique en influant sur les taux d'intérêt et en autorisant les exportations de capitaux de façon conséquente.

Maintien d'un écart approprié entre les taux d'intérêt suisses et étrangers

Les événements qui ont marqué les marchés des changes depuis le passage aux cours flottants ont montré que l'évolution des taux d'intérêt entre les principaux pays industrialisés est en étroite corrélation avec celle des cours de leur monnaie. C'est pourquoi la Direction générale a veillé à maintenir un écart approprié entre les taux suisses et étrangers, en particulier les taux des Etats-Unis, de la République fédérale d'Allemagne et de l'euro-marché. Comme les taux d'intérêt ont fléchi à l'étranger, la Banque nationale a abaissé, en 1975, cinq fois le taux de l'escompte et quatre fois celui des avances sur nantissement. Depuis la deuxième guerre mondiale, les taux officiels n'avaient jamais été modifiés à un tel rythme.

Le net assouplissement de la politique appliquée aux exportations de capitaux soumises à autorisation se justifiait non seulement par la capacité élevée d'absorption du marché suisse des capitaux, mais aussi par la demande subséquente de devises, d'autant

plus que le solde actif de la balance des revenus tendait à s'accroître en raison du recul des importations de marchandises. Au mois de mai, la Direction générale a donc décidé de ne plus limiter le montant des reconnaissances de dette à moyen terme, c'est-à-dire des «notes», ni celui des crédits bancaires à l'étranger. Pour des raisons techniques, elle a maintenu le plafond des émissions d'emprunts étrangers, tout en le relevant sensiblement. Elle a autorisé aussi des institutions internationales d'aide au développement, telle la Banque mondiale, à lancer des emprunts hors contingent. En outre, ces institutions ont pu placer des «notes» spéciales dans des pays producteurs de pétrole. La Banque nationale entendait ainsi faciliter le recyclage des fonds pétroliers dans des projets d'aide au développement.

L'institut d'émission s'est efforcé de freiner la spéculation sur les devises. Au cours du premier trimestre, il a renforcé les règles applicables à la compensation journalière des positions en monnaies étrangères des banques. En outre, il a réduit, à diverses reprises, le volume autorisé des ventes à terme de francs suisses à des étrangers. Afin d'obtenir une plus grande transparence du marché, la Banque nationale a conclu, au mois d'avril, une convention avec les banques, aux termes de laquelle les établissements de crédit s'engageaient à annoncer leurs transactions sur devises d'un montant égal ou supérieur à 5 millions de dollars et à donner à l'institut d'émission la possibilité de reprendre ces opérations à son compte. Une convention analogue a été passée avec les grandes entreprises du secteur non bancaire qui effectuent des opérations sur devises.

Enfin, la Banque nationale a cherché à favoriser l'adaptation des secteurs particulièrement touchés par les brusques variations de change, en concluant des opérations à terme sur devises. L'industrie horlogère a bénéficié de cette aide lors de l'exposition qu'elle a tenue dans le cadre de la Foire suisse d'échantillons, à Bâle. Les industries textiles présentes à l'«Interstoff» de Francfort, importante foire de la branche, ont pu recourir à des possibilités semblables. Les conventions conclues avec les banques en vue de faciliter le financement des exportations comptent également parmi les mesures de soutien que la Banque nationale a prises en faveur de l'industrie d'exportation. Elles seront décrites en détail ci-après.

Politique des taux d'intérêt et marché des capitaux

Sur les marchés de l'argent et des capitaux, l'offre et la demande ont suivi, dans l'ensemble, un cours conforme à la conjoncture. Aussi, la Banque nationale a-t-elle pu se contenter pratiquement de renforcer cette tendance, en abaissant les taux officiels d'intérêt, et d'inciter les banques à adapter aussi rapidement que possible les taux actifs à

Recherche d'une meilleure transparence du marché des changes

Soutien de l'institut d'émission à la baisse des taux d'intérêt

l'évolution des taux passifs. Sur le marché des capitaux, la capacité d'absorption s'est accrue considérablement, et les taux d'intérêt ont reculé sans l'intervention de l'institut d'émission. La Banque nationale, en collaboration avec la commission des émissions, s'est appliquée à maintenir le recours au marché dans des limites appropriées. Elle a tenu à profiter des bonnes dispositions du marché pour assurer le financement du déficit croissant de la Confédération.

Au premier semestre, des difficultés de trésorerie et le coût élevé des crédits bancaires ont posé des problèmes à l'industrie d'exportation notamment. Des branches importantes de ce secteur se sont senties lésées par rapport à leurs principaux concurrents étrangers, en raison du haut niveau du franc et de la détérioration de leur trésorerie, due aux retards apportés dans les paiements et au coût excessif de l'argent. Au mois d'avril, la Banque nationale a conclu avec les établissements de crédit une convention, par laquelle elle a accepté de réescompter, à des taux préférentiels, les effets émis par les branches les plus touchées de l'industrie d'exportation, telles l'horlogerie, les textiles et la chaussure. De leur côté, les banques se sont engagées à donner la priorité au financement des exportations de ces industries, sous la forme principalement d'effets à six mois au plus. Aux termes d'un accord passé vers le milieu de l'année avec des banques qui jouent un rôle déterminant dans le financement des exportations, l'institut d'émission s'est déclaré prêt à accorder des promesses de réescompte pour des crédits d'exportation d'une certaine importance, à moyen et à long terme. Il a été possible, ainsi, de modifier les clauses usuelles de refinancement, qui entravaient fortement les opérations de crédit, et de réduire les charges de l'intérêt, que supporte l'industrie d'exportation. La Banque nationale a examiné aussi la possibilité de créer une banque de crédit à l'exportation, car des entreprises suisses ont affirmé maintes fois que leurs concurrents étrangers bénéficiaient d'une position plus compétitive grâce aux crédits avantageux qu'ils obtenaient d'instituts spécialisés.

Au second semestre, le problème du coût de l'intérêt a perdu de son acuité, en raison de la baisse progressive des taux. L'afflux exceptionnellement élevé de fonds de tiers, placés notamment en dépôts d'épargne et en obligations de caisse, a amené les banques à réduire graduellement leurs taux passifs d'intérêt, puis également leurs taux actifs. Etant donné le recul de l'intérêt, la Direction générale a décidé de modifier les taux de l'escompte et des avances sur nantissement. Après les avoir abaissés respectivement deux et une fois au premier semestre, elle a procédé à trois nouvelles réductions, à la fin des mois d'août, de septembre et d'octobre. Ces mesures ne visaient pas seulement à accroître l'écart entre les taux suisses et étrangers et à contrecarrer ainsi la tendance à la hausse du franc, mais également à donner le signal d'une diminution générale du coût du crédit. Il importait à la Banque nationale d'accélérer la baisse des intérêts, pour atténuer les difficultés croissantes

Mesures particulières destinées à atténuer les difficultés de trésorerie dans l'industrie d'exportation

Abaissements répétés des taux de l'escompte et des avances sur nantissement

de trésorerie et de rendement, que rencontraient des secteurs toujours plus nombreux de l'économie, et pour contribuer à un dépassement rapide de la récession. Le fléchissement de l'intérêt a facilité également l'élimination progressive de la distorsion structurelle des taux, qui était apparue ces dernières années, notamment entre les taux des anciennes et des nouvelles hypothèques.

Assouplissement du contrôle
des émissions

A partir du deuxième trimestre, la Banque nationale a pu renoncer à contingenter les emprunts placés sur le marché des capitaux. La commission des émissions, qui établit le programme trimestriel, a limité néanmoins le nombre des emprunts autorisés, afin d'en assurer une judicieuse répartition dans le temps. Le marché a montré une capacité d'absorption surprenante. Les émissions d'emprunts suisses se sont accrues de 50% en chiffre rond par rapport à l'année précédente. Cette évolution est imputable à la progression générale de l'épargne privée et à la demande soutenue de papiers-valeurs, que les banques et les investisseurs institutionnels ont alimentée, en raison de l'affaiblissement du crédit, ainsi que du manque de placements immobiliers et hypothécaires attrayants. Cette conjoncture a permis de financer assez facilement, par le biais du marché des capitaux, l'important déficit des collectivités publiques, sans pour autant entraver le recul des taux d'intérêt. De plus, la Confédération et, dans une moindre mesure, les cantons ont pu se procurer aisément les fonds nécessaires à la couverture des dépenses occasionnées par les programmes de relance. La Banque nationale a concouru au placement de quatre emprunts et de quatre émissions de bons de caisse de la Confédération, pour un montant global de 1 501 millions de francs, soit près de quatre fois plus qu'en 1974. En outre, elle s'est efforcée de faciliter le financement des investissements cantonaux destinés à ranimer la conjoncture; à cet effet, elle a promis de réescompter des rescriptions cantonales et communales jusqu'à concurrence d'un montant déterminé.

Collaboration étroite entre le
Conseil fédéral et la Direction
générale

La Banque nationale a fixé les objectifs et les moyens de sa politique en étroite collaboration avec le Conseil fédéral. En outre, elle a participé aux travaux préparatoires relatifs à la prorogation de l'arrêté sur la monnaie et de l'arrêté sur le crédit, à la révision de la loi qui la régit et à l'examen de sa base constitutionnelle. Elle a cherché tout particulièrement à intensifier l'échange de vues et d'informations avec les banques et les autres secteurs de l'économie, ainsi qu'à améliorer la perception de l'évolution monétaire, en développant et en perfectionnant son appareil statistique.

B. Evolution de l'économie internationale

Conjoncture générale

Recul conjoncturel le plus marqué de l'après-guerre

En 1975, l'économie internationale a subi la récession la plus aiguë de l'après-guerre. Dans la plupart des Etats, en particulier dans les pays industrialisés, la demande et la production ont diminué fortement, l'utilisation de l'appareil de production a décliné, l'épargne et le chômage ont augmenté, les prix ont poursuivi une hausse qui est restée souvent considérable, malgré des succès remportés dans la lutte contre l'inflation et malgré la disparition d'une grande partie de la demande excédentaire. Toutefois, les effets de la récession ont différé d'un pays à l'autre. Alors qu'une certaine reprise de l'activité économique s'est dessinée durant le second semestre aux Etats-Unis et, dans une très faible mesure, au Japon, la phase descendante de la conjoncture a semblé s'achever ou commencer seulement à se développer dans d'autres pays.

La récession internationale et les dimensions extraordinaires qu'elle a prises s'expliquent par un ensemble de facteurs. Ainsi, la diminution du pouvoir d'achat qu'a provoquée le renchérissement massif du pétrole en 1973 a contribué sans doute à restreindre la demande dans les pays importateurs de pétrole. La nécessité de réduire les déficits des balances des revenus à un niveau inférieur à celui de 1974, qui aurait été insupportable à la longue, a eu des effets analogues.

Au cours de la surchauffe conjoncturelle, marquée par l'inflation et par la raréfaction de certaines matières premières, les entreprises avaient constitué des stocks particulièrement élevés. Lorsque la conjoncture mondiale s'est renversée, elles ont puisé avant tout dans ces stocks les matières premières dont elles avaient besoin. Le cycle des stocks a donc accéléré la réduction de la demande.

Modification du climat psychologique

La crise pétrolière a éclaté à un moment où l'inflation galopante éveillait dans de larges couches de la population le sentiment d'être livrées sans défense au renchérissement et aux aléas de la conjoncture. Le climat psychologique s'en est trouvé fondamentalement transformé. Pour la première fois depuis la guerre, l'impression prévalait que les autorités n'avaient plus prise sur la conjoncture, qu'une croissance durable des revenus et du bien-être n'était plus assurée. Le développement rapide du chômage a renforcé cette incertitude dans les pays industrialisés. De façon générale, il a accru la prévoyance et a provoqué un renforcement de la tendance à épargner. L'évolution de l'épargne, ainsi qu'une baisse fréquente des revenus réels ont entraîné un fléchissement de la consommation privée.

Dans de nombreux pays industrialisés, la diminution de la production s'est traduite par une utilisation fortement réduite de l'appareil de production et par un nombre consi-

dérablement accru de chômeurs. L'utilisation de l'appareil de production a passé, en chiffre rond, à 69% aux Etats-Unis, à 75% en République fédérale d'Allemagne et à 82% au Japon. Le nombre des chômeurs a atteint son niveau le plus élevé depuis la crise de 1929. Dans les Etats membres de l'OCDE, il s'est monté en fin d'année à 15 millions en chiffre rond, ou à 5,5% environ de la population active.

Accentuation du cycle des stocks

L'affaiblissement général de la demande a restreint la vente de produits industriels, de sorte que des stocks involontaires se sont formés. Une part croissante de l'appareil de production n'étant pas utilisée, l'investissement a diminué sensiblement. De plus, les entreprises ont dû faire face à des difficultés de trésorerie toujours plus grandes; elles n'ont plus été en mesure de reporter sur les prix la hausse rapide des coûts, qui s'est poursuivie, en raison du fléchissement de la demande, de la concurrence croissante et, en partie aussi, de la surveillance des prix. Les difficultés de trésorerie s'expliquent également par le fait que les débiteurs se sont acquittés de leurs dettes avec moins de ponctualité.

En outre, les effets des mesures visant à juguler l'expansion inflationniste ont commencé à se faire sentir. Depuis le passage aux cours flottants, l'influence de la politique monétaire s'est accrue, particulièrement en Europe. Les dispositions tendant à modérer, après l'augmentation excessive de la liquidité au cours des années 1971 et 1972, l'approvisionnement en monnaie et en crédit ont agi à partir du second semestre surtout.

Importantes distorsions structurelles

Le reflux graduel de l'inflation a mis en évidence des distorsions structurelles importantes. Dans différents pays, tels les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse, il s'est avéré que, dans le secteur du logement en particulier, la construction avait dépassé considérablement les besoins, en raison de la dévalorisation de la monnaie et de la spéculation; un excédent de l'offre en était résulté, qu'il convenait de résorber. Des problèmes analogues sont apparus dans d'autres secteurs. Une contraction structurelle de la production a donc coïncidé avec un affaiblissement conjoncturel de la demande.

Diminution du commerce international

La réduction des stocks constitués durant les années précédentes, ainsi que le fléchissement de l'investissement et de la consommation privée se sont répercutés sur l'évolution du commerce extérieur. Dans les pays industrialisés, les importations de matières premières et de produits énergétiques surtout ont régressé. Puisque les exportations de produits industriels ont décliné moins fortement dans l'ensemble, la récession a amélioré très nettement les balances du commerce et des revenus des pays industrialisés. Pour la première fois depuis 1958, le volume du commerce international a diminué. Selon le Secrétariat de l'OCDE, il s'est réduit de 6% par rapport à 1974.

Les autorités ont dû résoudre des problèmes de politique économique particulièrement ardu. Alors que le taux d'inflation les incitait à poursuivre la lutte contre le ren-

chérissement, le ralentissement de l'activité économique et, surtout, le nombre croissant de chômeurs nécessitaient des mesures visant à enrayer la récession et à stimuler la conjoncture.

Succès relatif de la lutte
contre l'inflation

Malgré des succès obtenus dans la lutte contre l'inflation, le renchérissement est demeuré élevé. Dans les Etats membres de l'OCDE, les prix à la consommation sont montés en moyenne de 10,6%, contre 13,4% en 1974. La baisse sensible du prix de nombreuses matières premières, l'accroissement de la concurrence, dû à la diminution de la demande, et le fléchissement de la hausse des coûts salariaux résultant du changement qui s'est produit sur le marché du travail ont contribué à réduire le renchérissement dans la plupart des pays. Toutefois, cette évolution a différé fortement d'un Etat à l'autre, de sorte que l'écart entre les taux d'inflation n'a guère diminué. Dès le second semestre, la hausse du prix des denrées alimentaires semble avoir mis fin au ralentissement de l'inflation dans certains pays, tels les Etats-Unis. En 1975, le taux de renchérissement a baissé particulièrement au Japon, en Italie et au Danemark, où les prix avaient augmenté encore très fortement au début de l'année. Les Etats-Unis, la République fédérale d'Allemagne et la Suisse ont enregistré la hausse moyenne la plus faible.

Efforts visant à ranimer
l'activité économique

Désireuses de stimuler la conjoncture, les autorités monétaires de la plupart des pays ont assoupli leur politique, afin d'aménager les conditions financières d'une reprise économique et de réduire les intérêts. Souvent, la nouvelle politique visait aussi à permettre de financer le déficit croissant des collectivités publiques. En effet, celles-ci ont accru leurs dépenses, pour compenser si possible la diminution de la demande privée. De plus, elles ont augmenté considérablement leurs prestations sociales, en raison de l'extension du chômage, tandis que les recettes fiscales et douanières fléchissaient. Dans les pays qui devaient financer des déficits budgétaires croissants, les autorités monétaires ont dû résoudre des problèmes épineux, si elles voulaient éviter de surcharger le marché des capitaux et de recourir à une émission inflationniste de billets. La réalisation d'une politique anti-cyclique s'est avérée délicate.

Les Etats-Unis, où la récession avait commencé, ont été le premier pays industrialisé dans lequel les mesures visant à stimuler la conjoncture ont eu un certain succès. A partir du milieu de l'année, les réductions d'impôts ont provoqué une légère reprise de la consommation. Les achats de biens de consommation durable, notamment d'automobiles, ont augmenté sensiblement. Par contre, l'investissement des entreprises ne s'est accéléré que vers la fin de l'année. En même temps, la diminution des stocks a cessé. Le chômage est resté cependant élevé, car le grand nombre de jeunes gens entrant dans la vie active n'a pu être absorbé totalement.

Au Japon, où la récession avait cessé dès le début de 1975, la tendance à la reprise est restée faible et hésitante. La baisse de l'activité économique en République fédérale

d'Allemagne semble avoir atteint son point le plus bas durant l'été, mais une reprise marquée ne s'est pas encore produite. En France, le ralentissement est demeuré modéré, par rapport aux autres pays industrialisés. Les premiers signes d'une légère accélération conjoncturelle sont apparus au second semestre. En Grande-Bretagne et en Italie, la récession a continué jusqu'à la fin de l'année. Elle a été particulièrement prononcée en Italie, alors qu'elle ne s'est accentuée en Grande-Bretagne qu'au cours de l'année.

Situation monétaire

Revirement dans l'évolution des balances des revenus

L'évolution des balances des revenus, qui avait été bouleversée en 1974, a connu de nouveau des changements importants. Si le renchérissement du pétrole et ses conséquences avaient joué un rôle prépondérant dans les modifications des balances des revenus en 1974, la récession et ses répercussions sur le commerce international ont déterminé en grande partie celles de 1975.

Le déficit considérable que les majorations du prix du pétrole et d'autres matières premières avaient causé en 1974 dans les balances des revenus des pays industrialisés a diminué davantage et plus rapidement que prévu. Le déficit enregistré par les Etats membres de l'OCDE a passé de 33 milliards à 5 milliards de dollars en chiffre rond. L'ensemble des Etats membres de l'OCDE, qui groupe les principaux pays industrialisés, a donc pu équilibrer pratiquement, en une année, ses échanges courants avec le reste du monde. A vrai dire, l'amélioration s'est limitée surtout à quelques grands pays industrialisés. Le Japon, la France et l'Italie ont réduit largement des déficits élevés. Le solde passif de la Grande-Bretagne a diminué presque de moitié, tout en restant appréciable. Par contre, l'important excédent que la République fédérale d'Allemagne avait obtenu en 1974 a décliné fortement. Les Etats-Unis ont connu l'amélioration de loin la plus vigoureuse. Après un léger déficit en 1974, leur balance des revenus s'est soldée par un excédent record, qui a dépassé 10 milliards de dollars. Parmi les petits pays industrialisés, le surplus des Pays-Bas est resté au niveau de 1974, alors que celui de la Belgique et de la Suisse a augmenté. Toutefois, la balance des revenus de la majorité des petits pays, principalement celle des Etats dont le développement économique a un certain retard, a continué de se détériorer.

Si les balances des revenus des pays industrialisés se sont améliorées de 28 milliards de dollars en chiffre rond, elles le doivent essentiellement au mouvement du commerce extérieur. La récession mondiale a entraîné une diminution très marquée des importations,

Nette amélioration des balances des revenus des pays industrialisés

Forte baisse des importations de marchandises dans les pays industrialisés

surtout dans les pays les plus avancés. En raison du fléchissement de la production industrielle, les entreprises ont réduit sensiblement leurs stocks et, partant, leurs importations de produits énergétiques et de matières premières. Cependant, la demande de biens industriels n'a pu se modifier au même rythme, même si elle a diminué nettement dans l'ensemble. De plus, une forte hausse des exportations de biens industriels vers les pays producteurs de pétrole et vers l'Europe de l'Est a compensé partiellement la baisse des ventes dans le reste du monde.

Après avoir atteint un excédent d'environ 65 milliards de dollars en 1974, les balances des revenus des pays producteurs de pétrole se sont soldées par un surplus de 35 milliards, car les exportations de pétrole ont diminué, et les achats de ces Etats, en particulier dans les pays industrialisés, ont augmenté fortement. Toutefois, ce surplus est resté élevé, dans l'optique d'un équilibre global des balances des paiements. Comme la position des pays industrialisés s'est beaucoup améliorée, l'excédent des pays producteurs de pétrole a été réalisé avant tout au détriment des pays en développement qui n'ont pas de gisements pétroliers. En 1975, le déficit de ces pays s'est inscrit à 23 milliards de dollars en chiffre rond. Cette détérioration est imputable, entre autres, au renchérissement du pétrole et, surtout, à la diminution très nette des exportations de ces pays. Non seulement le volume de leurs exportations, mais aussi le prix des produits les plus importants, en particulier des matières premières, ont baissé.

Vigoureux accroissement du déficit des pays en développement

Financement des déficits

Comme en 1974, les déficits impressionnants des balances des paiements ont été comblés en grande partie par le recours au crédit des pays dont la balance était excédentaire, ainsi que par des emprunts sur les marchés internationaux. Le niveau élevé de l'épargne et la diminution de la demande de crédit dans la plupart des pays industrialisés ont facilité le prélèvement de fonds. La normalisation de la situation sur les euro-marchés a eu également une influence positive. En effet, le problème de la concordance des délais et de l'approvisionnement en liquidité, qui avait causé quelques soucis l'année précédente, a perdu beaucoup de son importance. Les taux d'intérêt à court terme ayant baissé vigoureusement, les investisseurs se sont tournés davantage vers les placements à moyen et à long terme, de sorte que le rapport entre les fonds disponibles et ceux qui sont exigibles s'est amélioré sensiblement. Toutefois, de nombreux emprunteurs semblent avoir atteint, et même dépassé dans certains cas, la limite admissible de l'endettement, soit en raison de la charge que représentaient le paiement des intérêts et le remboursement du capital, soit en raison de la réserve croissante des créanciers.

Limites du recours aux emprunts sur les marchés internationaux

Elargissement des possibilités
de crédit offertes par le FMI

Par conséquent, il fallait élargir les possibilités de crédit qu'offre le Fonds monétaire international (FMI). Le FMI a donc reconduit la facilité pétrolière qu'il avait créée en 1974 et en a majoré le montant. Afin de financer ce fonds spécial, il a été autorisé à emprunter des sommes pouvant atteindre au total 5 milliards de droits de tirage spéciaux (DTS) dans les Etats producteurs de pétrole et dans les pays industrialisés dont la balance était excédentaire. Ces crédits à court terme devaient être accordés non seulement aux pays en développement, mais aussi aux pays industrialisés dont la balance des paiements est fortement déficitaire en raison du renchérissement des produits pétroliers. Pour alléger la charge due aux intérêts de ces prêts, le FMI a créé un fonds de péréquation destiné aux pays en développement qui éprouvent des difficultés particulières. En outre, il a été proposé, lors des travaux portant sur la révision des statuts du FMI, d'instituer deux nouveaux mécanismes, qui doivent aider à combler le déficit des balances des paiements. Le premier est un fonds fiduciaire, qui sera approvisionné principalement par le bénéfice que le FMI compte réaliser en vendant un sixième de son encaisse-or. Le second consiste à majorer le financement compensatoire que le FMI offre aux pays dont le produit des exportations varie fortement.

La Banque mondiale a créé aussi une source supplémentaire de financement, dénommée troisième guichet. Elle accorde, par ce mécanisme, des crédits à un taux inférieur de 4% au taux qu'elle applique à ses prêts habituels. Dans ce but, elle a institué un fonds de péréquation analogue à celui du FMI, qu'alimentent des Etats producteurs de pétrole et des pays industrialisés.

Le renchérissement et le boycott décidés par les pays exportateurs de pétrole ont incité les principaux pays importateurs à engager des pourparlers, qui ont abouti à une convention instituant un fonds de soutien financier dans le cadre de l'OCDE. Les Etats membres qui ne seraient pas en mesure de combler par d'autres moyens le déficit de leur balance des paiements dû à leurs importations de pétrole pourront bénéficier d'un soutien multilatéral. Les crédits seront financés par les contributions des Etats signataires ou par l'émission d'emprunts sur les marchés nationaux ou internationaux, que tous ces Etats garantiraient. La procédure de ratification de la convention instituant le fonds de soutien devrait prendre fin au début de 1976.

La Suisse accorde son concours à certaines de ces institutions. En vertu du nouvel arrêté fédéral sur la collaboration de la Suisse à des mesures monétaires internationales, qui est entré en vigueur le 15 juillet 1975, le Conseil fédéral a décidé de prolonger de cinq ans la participation de la Suisse aux Arrangements généraux d'emprunt, conclus avec le FMI. Il a décrété également que notre pays participerait, pour un montant de 150 millions de DTS, au mécanisme pétrolier du FMI. Ce crédit, qui équivaut à 170 millions de dollars en chiffre rond et dont la durée est de sept ans, a été accordé au FMI par la Banque

Participation de la Suisse à
l'aide internationale

nationale. Tenant compte des limitations que la loi impose à l'institut d'émission dans l'octroi de crédits, le gouvernement lui a donné sa garantie. Par ailleurs, la Suisse participe, jusqu'à concurrence de 400 millions de DTS, au fonds de soutien financier de l'OCDE. Enfin, les Chambres ont décidé, durant leur session du mois de décembre, de verser des contributions de 10 millions et de 15 millions de francs respectivement aux fonds de péréquation du FMI et de la Banque mondiale. Dans le même ordre d'idées, il sied de relever que la Suisse a facilité l'accès d'organisations internationales d'aide au développement à son marché des capitaux. En effet, elle a autorisé le lancement d'emprunts de la Banque mondiale, de la Banque interaméricaine de développement et de la Banque asiatique de développement, sans les soumettre au contrôle des émissions, ainsi que des placements de «notes» libellées en francs suisses dans des pays producteurs de pétrole.

Evolution des marchés des changes

Evolution moins agitée qu'en 1974 sur les marchés internationaux

En 1975, les cours de change ont subi de nouvelles fluctuations importantes. Toutefois, l'évolution des marchés internationaux a été moins agitée que l'année précédente. Les remous qu'avaient soulevés en 1974 de sévères pertes de change et l'effondrement subséquent de certaines banques se sont apaisés graduellement, pour faire place à un jugement plus serein. L'augmentation des opérations de change a reflété cette amélioration. En intensifiant leur coopération et en envisageant d'accorder leur soutien au cas où les liquidités de certaines banques s'avèreraient insuffisantes, les principales banques centrales ont contribué à aplanir les difficultés et à éviter des réactions internationales en chaîne.

L'évolution du cours du dollar a continué de jouer un rôle prépondérant. La faiblesse de cette devise, qui s'était accrue à la fin de l'automne 1974, s'est encore accentuée au début de l'année. A la fin du mois de février, le cours du dollar était à son niveau le plus bas, notamment par rapport au franc suisse et au mark allemand. La hausse des taux d'intérêt à court terme et les signes d'une reprise économique aux Etats-Unis, ainsi que la remarquable amélioration de la balance américaine des paiements ont provoqué, à partir du mois de juin, un net redressement du dollar. Malgré l'évolution favorable de la conjoncture et, en particulier, de la balance des revenus, ce redressement s'est interrompu à la fin du mois de septembre. Le revirement semble dû à une nouvelle baisse des taux d'intérêt sur le marché monétaire américain et à la crise financière de la ville de New York. Cependant, le fléchissement du dollar est resté limité et s'est accompagné de fluctuations relativement faibles.

Le cours de la livre sterling a baissé tout particulièrement. Ce recul a été constant,

abstraction faite d'une courte pause au mois de juillet, quand le gouvernement britannique a présenté un nouveau plan destiné à rétablir l'équilibre économique. Outre la situation économique de la Grande-Bretagne, l'annonce par quelques pays producteurs de pétrole qu'ils n'accepteraient plus de paiements en livres pourrait avoir contribué à la baisse de la monnaie britannique. Grâce au redressement des balances italiennes du commerce et des revenus, le cours de la lire a trouvé une certaine stabilité.

Comme le cours du franc français est monté de façon spectaculaire durant les premiers mois de l'année, la France a pu réintégrer, le 10 juillet, le bloc monétaire européen, en adoptant le cours qu'elle avait maintenu avant de sortir provisoirement de ce bloc, au mois de janvier 1974. La hausse du cours résultait avant tout de l'amélioration vigoureuse de la balance commerciale française et de la politique des autorités monétaires, qui se sont efforcées constamment de maintenir les taux d'intérêt à court terme à un niveau nettement supérieur à celui des marchés monétaires étrangers et internationaux.

A l'intérieur du serpent, l'évolution des cours s'est poursuivie sans heurt. Il y a lieu toutefois de souligner la baisse du mark allemand qui, de la mi-mars à la fin du mois d'août, a été la monnaie la plus faible du serpent. Par moment, elle a dû être soutenue massivement.

Projets de réforme monétaire

Après que le Comité des Vingt eut suspendu, au mois de juin 1974, ses travaux visant à réformer le système monétaire international, les gouverneurs ont institué, au mois de septembre 1974, un Comité intérimaire dont la composition est presque identique. Ils l'ont chargé principalement d'adapter les statuts du FMI aux modifications survenues depuis que le dollar n'est plus convertible en or et que les changes flottent. En même temps, ils lui ont demandé de préparer la révision des quotas, qui a lieu tous les cinq ans. Ainsi, le Comité intérimaire a cherché à résoudre trois problèmes fondamentaux: l'ajustement des quotas, le rôle de l'or au FMI et dans les transactions entre les banques centrales, le système futur des changes dans les statuts du FMI.

Le Comité intérimaire a tenu sa séance inaugurale au mois de janvier et une deuxième séance au mois de juin, à Paris, à vrai dire sans succès notable. Réunis au mois d'août à Washington, immédiatement avant l'Assemblée annuelle du FMI, les membres du Comité sont parvenus à une large entente sur la majoration des quotas et sur l'emploi de l'or. Ils ont convenu d'augmenter l'ensemble des quotas de 32,5% et de les porter à 39 milliards de DTS en chiffre rond. Comme les pays producteurs de pétrole prennent une importance croissante sur le plan économique et monétaire, leurs quotas devaient

être presque doublés. Il s'ensuivait une diminution proportionnelle de la part de quelques autres Etats membres et, par conséquent, de l'étendue de leurs droits de vote. Cet ajustement s'est avéré particulièrement difficile dans le cas des Etats-Unis qui, avec plus de 20% des voix, disposaient d'un droit de veto. Les Etats-Unis ont accepté finalement de ramener leur quota à 21,5%, ce qui correspond exactement à 20% des droits de vote. Simultanément, la majorité qualifiée devait passer de 80% à 85%.

Par ailleurs, il a été convenu que l'or perdrait sa fonction d'étalon monétaire international du FMI. Les statuts modifiés ne devraient prévoir ni parité-or, ni versements d'or en cas d'adhésion au FMI ou de majoration des quotas. En outre, le FMI a été autorisé à rendre un sixième de son encaisse-or aux Etats membres, soit environ 25 millions d'onces, en proportion du montant qu'ils avaient versé antérieurement, et à vendre un autre sixième au prix du marché. Le bénéfice permettra d'aider les pays en développement, notamment en alimentant le fonds fiduciaire créé à leur intention. Enfin, le Groupe des Dix a décidé, à la fin du mois d'août, que les autorités monétaires des Etats membres pourraient acheter et vendre de l'or, mais que leur encaisse-or et celle du FMI ne devraient pas augmenter globalement et qu'aucun prix officiel de l'or ne devrait en résulter. Ces dispositions seraient applicables également à d'autres pays. Les autorités monétaires du Groupe des Dix et de la Suisse doivent élaborer les détails de cette entente lors des réunions qu'elles tiennent à la Banque des Règlements Internationaux (BRI).

Par contre, les gouverneurs réunis au mois d'août, à Washington, ne sont pas parvenus à un accord sur le futur système des changes et sur les dispositions y relatives des statuts du FMI. La France et les Etats-Unis, en particulier, avaient des points de vue diamétralement opposés. Ils ont été invités à aplanir leurs divergences avant la réunion du Comité intérimaire prévue pour le début du mois de janvier 1976. Les experts des deux Etats se sont donc efforcés de rédiger un nouvel article 4 des statuts du FMI, qui satisfasse chacune des parties. Lors de la conférence de Rambouillet, à laquelle le président de la République française avait convié, à la mi-novembre, les chefs d'Etat ou de gouvernement des cinq principaux pays industrialisés, soit les représentants des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne, de la République fédérale d'Allemagne, de l'Italie et du Japon, les ministres des finances de la France et des Etats-Unis ont pu présenter un projet de nouvel article. Ce texte, ainsi que la proposition d'intensifier les consultations et la coopération entre les banques centrales, entre les ministres des finances et entre leurs suppléants, afin d'éviter des fluctuations erratiques des cours par des interventions concertées, ont été soumis aux autres Etats des Communautés européennes, au Groupe des Dix et au Conseil des administrateurs du FMI. Après de légères retouches, les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du Groupe des Dix ont adopté le projet d'article IV. Le nouveau texte légalise la situation actuelle; il admet aussi bien le flottement des cours

Compromis sur le problème
de l'or

Entente sur le système des
changes

que leur stabilisation entre un certain nombre de pays, dont la monnaie flotte par rapport à celle des pays extérieurs au groupe; il prévoit également la possibilité de passer à un système général de changes stables.

Les ministres des finances et les gouverneurs des banques centrales du Groupe des Dix estimaient qu'il était possible de procéder à la révision des statuts du FMI et à la majoration des quotas. Aussi étaient-ils d'avis que les dispositions relatives à l'or, qui avaient été adoptées à la fin du mois d'août, devraient entrer en vigueur dès que le Comité intérimaire aurait entériné l'ensemble de ces mesures, au début de 1976. La réforme du système monétaire international n'a donc pas eu lieu, mais une modification des statuts, qui paraît adaptée à la nouvelle situation monétaire, s'est esquissée à la fin de l'année.

C. Evolution de l'économie suisse

Conjoncture générale

Le fléchissement de la conjoncture suisse, qui avait commencé au second semestre de 1974, s'est accentué nettement au début de 1975. La régression s'est amplifiée dans le secteur de la construction. Dès les premiers mois de l'année, la demande a reculé dans la plupart des industries d'exportation. La forte hausse du franc, qui a restreint la compétitivité des prix suisses, a aggravé les effets de la récession mondiale sur la demande extérieure.

Cette évolution a touché avant tout les industries proches de la consommation courante, telles l'horlogerie, les textiles, l'habillement, la chaussure et le papier. La forte réduction de l'activité dans le secteur de la construction, en particulier dans celui du logement, s'est répercutée sur les entreprises industrielles et artisanales qui sont liées à ce secteur important de l'économie nationale. La diminution de la demande et le durcissement de la concurrence ont révélé des faiblesses structurelles que l'expansion soutenue et inflationniste avait dissimulées. Aussi, un processus d'assainissement s'est-il engagé, qui a contraint de nombreuses entreprises, épaulées jusqu'alors par la croissance et par la position privilégiée de notre pays sur les marchés extérieurs, à convertir, à restreindre ou à cesser leur activité.

La nécessité d'assainir les structures et d'accélérer l'adaptation aux conditions nouvelles ne s'est pas fait sentir seulement dans certaines entreprises, mais également dans des branches entières de l'économie. L'obligation de ramener les capacités de production à des dimensions compatibles avec les exigences économiques à long terme s'est manifestée surtout dans la construction de logements. Au cours des années précédentes, la production de logements avait dépassé largement les besoins effectifs. Bien qu'elle ait baissé sensiblement, les appartements achevés durant l'année ont accru l'excédent de l'offre, qui, pour la première fois depuis la fin de la guerre, était apparu en 1974. La stagnation de la population indigène, la diminution marquée de la main-d'œuvre étrangère et l'évolution incertaine des revenus ont provoqué une chute de la demande de logements.

Le fléchissement de la construction de logements et le ralentissement de la croissance démographique, les difficultés financières des collectivités publiques et l'opposition toujours plus nette des citoyens à de nouvelles dépenses ont réduit les travaux d'infrastructure, tels les rues ou les écoles, commandés par les pouvoirs publics. Comme l'utilisation des capacités de production a baissé en raison de l'affaiblissement de la demande, et que les prévisions n'ont guère incité les entreprises à se développer, les in-

Régression dans la construction et recul de la demande extérieure

Nécessité d'un assainissement accéléré des structures

vestissements de l'industrie et de l'artisanat dans la construction ont régressé considérablement aussi. Le volume global de la construction privée a diminué de près de 40 % par rapport à l'année précédente.

Le recul marqué des investissements d'équipement dans l'industrie et l'artisanat, de même que l'interruption de l'approvisionnement des stocks qui s'étaient accumulés à l'excès les années précédentes ont entraîné une diminution massive des importations. La baisse ayant dépassé nettement celle des exportations, le déficit traditionnel de la balance commerciale s'est rétréci considérablement.

Atténuation du recul
conjuncturel

Le ralentissement conjoncturel s'est atténué au cours du second semestre. La production industrielle surtout a commencé de se stabiliser à un niveau assez bas. Une légère reprise de la demande extérieure s'est manifestée dans diverses branches. Le déclin de la production, qui avait été rapide au premier trimestre principalement, a cessé. En 1975, la production industrielle a diminué de 12 % par rapport à 1974. D'importantes branches du secteur des services, telles les banques, ont été épargnées par la récession; d'autres, telles le tourisme et les assurances, en ont relativement peu souffert. Dans l'ensemble, l'agriculture a bénéficié également d'un rendement satisfaisant.

Rapide affaiblissement du
renchérissement

Le produit national brut réel a baissé de 7 % par rapport à 1974. L'économie nationale n'avait jamais régressé autant depuis la dernière guerre mondiale. En revanche, la hausse des salaires et des prix s'est affaiblie. La compréhension et la collaboration des partenaires sociaux ont contribué, dans une large mesure, non seulement à surmonter les difficultés liées aux réductions de l'horaire de travail et aux licenciements, mais aussi à refréner l'escalade des coûts salariaux et, partant, à juguler rapidement le renchérissement. La baisse des prix à l'importation, favorisée par le relèvement du franc, et l'augmentation ralentie des loyers, consécutive aux nouvelles conditions du marché et à la diminution des taux d'intérêt, y ont concouru également.

Niveau de l'emploi et marché du travail

L'emploi, qui avait faibli au quatrième trimestre de 1974, s'est détérioré en 1975. Au troisième trimestre, période révélatrice de l'emploi, il était inférieur de 8,2 % au niveau enregistré en 1974. Vers la fin de l'année, le nombre des chômeurs complets s'est inscrit à 26 000 environ, alors que celui des chômeurs partiels dépassait 135 000.

Le recul de l'emploi s'est traduit tout d'abord par une contraction de la main-d'œuvre étrangère. A la fin du mois d'août, 750 000 étrangers exerçaient une activité professionnelle en Suisse. Leur nombre avait diminué de 107 000, ou de 12,5 %, en une année. La part des saisonniers à cette baisse s'élevait à 62 %.

Evolution sectorielle
différenciée du niveau de
l'emploi

Ces dernières années, la main-d'œuvre avait diminué dans l'industrie, alors qu'elle s'était accrue dans les services, en particulier dans les banques. En 1975, le recul s'est accentué et s'est étendu. Les industries des textiles, de l'habillement, du bois et du liège, des matières plastiques, ainsi que la métallurgie et l'horlogerie ont enregistré de fortes réductions.

Comme la récession n'a pas frappé avec une égale intensité les diverses branches de l'économie et que le refroidissement conjoncturel a coïncidé parfois avec des ajustements structurels, la diminution de l'emploi a divergé d'une branche à l'autre, d'une entreprise à l'autre, d'une région à l'autre. Elle a atteint une ampleur critique surtout dans le Jura et dans le sud du Tessin. Par ailleurs, le nombre croissant de jeunes qui, au moment d'entrer dans la vie active, n'ont pu trouver un emploi approprié a suscité également des préoccupations.

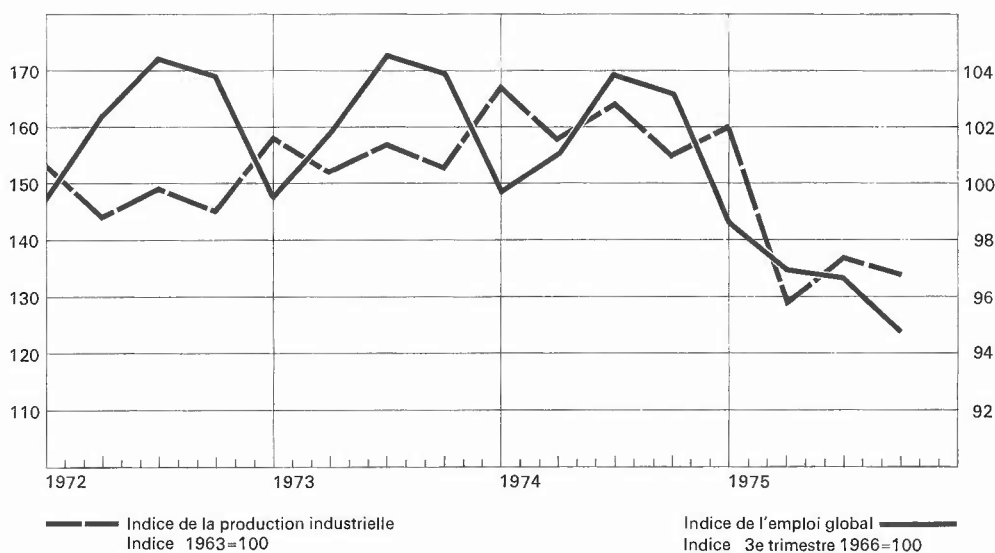
Entente entre les partenaires
sociaux

Dans l'ensemble, les problèmes souvent ardues qu'ont posés l'introduction de l'horaire réduit du travail, les licenciements ou les fermetures d'entreprises ont pu être résolus d'un commun accord par les employeurs et les travailleurs. La collaboration entre partenaires sociaux a été très bonne. Il convient de signaler encore la création des bases juridiques nécessaires à l'introduction d'une assurance-chômage obligatoire. Les Chambres fédérales ont accepté le projet de loi avant la fin de l'année.

Production industrielle

Au premier trimestre, la production industrielle est tombée de 18% par rapport à la période correspondante de 1974. A l'exception de l'électricité, toutes les branches ont

Indices de la production
industrielle et de
l'emploi global



accusé des baisses. L'horlogerie, la métallurgie, les industries du papier, des textiles et des fibres synthétiques ont enregistré les régressions les plus marquées. Au cours des deuxième et troisième trimestres, le recul s'est ralenti nettement dans certaines branches. Au troisième trimestre, la production globale était inférieure de 14 % au niveau atteint un an auparavant. Diverses entreprises de l'industrie textile, de la métallurgie et de l'horlogerie notamment, qui avaient souffert relativement tôt de la récession, ont pu accroître légèrement leurs ventes grâce à un regain de commandes étrangères.

Construction

Le fléchissement qui s'était produit en 1974 s'est aggravé nettement, dans la construction de logements surtout. La production de logements a diminué de quelque 5200 unités dans les villes, ou de 18,4 %, par rapport à 1974. Elle a décliné à mesure que s'achevaient les immeubles encore en chantier au début de l'année. A la fin du mois de juin, 37 929 logements, soit 41 % de moins qu'un an auparavant, étaient en construction dans les communes de plus de 2000 habitants. Le nombre des permis de construire a continué de diminuer.

Forte augmentation des appartements vacants

Les logements vacants ont passé de 31 000 en 1974 à 51 000 à la fin de 1975. Toutefois, les appartements avantageux et bien situés n'ont pas cessé d'être recherchés.

Selon la statistique des projets de construction, la construction publique a décliné également d'une année à l'autre. Sa baisse, qui s'est inscrite à 9,5 % en termes réels, a donc été nettement moins prononcée que celle de la production de logements. Elle a touché aussi bien le génie civil que le bâtiment. Comme la construction privée s'est ralentie davantage, la part des pouvoirs publics à l'activité globale a passé de 37,5 % en 1974 à 42,5 % en 1975.

Mesures visant à stimuler la construction

Une dégradation excessive de la situation dans la construction et la disparition de capacités de production indispensables à long terme n'étaient pas dans l'intérêt de l'économie suisse. Les collectivités publiques, en particulier la Confédération, se sont donc efforcées de soutenir ce secteur, en avançant l'exécution de travaux et en décrétant de nouvelles dépenses dans le cadre d'un budget de relance. Toutefois, ces mesures n'ont guère pu déployer leurs effets avant la fin de l'année.

La construction dans l'industrie et l'artisanat, qui avait fléchi déjà en 1974, a diminué de 29 % en termes réels. Ainsi, la construction privée s'est réduite globalement de 40 %.

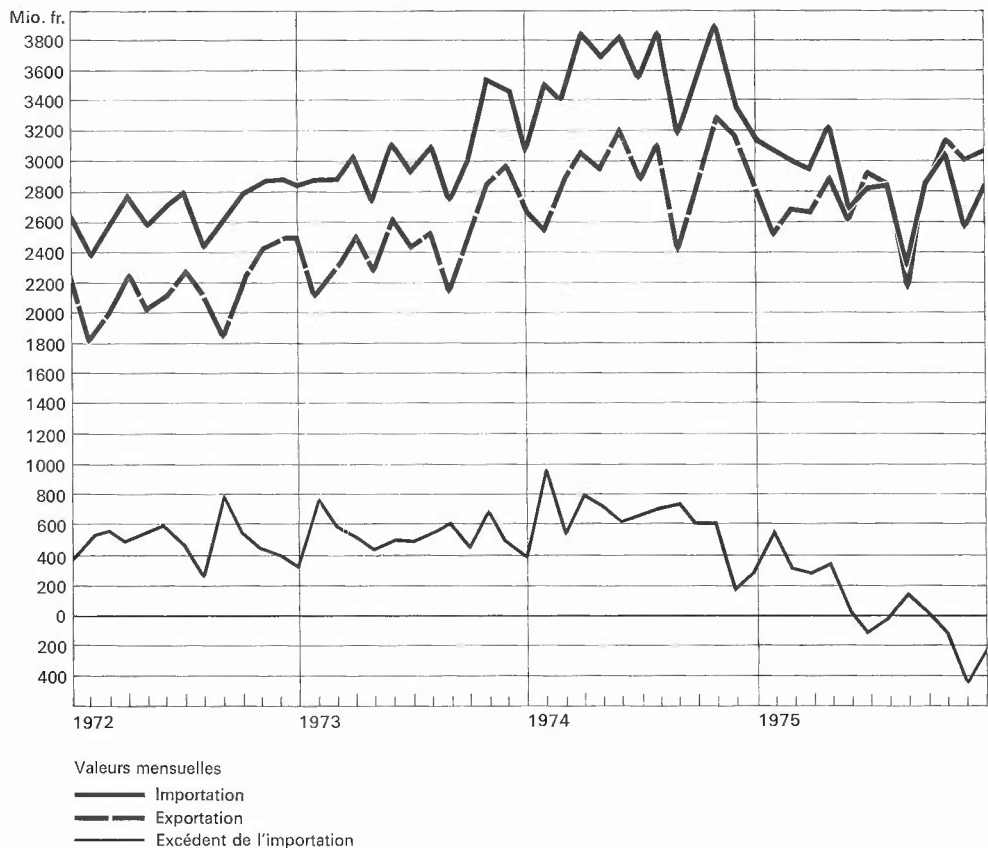
Commerce extérieur

Importante diminution du déficit de la balance commerciale

La valeur des importations a atteint 34 268 millions de francs, et celle des exportations, 33 430 millions. Le déficit de la balance commerciale s'est donc inscrit à 838 millions de francs seulement. Il a diminué de 6 738 millions de francs, ou de 88,9% par rapport à 1974. Depuis le début de l'année, le niveau des prix à l'importation est descendu au-dessous de celui des prix à l'exportation. Il en est résulté une amélioration des termes de l'échange.

A l'instar de ce qui s'était produit déjà dans des phases précédentes de ralentissement, la récession a agi plus rapidement sur les importations que sur les exportations. En une année, les achats à l'étranger ont déchu de 20,2%. La réduction des stocks, la forte diminution des achats de matières premières et de produits énergétiques, le déclin des investissements et la baisse consécutive des importations de biens d'équipement ont été les causes principales de ce phénomène. Le recul des exportations a été relativement faible; il s'est inscrit à 5,4%. Néanmoins, cette régression a été sensible, compte tenu de la capacité de production de l'industrie d'exportation. L'évolution du commerce extérieur

Balance du commerce extérieur



Excédent record de la balance des revenus

a confirmé également quelques expériences; ainsi, les produits de haute qualité, en particulier les biens spécialisés d'équipement, résistent mieux aux caprices de la conjoncture que les biens proprement dits de consommation; d'autre part, certaines branches, telles l'industrie des machines, dont le processus de fabrication est assez long, subissent relativement tard les effets de la récession.

Comme le surplus traditionnel provenant des services ne semble pas avoir diminué, la forte contraction du déficit commercial a entraîné une vigoureuse amélioration de la balance des revenus; l'excédent des recettes devrait dépasser 7 milliards de francs.

La diminution des importations s'est produite aussi bien en termes nominaux qu'en termes réels. Toutefois, son intensité a différé d'un groupe de marchandises à l'autre. La part des matières premières et des produits semi-ouvrés à la baisse globale des importations a été de 60% en chiffre rond; celle des biens de consommation s'est inscrite à 18% et celle des biens d'équipement, à quelque 14%.

Le fléchissement s'est étendu aux principaux fournisseurs de la Suisse. Les importations provenant des pays de la CEE et de l'AELE ont diminué de 20,5% et de 27,1% respectivement. Les livraisons des Etats-Unis et du Canada ont baissé de 10,7%.

La régression des exportations a touché surtout l'horlogerie, ainsi que l'industrie des textiles et de l'habillement, dont les ventes à l'étranger ont diminué de 15,2% et de 13,5% respectivement. Dans l'industrie des métaux et des machines, le déclin n'a commencé qu'au troisième trimestre.

Les exportations ont baissé de 6,9% vers les pays de la CEE et de 13,3% vers ceux de l'AELE. Les ventes aux Etats-Unis et au Canada se sont réduites de 11%.

Dans l'ensemble, l'industrie d'exportation est parvenue à maintenir sa position concurrentielle. Ses efforts ont été facilités par le fait que l'évolution favorable du taux de l'inflation a compensé, en partie du moins, les difficultés rencontrées sur de nombreux marchés en raison de la hausse du franc. En outre, l'industrie d'exportation a trouvé de nouveaux débouchés. Elle a accru, en particulier, ses ventes dans les pays en développement, dans ceux de l'Europe de l'Est et dans les pays producteurs de pétrole. La part de ces zones aux exportations globales a donc augmenté nettement.

Consommation privée

Certains facteurs essentiels de la consommation privée se sont modifiés fondamentalement depuis le début de la récession. D'une part, la diminution massive de la main-d'œuvre étrangère, ainsi que la sortie de la vie active de nombreux retraités et doubles salariés ont réduit sensiblement le pouvoir d'achat global des consommateurs. D'autre

Baisse de la demande de consommation

part, l'insécurité qu'engendre la récession a entraîné un vigoureux accroissement de l'épargne. Il en est résulté une compression de la consommation.

En termes réels, le chiffre d'affaires du commerce de détail a reflété un net affaiblissement de la consommation à partir du milieu de 1974. Au quatrième trimestre de 1975, il était inférieur de 7,4% à celui de l'année précédente. Les achats de biens de consommation durable ont diminué très fortement.

Tourisme

Dans le secteur touristique, la demande a résisté de façon réjouissante aux pressions conjoncturelles. Au troisième trimestre, le nombre des nuitées dans les hôtels a été inférieur de 5,2% à celui de l'année précédente. La part des hôtes suisses a diminué de 6,2%, celle des hôtes étrangers, de 4,5%. En revanche, la baisse annuelle des séjours pour motifs professionnels a été particulièrement sensible; au cours de la même période, elle s'est inscrite à 23,2%. La part de la para-hôtellerie au tourisme indigène a fléchi également quelque peu.

La demande a varié beaucoup d'une région à l'autre. Alors que, dans certaines contrées, telles le Tessin et la Suisse centrale, le nombre des nuitées a progressé légèrement, il a diminué nettement dans d'autres régions, et surtout dans les villes.

Prix et salaires

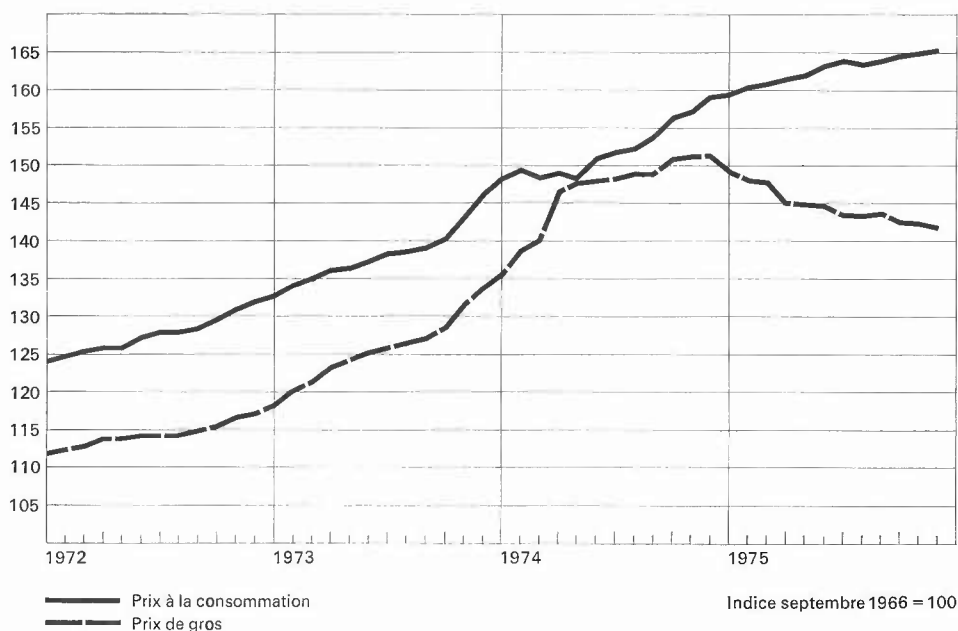
L'évolution des prix s'est distinguée avantagement du cours maussade de l'économie. Durant le second semestre principalement, il a été possible de ramener à un niveau décent le renchérissement qui s'était accéléré considérablement les années précédentes. La baisse des prix à l'importation a contribué largement à ce revirement. La concurrence accrue a facilité la répercussion des avantages de change sur les prix à la consommation.

Tandis que les prix de gros baissaient depuis le quatrième trimestre de 1974, la hausse des prix à la consommation ne s'est ralentie sensiblement qu'au cours du second semestre de 1975. Cette évolution est imputable surtout au fléchissement des prix des denrées alimentaires et des textiles. Par rapport aux mois correspondants de l'année précédente, le taux de renchérissement a passé de 7,3% au mois de janvier à 3,4% au mois de décembre. A la fin de l'année, la Suisse connaissait la hausse de prix la plus faible de tous les pays industrialisés.

Fléchissement limité du
tourisme

Net recul du renchérissement

Evolution du niveau des prix



Chute des prix à l'importation

Au mois de mars, les prix de gros sont descendus pour la première fois au-dessous du niveau de 1974. La tendance à la baisse s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année. Au mois de décembre, l'indice était de 4,9% inférieur au niveau atteint un an auparavant. L'indice des prix à l'importation est tombé de 11% en une année. Les prix des marchandises suisses ont fléchi avec un retard de six mois environ. A la fin du mois de décembre, leur indice avait reculé de 2,3% par rapport à l'année précédente.

L'activité ralentie de la construction et la concurrence accrue lors des soumissions se sont traduites par une chute des prix dans ce secteur également. Au mois d'octobre, l'indice du coût de la construction en ville de Zurich était inférieur de 5,8% au niveau atteint un an auparavant. En 1974, il était monté encore de 7%.

Progression modérée des salaires

L'évolution des salaires aussi s'est modérée. Les taux d'accroissement des gains horaires et mensuels moyens des travailleurs victimes d'accidents ont été moins élevés que ceux de l'année précédente. Ils ont diminué légèrement d'un trimestre à l'autre. Au troisième trimestre, les salaires mensuels ont dépassé de 6,4% ceux de l'année précédente, alors que ce taux était de 16,7% en 1974.

Agriculture

Faible diminution du rendement

Par rapport à la plupart des autres secteurs économiques, l'activité n'a ralenti que faiblement dans l'agriculture. Les habitudes des consommateurs se sont modifiées, et la

population a diminué quelque peu; de ce fait, la consommation de denrées alimentaires, en particulier de viande, a reculé légèrement.

Selon les estimations du Secrétariat des paysans suisses, le rendement brut épuré de la production agricole a baissé de 2,4% par rapport à 1974, année où l'agriculture avait obtenu de très bons résultats. Vu la situation relativement favorable de ce secteur et le net affaiblissement des poussées qui s'exerçaient sur les salaires, l'Union suisse des paysans a renoncé à revendiquer une augmentation de prix pour le début de 1976.

La détente intervenue sur le marché du travail a atténué quelque peu l'acuité du problème soulevé par la pénurie de main-d'œuvre, qui avait préoccupé l'agriculture ces dernières années.

Finances fédérales

Présenté au mois d'avril, le compte financier de 1974 révélait une dégradation évidente des finances fédérales. Les dépenses avaient augmenté de 12,3%, et les recettes, de 10,7%; il en résultait un déficit de 1 milliard de francs en chiffre rond, alors que le budget prévoyait un déficit de 200 millions seulement.

Le surcroît de tâches imposé à l'Etat durant la haute conjoncture a entraîné un accroissement des dépenses publiques bien supérieur à celui des recettes, qui s'est atténué nettement en raison du ralentissement économique. Aussi le Conseil fédéral a-t-il été contraint, surtout après le rejet, le 8 décembre 1974, d'un nouveau programme financier, de ramener le déficit prévu, qui s'élevait à près de 2 milliards de francs, à un niveau économiquement supportable, en réduisant les dépenses de 1 milliard en chiffre rond. Le nouveau budget prévoyait une augmentation des dépenses de 3,9%, un accroissement des recettes de 2%, et un déficit de 500 millions de francs environ.

Le 8 juin, le souverain a accepté une majoration de l'impôt sur le chiffre d'affaires et de l'impôt pour la défense nationale.

La détérioration de la conjoncture, en particulier dans la construction, a conduit le Conseil fédéral à prendre des mesures pour relancer l'économie et pour combattre le chômage. Le programme que le Parlement a ratifié au mois de juin prévoyait des investissements supplémentaires de la Confédération pour un montant de 200 millions de francs et une participation au financement de divers projets s'élevant à 600 millions. Ce programme devrait permettre d'accroître le volume des commandes de 1,1 milliard de francs.

Avec le budget de 1976, qui prévoit un déficit de 600 millions, le Conseil fédéral a soumis aux Chambres, en automne, un budget complémentaire destiné à relancer l'économie, qui porte sur 600 millions de francs. Le Parlement les a approuvés lors de la session d'hiver.

Dégradation sensible des
finances fédérales

Dépenses conjoncturelles
supplémentaires

Evolution du marché monétaire, du marché financier et du crédit

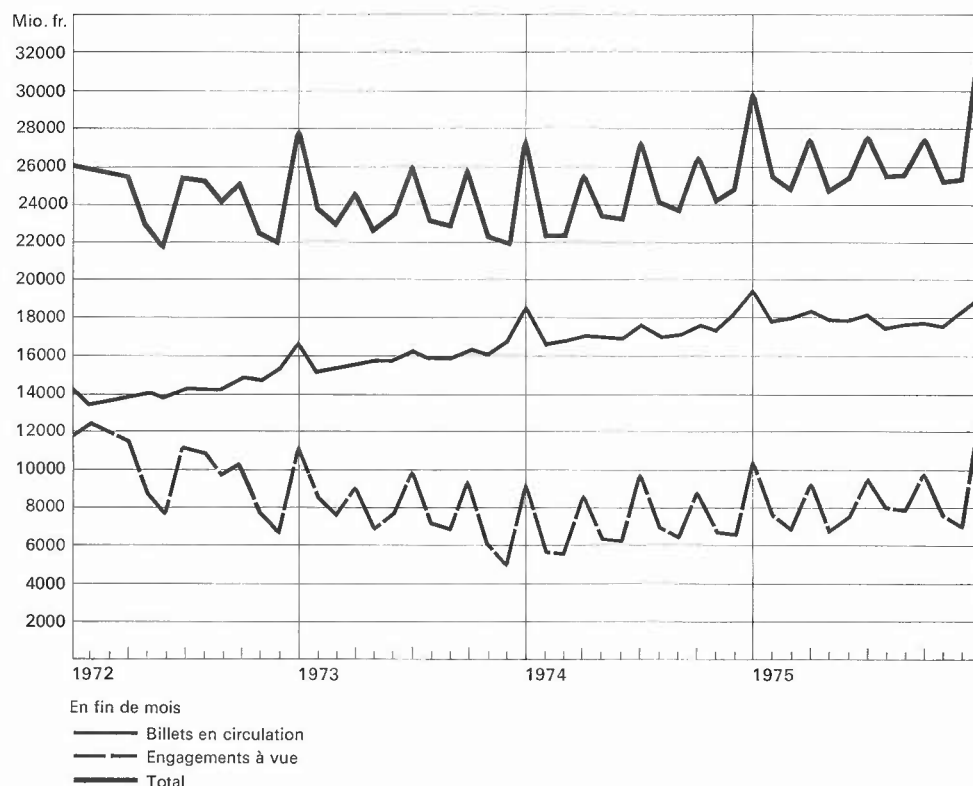
Approvisionnement en monnaie

Accroissement prévu de 6%
de la masse monétaire en 1975

En 1975, la Banque nationale a été en mesure, pour la première fois, de planifier l'approvisionnement en monnaie de l'économie suisse. Elle a prévu d'accroître de 1,5 milliard de francs, ou de 6%, les moyens officiels de paiement, en d'autres termes la base monétaire, qui comprend les billets en circulation et les avoirs du secteur privé en comptes de virements à la Banque nationale. Pour parvenir à cet objectif, elle avait la possibilité de libérer des fonds stérilisés, en particulier des avoirs minimaux, d'effectuer des opérations d'open-market et d'acheter des devises.

Au cours du premier trimestre, la base monétaire s'est étendue fortement à la suite des interventions sur le marché des changes, qui ont repris le 6 janvier. La politique de la masse monétaire ne peut toutefois se fonder simplement sur le niveau brut de la base monétaire, car celui-ci varie lorsque l'institut d'émission facilite le financement des échéances mensuelles. Il convient donc de déduire ces disponibilités temporaires, pour obtenir la base monétaire nette, dont le taux d'accroissement annuel a oscillé, durant le premier trimestre, entre 10,6% au mois de janvier et 7,7% au mois de mars.

*Billets en circulation et
engagements à vue de
la Banque nationale*

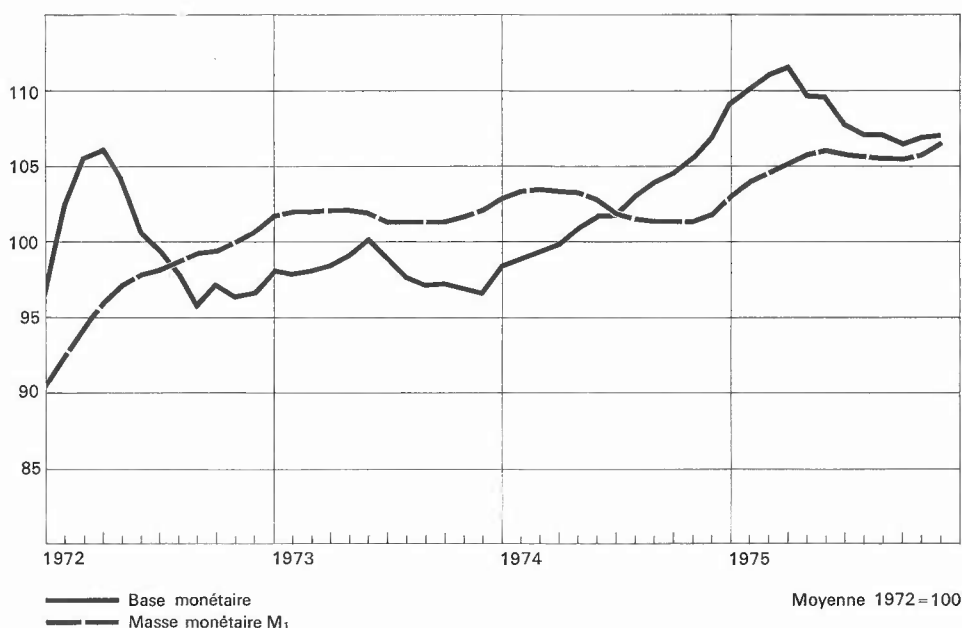


Par rapport à 1974, le recours des banques à l'aide financière de l'institut d'émission s'est accru quelque peu pendant les premiers mois de l'année; en revanche, il a diminué fortement à partir du printemps. Ainsi, à la fin du mois de juin, la base monétaire brute ne dépassait que de 1% le niveau de l'année précédente, alors que la base monétaire nette marquait une progression de 11%. Depuis le début de l'année, elle avait augmenté de 1,4 milliard de francs, pour se chiffrer à 22,8 milliards, et atteignait presque l'objectif initialement fixé, qui était de 1,5 milliard.

Pendant le second semestre, la Banque nationale a continué de créer de nouveaux moyens de paiement, mais à un rythme ralenti. A la fin du mois de décembre, la base monétaire nette avait augmenté de 2,1 milliards de francs, ou de 9,9%, par rapport à 1974. Dans l'analyse de cette expansion doit intervenir l'évolution d'une donnée économique importante, la masse monétaire M_1 , qui se compose du numéraire circulant en Suisse et des avoirs à vue du secteur non bancaire. Pour parvenir à une augmentation de 3 milliards de francs, ou de 6%, de la masse monétaire M_1 , il avait été prévu d'accroître la base monétaire de 1,5 milliard. Or le rapport entre ces deux données, le multiplicateur, qui dépend aussi de la demande de monnaie et de crédit, est sensible aux fluctuations de la conjoncture. Le cours maussade de l'économie s'est traduit par un recul de la demande de crédit. Par conséquent, l'augmentation de la base monétaire n'a pas eu les effets escomptés sur la masse monétaire M_1 , car le multiplicateur, qui était estimé à 2, s'est inscrit à 1,89 seulement. La Banque nationale, qui avait arrêté au mois de janvier déjà les dispo-

Fléchissement du multi-
plicateur

*Evolution de la base
monétaire et de la
masse monétaire M_1*



Evolution de la masse monétaire

montants en milliards de francs — variation en % par rapport au trimestre correspondant de l'année précédente

Fin de trimestre	Base monétaire ¹		Numéraire en circulation ²		Dépôts à vue ³		Masse monétaire M ₁ ⁴		Quasi-monnaie ⁵		Masse monétaire M ₂ ⁶		Masse monétaire M ₃ ⁷	
	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%	montant	%
1973														
mars	24,1	- 1,1	- 10,7	14,3	+ 10,9	27,3	- 1,8	41,6	+ 2,2					
juin	24,1	+ 2,1	+ 6,4	14,8	+ 12,9	27,5	- 0,7	42,3	+ 3,7	20,4	+ 12,1	62,7	+ 6,3	122,3 + 9,6
septembre	24,3	+ 3,2	- 3,5	15,1	+ 12,7	26,7	- 4,3	41,8	+ 1,3					
décembre	26,4	+ 2,5	+ 6,1	16,4	+ 10,2	27,8	- 2,3	44,2	+ 2,0	22,8	+ 14,3	67,0	+ 5,9	129,6 + 7,6
1974														
mars	25,1	+ 4,1	- 3,9	15,8	+ 10,3	25,7	- 5,8	41,5	- 0,2					
juin	26,4	+ 9,2	- 0,4	16,1	+ 8,4	25,9	- 5,8	42,0	- 0,8	27,1	+ 32,8	69,1	+ 10,1	131,4 + 7,4
septembre	26,1	+ 7,5	+ 0,5	16,3	+ 7,8	25,4	- 5,0	41,7	- 0,3					
décembre	29,1	+ 10,1	+ 1,7	17,7	+ 7,9	27,0	- 3,0	44,7	+ 1,1	27,6	+ 20,7	72,3	+ 7,8	137,4 + 6,0
1975														
mars	27,0	+ 7,7	+ 7,7	16,8	+ 6,5	26,7	+ 3,8	43,5	+ 4,8					
juin	26,6	+ 1,0	+ 11,0	16,7	+ 3,6	27,3	+ 5,3	43,9	+ 4,7	26,2	- 3,1	70,2	+ 1,6	139,2 + 5,9
septembre	26,2	+ 0,1	+ 8,4	16,3	- 0,2	27,1	+ 7,0	43,4	+ 4,2					
décembre	30,9	+ 6,2	+ 10,0	17,7	- 0,1	29,9	+ 11,0	47,6	+ 6,6	-	-	-	-	-

¹ Base monétaire = circulation monétaire (billets et pièces de monnaie, à l'exclusion de ceux qui sont détenus par le service des chèques postaux et par la Confédération) + avoirs des banques, du commerce, de l'industrie et de particuliers en comptes de virements à la Banque nationale

^{1a} Taux d'accroissement de la base monétaire nette (base monétaire, à l'exclusion des crédits accordés par la Banque nationale)

² Numéraire en circulation = billets et pièces de monnaie détenus par le public (circulation monétaire, à l'exclusion des billets et pièces de monnaie détenus par les banques)

³ Dépôts à vue = dépôts à vue en francs suisses de résidents (secteur non bancaire), dans les banques et en comptes de chèques postaux

⁴ Masse monétaire M₁ = numéraire en circulation + dépôts à vue

⁵ Quasi-monnaie = dépôts à terme et dépôts à vue en monnaies étrangères de résidents dans les banques

⁶ Masse monétaire M₂ = masse monétaire M₁ + quasi-monnaie

⁷ Masse monétaire M₃ = masse monétaire M₂ + dépôts d'épargne, livrets et carnets de dépôts de résidents dans les banques

sitions à prendre en pareil cas, a décidé de forcer un peu l'augmentation de la base monétaire, afin de favoriser celle de la masse monétaire M_1 . Cependant, il fallait tenir compte du fait qu'une création monétaire, aussi importante fût-elle, ne pouvait exercer d'influence décisive sur l'investissement et sur l'emploi, tant que les capacités de production sont insuffisamment utilisées, en raison de l'anémie de la demande.

Les deux composantes de la masse monétaire M_1 , numéraire et dépôts à vue, ont évolué en sens contraire au cours de l'année. Si, par rapport à l'année précédente, les billets en circulation avaient progressé encore de 7% au mois de janvier, ils ont diminué de 0,1% au mois de décembre. Cette régression est imputable au faible niveau de l'activité économique et à la baisse du taux d'inflation. Les avoirs à vue avaient reculé en 1974, car les taux élevés d'intérêt avaient provoqué le transfert de fonds à vue en fonds à terme. Ces derniers avaient augmenté aussi par le fait que les investisseurs attendaient un redressement des taux d'intérêt, pour replacer des fonds sur le marché des capitaux. Le courant s'est renversé en 1975. Au début, l'augmentation des avoirs à vue a été modérée, en raison de la faible demande de crédit. Sur l'ensemble de l'année, la tendance à la hausse n'en a pas moins été marquée. Au mois de décembre, l'extension de la base monétaire s'est reflétée dans le taux d'accroissement annuel des avoirs à vue, qui s'est inscrit à 11%. La masse monétaire M_1 s'élevait alors à 47,6 milliards de francs et dépassait de 6,6% le niveau de l'année précédente. Sa progression moyenne au cours de l'année a été de 4,4%. Ainsi, l'objectif fixé à la masse monétaire était pratiquement atteint, malgré l'ampleur inattendue de la récession. Le tableau de la page 36 renseigne sur l'évolution de la masse monétaire et de ses composantes.

En 1975, la base monétaire nette a progressé de 2,1 milliards de francs. Cette expansion est due principalement à trois facteurs. En premier lieu, les avoirs minimaux ont été réduits de 200 millions de francs. De plus, la libération de fonds bloqués à titre de sanction du dépassement de l'accroissement autorisé du crédit s'est élevée à 1 milliard de francs. Cependant, la libération de ces fonds a été compensée partiellement par le placement de rescriptions de stérilisation, pour un montant de 425 millions de francs, si bien que l'extension consécutive de la base monétaire ne s'est inscrite qu'à 600 millions environ. Enfin, l'apport le plus important, soit 2,1 milliards de francs, provient du solde résultant des interventions sur le marché des changes, qui ont atteint 11,2 milliards et de la conversion des capitaux exportés, qui s'est chiffrée à 9,1 milliards. L'obligation faite aux banques de convertir en devises, à la Banque nationale, le montant total des capitaux dont l'exportation a été autorisée a permis d'éponger régulièrement des disponibilités et d'élargir ainsi fortement la marge des interventions, tout en poursuivant les objectifs fixés à la politique de la masse monétaire. Le total de ces divers montants dépasse de 0,8 milliard de francs la progression de la base monétaire. La différence

Transfert de fonds à terme en fonds à vue, consécutif à l'évolution des taux d'intérêt

Absorption de disponibilités par la conversion obligatoire des capitaux exportés

s'explique avant tout par l'accroissement des avoirs de la Confédération à la Banque nationale, qui n'entrent pas dans le calcul de la base monétaire.

Evolution du marché monétaire

Le marché de l'argent s'est caractérisé par une forte liquidité due aux interventions de la Banque nationale sur le marché des changes, à l'afflux de fonds de tiers dans les banques et à la faible demande de crédit. Le 6 janvier, après presque deux ans d'interruption, la Banque nationale a repris ses interventions, ce qui a facilité le remboursement de l'aide qu'elle avait consentie aux banques en vue de l'échéance annuelle. Afin de maintenir la liquidité du marché dans certaines limites, la Banque nationale a prélevé, à la fin du mois de février, de nouveaux avoirs minimaux sur l'état et sur l'accroissement des engagements envers l'étranger, pour un montant de 500 millions de francs. Elle a compensé ainsi une partie des achats de devises, qui s'élevaient déjà à 1,2 milliard de francs à la mi-janvier. Il convient de rappeler que, depuis le mois de novembre 1974, les engagements en Suisse n'étaient plus soumis au versement d'avoirs minimaux. Les bonnes dispositions du marché ont entraîné un recul marqué des taux d'intérêt à court terme.

Liquidité du Marché
monétaire

Les swaps dollars contre francs, conclus au mois de décembre 1974 pour un montant de 510 millions de francs, sont venus à échéance au mois de mars. Aussi les banques ont-elles recouru largement, à la fin du premier trimestre, au crédit de l'institut d'émission. Au mois d'avril, le marché de l'argent s'est resserré, et les comptes de virements sont descendus pour la première fois au-dessous de 5 milliards de francs, alors qu'ils s'étaient inscrits généralement à plus de 6 milliards pendant le premier trimestre. Cette évolution est imputable, entre autres, aux conversions effectuées dans le cadre des exportations de capitaux, qui avaient absorbé d'importantes disponibilités. A la fin du mois d'avril, la Banque nationale a donc libéré des avoirs minimaux à raison de 300 millions de francs en chiffre rond. De plus, elle a proposé aux banques des swaps à trois mois. Les établissements de crédit ont utilisé ces facilités, aux mois d'avril et de mai, pour environ 220 millions de francs.

A la fin du mois de mai, la Banque nationale a réduit les avoirs minimaux de quelque 400 millions de francs. En outre, elle a libéré 150 millions de francs bloqués temporairement ensuite du dépassement de l'accroissement autorisé du crédit. Au début de l'année, 1 milliard de francs en chiffre rond étaient inscrits sur le compte spécial ouvert à cet effet à l'institut d'émission. Au mois de mars, la Banque nationale a exigé le versement du dépassement constaté à la fin du mois de janvier; simultanément, elle a libéré, à l'échéance du délai de trois mois, les fonds bloqués depuis le mois de décembre. Cette opération n'a pas résorbé de nouvelles disponibilités, car le dépassement du mois de janvier n'excé-

Recours au crédit de l'institut d'émission (escompte et avances sur nantissement)

Aide financière de la Banque nationale accordée en vue des échéances

en milliards de francs

	Crédit de l'institut d'émission				Aide financière accordée en vue de l'échéance ¹	
	Etat en fin de mois		Augmentation durant la semaine précédant l'échéance		1974	1975
	1974	1975	1974	1975		
janvier	0,89	1,70	0,65	0,79	0,65	0,79
février	0,97	1,02	0,73	0,11	0,73	0,11
mars	1,75	2,51	1,46	2,09	3,96	4,25
avril	1,05	1,59	0,52	1,00	0,52	1,00
mai	1,83	1,05	1,11	0,76	1,11	0,80
juin	2,40	2,61	1,76	2,37	4,82	3,52
juillet	1,62	1,46	0,79	1,24	0,79	1,24
août	1,53	0,93	0,75	0,69	0,75	0,69
septembre	1,99	2,33	1,17	2,10	4,04	3,26
octobre	1,80	0,84	1,11	0,62	1,11	0,62
novembre	2,10	1,04	1,20	0,81	1,20	0,81
décembre	3,39	2,14	2,39	1,85	5,31	7,15

¹ Augmentation du crédit accordé par l'institut d'émission durant la semaine précédant l'échéance + swaps liés à l'échéance + réscriptions de stérilisation de la Confédération que la Banque nationale a reprises temporairement

dait pas celui du mois d'octobre. Les montants libérés et les versements exigés à la fin du mois de mai et au mois de juin, ensuite du dépassement annoncé à la fin du mois d'avril, se sont traduits par une libération nette de 150 millions de francs environ. Ainsi, 850 millions de francs en chiffre rond demeuraient bloqués sur le compte spécial.

A la mi-juin, les avoirs en comptes de virements atteignaient le niveau élevé de 6,5 milliards de francs. Lors de l'échéance semestrielle, les banques n'ont pas utilisé la moitié des swaps mis à leur disposition, dont le montant était de 1 milliard de dollars. En revanche, elles ont recouru largement au crédit de l'institut d'émission. L'aide totale de la Banque nationale s'est chiffrée alors à 3,5 milliards de francs, contre 4,8 milliards l'année précédente et 4,3 milliards à la fin du mois de mars 1975. Les avoirs en comptes de virements à l'institut d'émission se sont inscrits à 8,4 milliards de francs à la fin du mois de juin, contre 8,8 milliards en 1974, et 8,7 milliards au mois de mars 1975. Le faible besoin de disponibilités additionnelles n'était pas dû uniquement à l'abondante liquidité du marché monétaire, mais aussi au fléchissement sensible de l'augmentation saisonnière des billets en circulation.

Swaps dollars contre francs conclus entre la Banque nationale et les banques
en milliards de francs

	Swaps de 30-90 jours						Swaps liés à l'échéance		Total des swaps	
	nouvellement conclus				Etat en fin de mois				Etat en fin de mois	
	30 jours		90 jours		30-90 jours		7-14 jours		7-90 jours	
	1974	1975	1974	1975	1974	1975	1974	1975	1974	1975
janvier	—	—	—	—	—	0,51	—	—	—	0,51
février	—	—	—	—	—	0,51	—	—	—	0,51
mars	—	—	—	—	—	—	2,50	2,07	2,50	2,07
avril	0,54	—	—	0,05	0,54	0,05	—	—	0,54	0,05
mai	—	—	0,25	0,17	0,25	0,22	—	—	0,25	0,15
juin	0,12	—	0,10	—	0,47	0,22	2,99	1,04	3,46	1,26
juillet	0,76	—	—	—	1,11	0,18	—	—	1,11	0,18
août	—	—	—	—	0,10	—	—	—	0,10	0,00
septembre	—	—	0,46	—	0,46	—	2,72	0,73	3,18	0,73
octobre	—	—	—	—	0,46	—	—	—	0,46	0,00
novembre	—	—	—	—	0,46	—	—	0,81	0,46	0,81
décembre	0,83	—	0,51	—	1,34	—	2,68 ¹	4,77 ¹	4,02	4,77

¹ Au mois de décembre, la durée des swaps liés à l'échéance est de 7-30 jours

Au cours du troisième trimestre, les comptes de virements se sont maintenus généralement bien au-dessus de 5,5 milliards de francs; ils ont dépassé souvent 6 milliards de francs. Les swaps conclus au mois de mai sont arrivés à échéance au mois d'août. Les fonds bloqués au mois de juin, à la suite du dépassement de l'accroissement autorisé du crédit à la fin du mois d'avril, qui se montaient à 550 millions de francs environ, ont été libérés au mois d'août également et au cours de la première moitié du mois de septembre. Le solde du dépassement constaté à la fin du mois de juillet 1974, soit quelque 300 millions de francs, a été libéré durant la seconde quinzaine du mois de septembre. Ainsi, le compte spécial sur lequel les dépassements de crédit étaient retenus ne présentait plus qu'un solde insignifiant. Afin que le développement de la base monétaire reste conforme aux objectifs fixés à l'évolution de la masse monétaire, l'institut d'émission a épongé une partie de ces disponibilités supplémentaires en plaçant dans les banques, au début du mois de septembre, des rescriptions de stérilisation pour 425 millions de francs.

L'échéance du mois de septembre n'a pas posé de problèmes. Le recours à l'aide de la Banque nationale s'est élevé à 3,3 milliards de francs. Les banques ont préféré de nouveau faire appel au crédit d'escompte et aux avances sur nantissement; elles n'ont guère utilisé que la moitié des swaps offerts. A la fin du troisième trimestre, les avoirs en

Libération des montants bloqués sur le compte spécial «dépassements de crédit»

comptes de virements se montaient à 8,3 milliards de francs, contre 8,4 milliards un an auparavant. Au mois d'octobre, une courte prolongation des swaps conclus lors de l'échéance a permis de surmonter des tensions passagères.

L'approche de l'échéance annuelle s'est fait sentir dès la fin du mois de novembre. Les billets en circulation ont augmenté de 1 milliard de francs au cours de la semaine précédant l'échéance mensuelle, pour se fixer à 18,3 milliards. Cette expansion a été plus forte que l'évolution des derniers mois ne l'aurait laissé prévoir. Cependant, les billets en circulation ne dépassaient que de 0,9% le niveau de 1974. La Banque nationale a annoncé suffisamment tôt qu'elle était prête à fournir au marché les disponibilités supplémentaires que nécessitait l'échéance annuelle. Au début du mois de décembre, elle a proposé des swaps pour un montant de 1,2 milliard de dollars. Par la suite, elle a accepté d'en accroître le volume, lorsque des signes de tension sont apparus sur le marché de l'argent. Elle est parvenue ainsi à reporter une hausse de taux préjudiciable à la politique des changes. A l'échéance annuelle, les banques ont utilisé l'aide de l'institut d'émission pour un montant de 7,1 milliards de francs. Les swaps dollars contre francs se sont élevés à 4,8 milliards de francs, les crédits de la Banque nationale, à 1,8 milliard, et les mises en pension de recriptions de stérilisation, à 0,5 milliard. En raison des abondantes disponibilités supplémentaires, les comptes de virements à la Banque nationale ont atteint 11,5 milliards de francs. A la fin de 1974, ils s'étaient chiffrés à 9,5 milliards de francs. Le montant des billets en circulation est parvenu à son niveau le plus élevé de l'année peu avant les fêtes; il était alors de 20,2 milliards de francs, contre 20,3 milliards en 1974. A l'échéance, il s'inscrivait à 19,1 milliards de francs, ou à 1,6% au-dessous du montant de l'année précédente.

Evolution du crédit et des bilans bancaires

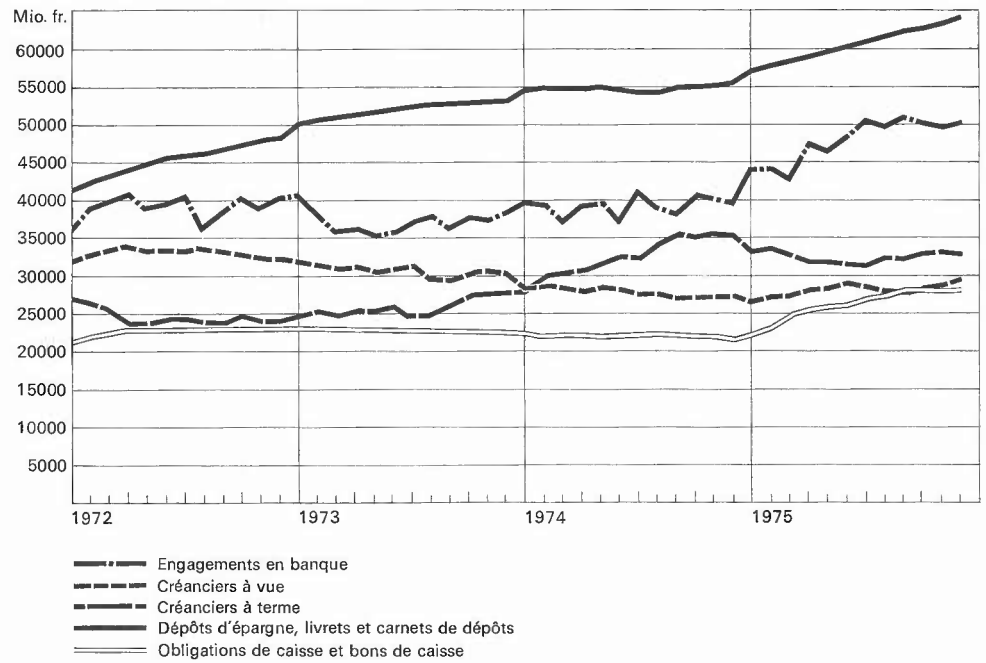
D'entente avec la Banque nationale, le Conseil fédéral a décidé, en raison de la situation dans la construction, d'assouplir considérablement l'encadrement du crédit à partir du 15 janvier. La construction de logements d'intérêt général a été soustraite à la limitation; en ont été également exceptés, mais sur demande, les crédits destinés à l'élaboration de projets de construction jusqu'à la fin de la phase de préparation, à la construction de logements non luxueux et à des travaux d'équipement collectif, qui pouvaient jusqu'alors être imputés partiellement sur le contingent spécial.

Le ralentissement de la demande de crédit a amené le Conseil fédéral, à l'instigation de la Banque nationale, à abroger la limitation de l'expansion du crédit, avec effet au 1^{er} mai 1975. L'institut d'émission a invité les banques à poursuivre une politique mesurée

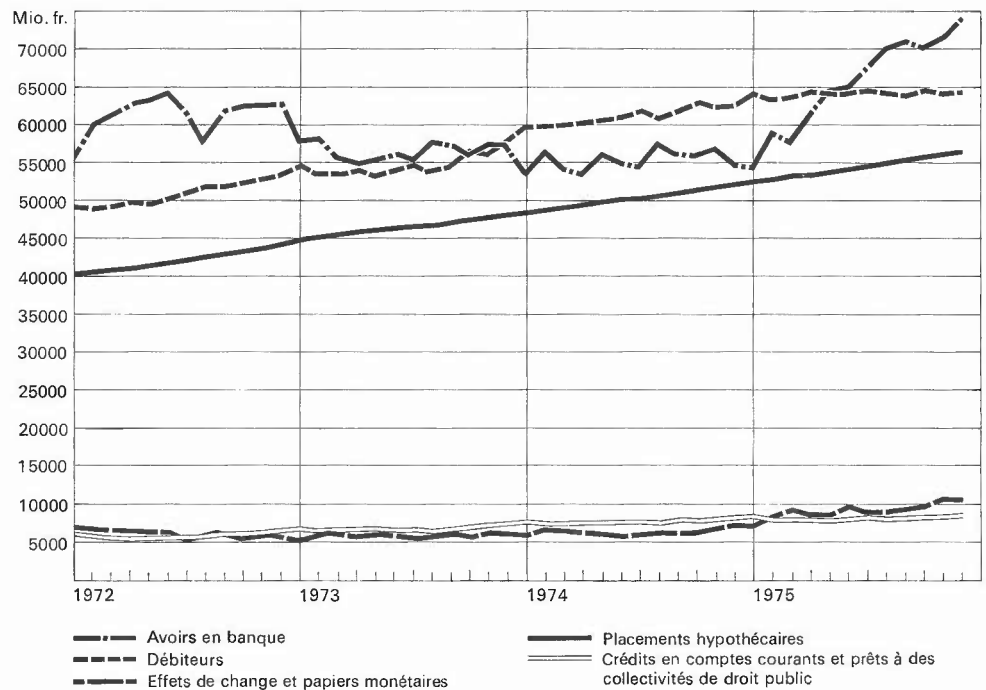
Large recours aux swaps à l'échéance annuelle

Assouplissement, puis abrogation de la limitation de l'expansion du crédit

Bilan de 72 banques
Actif



Passif



Faible demande de crédit

du crédit et à observer certaines priorités. Il leur a demandé d'accorder des crédits avant tout aux entreprises compétitives qui se heurtaient à des difficultés de trésorerie, en raison de la récession, ainsi qu'aux industries d'exportation touchées par l'évolution des cours de change. Il les a priées également de financer des investissements publics et privés, susceptibles de préserver le niveau de l'emploi. En outre, les banques ont été conviées à vouer, dans le cadre de la répartition sectorielle et régionale de leur crédit, une attention particulière aux régions de montagne et aux parties du pays les moins développées.

Ainsi que l'on pouvait s'y attendre, la levée de la limitation du crédit n'a pas provoqué une animation substantielle du crédit bancaire. Les crédits accordés en Suisse par les 72 banques qui remettent des données mensuelles ont augmenté de 4,9 milliards de francs en 1975 et se sont inscrits à 116,5 milliards. En 1974, l'augmentation nette des crédits avait atteint 7,7 milliards de francs. Le taux annuel d'accroissement a passé de 7,4% à la fin de 1974 à 5% au mois de juin et à 4,3% au mois de décembre. Il était alors de 4,9% dans les banques cantonales, contre 6,2% un an auparavant, de 3,8%, contre 9,1%, dans les grandes banques, de 3,4%, contre 7,1%, dans les banques locales, et de 5,3%, contre 6,3%, dans les caisses d'épargne. Ainsi, les taux d'accroissement, qui divergeaient fortement d'une catégorie de banque à l'autre en 1974, se sont rapprochés quelque peu, à un niveau inférieur. Les avoirs en comptes débiteurs ont progressé de 0,2 milliard de francs, contre 2,9 milliards en 1974; à la fin du mois de décembre, ils ne dépassaient plus que de 0,3% le niveau atteint l'année précédente. Cette évolution s'explique surtout par la réduction du volume de la construction et par celle des stocks. Les comptes courants débiteurs ont reculé, à eux seuls, de 2,6 milliards de francs. Par contre, les avances à terme fixe ont augmenté de 2,8 milliards de francs, en raison aussi, semble-t-il, des crédits transitoires consentis aux entreprises les plus touchées par la récession. De même, les prêts hypothécaires, qui sont destinés à consolider des crédits de construction, ont progressé de 4,3 milliards de francs; ils ont augmenté de 8,2% en une année.

L'assouplissement, au mois de janvier, et l'abrogation, au mois de mai, de la limitation du crédit ont été à l'origine d'un important accroissement des promesses de crédit à la construction. Depuis le mois de mars, les crédits à la construction promis par 60 banques ont dépassé chaque mois le niveau correspondant de l'année précédente. En 1975, ils ont atteint 5,5 milliards de francs, contre 4,2 milliards en 1974. Cependant, les crédits à la construction effectivement utilisés ont reculé, ce qui a provoqué un gonflement des crédits ouverts.

Fort accroissement des promesses de crédit

Les promesses de crédit consenties par 164 banques à des résidents, qu'il s'agisse de crédits à la construction ou d'autres crédits, avaient diminué de trimestre en trimestre au cours de l'année 1974. Elles se sont accrues de nouveau à partir du premier trimestre de 1975. Leur progression s'est accélérée très fortement durant le deuxième trimestre, ce

qui était dû sans doute à la suppression de la limitation du crédit. Toutefois, les crédits utilisés n'ont pas augmenté d'autant. Les crédits ouverts ont atteint 5 milliards de francs au deuxième trimestre, contre 2,2 milliards un an auparavant; ils se sont élevés à 4,8 milliards, contre 1,7 milliard, au troisième trimestre, et à 4,3 milliards, contre 1,4 milliard, au quatrième trimestre. Il faut relever cependant que les crédits ouverts avaient baissé fortement au cours des deux années précédentes. Si leur développement en 1975 est imputable probablement, dans une large mesure, à la reconstitution des marges de crédit, il n'en mérite pas moins une attention soutenue dans la perspective d'une reprise économique.

L'évolution conjoncturelle a influé fortement sur la structure des bilans bancaires. Dans les 72 établissements qui remettent des données mensuelles, les dépôts d'épargne, les livrets et carnets de dépôts, ainsi que les obligations de caisse se sont accrus de 15,8 milliards de francs en 1975. A la fin du mois de décembre, les obligations de caisse dépassaient de 27,4% le niveau de l'année précédente, et les fonds d'épargne, de 15%. La part des fonds de tiers au montant des bilans bancaires, qui ont progressé de 14% au cours de l'année, a passé de 40,2% à 42,4%. A l'actif du bilan, les avoirs en banque à terme avaient augmenté, à la fin de 1975, de 41,7% en un an, les effets de change et les papiers monétaires, de 50,5%. La faible demande de crédit a amené les banques à placer des fonds à l'étranger et à acquérir des titres. Leur portefeuille s'est accru de 20% en douze mois. Ainsi, d'importants actifs facilement réalisables se sont formés, qui, le cas échéant, pourraient alimenter l'offre de crédit.

Evolution du marché des capitaux

Depuis le début de l'année, le marché des capitaux s'est révélé étonnamment efficace. La baisse des taux d'intérêt à court terme sur les marchés internationaux et le sentiment que les taux à long terme avaient dépassé leur point culminant ont drainé sur le marché quantité de fonds en quête de placement. Ce phénomène a accentué encore l'offre de capitaux habituellement élevée au mois de janvier. La demande étrangère semble avoir contribué aussi à soutenir le marché, car l'achat de titres permettait d'éviter l'interdiction de rémunérer l'accroissement des avoirs étrangers en banque.

La Banque nationale avait limité à 1,1 milliard, éventuellement à 1,24 milliard de francs, l'émission d'emprunts suisses au premier trimestre. En effet, elle s'était déclarée prête à accepter le relèvement de certains emprunts, si les dispositions du marché le permettaient. Cette attitude ne tenait pas seulement compte du raffermissement du marché, qui s'était manifesté à partir de l'automne 1974, mais également de l'évolution conjoncturelle.

Offre élevée de capitaux

L'assouplissement de l'encadrement du crédit, au mois de janvier, a facilité l'adaptation de la politique à la capacité du marché. Les souscriptions dépassant parfois très largement les montants offerts, la Banque nationale a augmenté après coup, de 185 millions de francs, le volume autorisé des émissions et l'a porté ainsi à 1,4 milliard. Les émissions ont continué d'avoir un plein succès, même si les souscripteurs se sont montrés, parfois, plus sélectifs qu'auparavant. Le bon résultat des émissions a permis aux débiteurs, durant le premier trimestre, d'abaisser les taux de ½% en deux étapes. Les emprunts de la Confédération ont reçu également un accueil très favorable au cours du premier trimestre. Au mois de février, elle a lancé un emprunt de 250 millions de francs, à 7¾%, pour une durée de 15 ans; au mois de mars, la Banque nationale a placé à 7%, pour le compte de la Confédération, des bons de caisse à 7 ans, d'un montant de 250 millions de francs.

Suppression du plafond des émissions

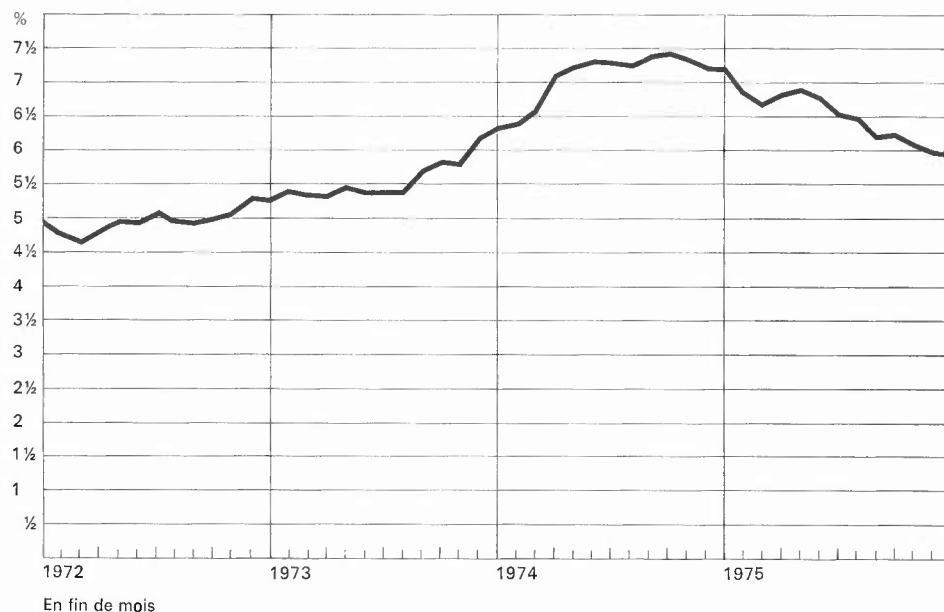
Pour le deuxième trimestre, la Banque nationale a renoncé, à titre d'essai, à fixer un plafond aux émissions. La commission des émissions instituée par le Conseil fédéral devait, cependant, continuer d'opérer un choix parmi les demandes d'emprunt qui lui étaient adressées. Pour des raisons techniques, qui tenaient à une accumulation hebdomadaire excessive d'emprunts, elle a ramené le nombre des émissions de 67 à 45. Au cours du premier trimestre, elle avait autorisé 42 emprunts sur les 76 qui avaient été annoncés. Au mois d'avril, le placement des emprunts n'a plus été aussi aisé que durant les premiers mois de l'année. Les banques ont dû parfois en réduire le montant; en d'autres occasions, elles ne l'ont fixé qu'à l'issue de la souscription. Cependant, une seule émission s'est soldée par un réel échec. D'ailleurs, le marché des capitaux n'a pas tardé à se ressaisir, le recul des taux d'intérêt à court terme ayant favorisé la conversion de dépôts à court terme en placements à long terme.

Large recours de la Confédération au marché des capitaux

La Confédération a bénéficié aussi des bonnes dispositions du marché. Elle a emprunté 500 millions de francs au mois de juin, dont 400 millions étaient destinés à la conversion. Une tranche de 250 millions de francs a été placée à 7¾%, pour une durée de 14 ans; l'autre tranche, de 250 millions également, avait une durée de 8 ans et un taux de 7%. Au cours du premier semestre, les émetteurs d'emprunts suisses ont prélevé 3,2 milliards d'argent frais, dont 1,2 milliard de francs durant le premier trimestre. En 1974, les montants correspondants étaient de 2,3 milliards de francs et de 0,7 milliard respectivement. Le rendement moyen des obligations de la Confédération a baissé. La capacité du marché a permis à l'institut d'émission de liquider complètement, pendant le premier semestre, le portefeuille qu'elle avait constitué en 1974, à l'occasion d'achats de soutien.

La Banque nationale a renoncé également à limiter le volume des émissions pour les troisième et quatrième trimestres. La commission des émissions a autorisé 37 emprunts au troisième trimestre et 42 au quatrième. Seuls 7 emprunts par trimestre ont dû être

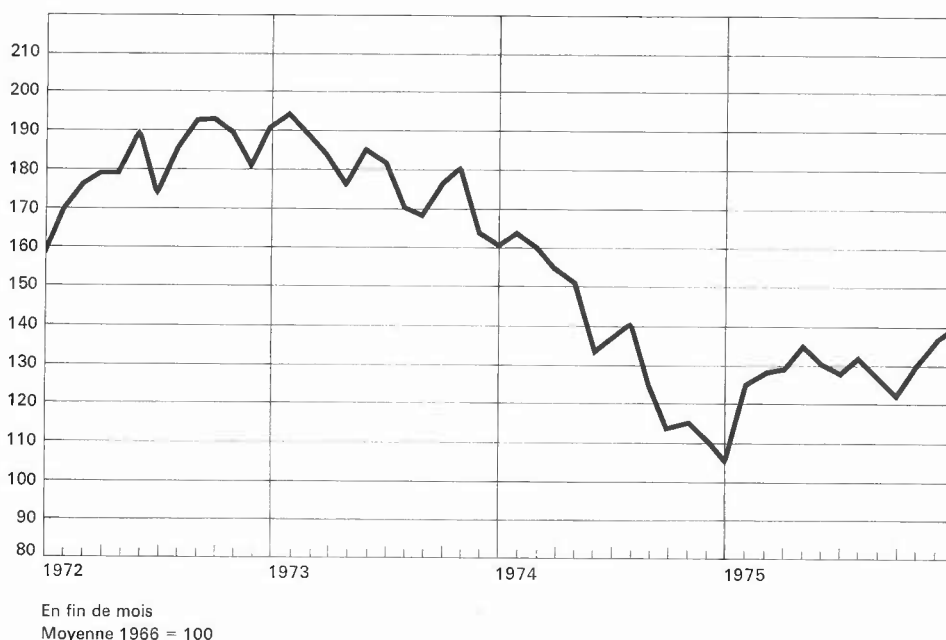
Rendement moyen des obligations fédérales



repoussés. On pouvait admettre que les besoins de consolidation étaient satisfaits, car de nombreux emprunts, qui avaient été reportés en 1974, ont été placés au cours du premier semestre. En outre, la demande de capitaux a diminué à la suite du recul des investissements privés. Durant le troisième trimestre, les taux des emprunts cantonaux ont baissé de $\frac{3}{4}\%$. Au mois d'août, 300 millions de francs de bons de caisse $6\frac{1}{2}\%$ de la Confédération ont été placés dans les banques, pour une durée de 6 ans. Au mois de septembre, la Confédération a lancé avec succès un emprunt $6\frac{1}{2}\%$, d'un montant de 300 millions de francs et d'une durée de 15 ans. Au mois d'octobre ont eu lieu deux émissions non publiques de bons de caisse de 150 millions de francs chacune, l'une à $6\frac{1}{4}\%$, pour une durée de 8 ans, et l'autre à 6%, pour une durée de 5 ans. Au mois de décembre, la Confédération a émis de nouveaux bons de caisse pour un montant de 300 millions de francs, libérables au mois de janvier 1976; le taux a été fixé à 6%, et la durée, à 6 ans. Outre l'accroissement de l'épargne, l'ampleur inhabituelle des achats de titres effectués par les banques et par les investisseurs institutionnels a contribué à soutenir le marché. Le vigoureux recul de la construction et l'apathie de la demande de logements ont limité les possibilités d'investissement immobilier offertes aux sociétés d'assurances et aux caisses de pensions. Les banques ont dû faire face à une situation semblable, les fonds de tiers continuant d'affluer et la demande de crédit demeurant faible. De plus, les nombreux retraits d'emprunts autorisés, qui sont intervenus surtout pendant le dernier trimestre, ont influé sur le marché. Ces retraits étaient liés au déclin de l'investissement ou à l'amélioration de la trésorerie, consécutive à la diminution des stocks; dans le cas des banques, ils s'expliquaient par l'important afflux de fonds de tiers.

En 1975, les émissions publiques d'emprunts suisses ont prélevé sur le marché 6 milliards de francs d'argent frais, contre 3,9 milliards en 1974. La part du secteur public s'est élevée à 38,3%, contre 38% en 1974, et celle de la Confédération seule, à 10,9%, contre 12,1%. Si l'on ajoute les émissions de bons de caisse de la Confédération, qui ont

Indice suisse des actions



atteint 850 millions de francs, le recours net au marché a été de 6,8 milliards de francs; la part de la Confédération s'est inscrite à 22,1%, celle du secteur public en général, à 46%.

Evolution favorable du marché des actions

Au début de l'année, le marché suisse des actions a enregistré une forte hausse. L'indice calculé par la Banque nationale a passé de 105 à 134 points jusqu'au début du mois de février. Cette reprise était due partiellement au recul des taux d'intérêt sur le marché des obligations, mais elle a compensé aussi les chutes de cours qui s'étaient produites les deux années précédentes. L'indice des actions s'établissait à 191 points à la fin de 1972 et à 160 points à la fin de 1973. La progression des cours au mois de janvier 1975 a été suivie d'une phase de consolidation durant les mois de février et de mars. Une nouvelle hausse a eu lieu au mois d'avril. L'indice était remonté à 139 points au début du mois de mai. Les cours ont baissé aux mois de mai et de juin, ainsi qu'aux mois d'août et de septembre. Au début du mois d'octobre, l'indice avait reculé à 121 points. Par la suite, il s'est redressé et a atteint, à la fin de l'année, son niveau le plus élevé, soit 140 points. Face à la mauvaise situation conjoncturelle, le marché suisse des actions s'est montré étonnamment résistant.

Tableau des émissions

Montants en millions de francs

Emetteurs	Nombre	Valeur	Conversions	Recours au marché	Rembour- sements	Recours net	
	1975	d'émission				1975	1974
<i>Emprunts suisses</i>							
Confédération ¹	4	1 051,3	400,0	651,3	—	651,3	475,5
Cantons	28	1 068,5	115,0	953,5	7,4	946,1	544,3
Communes	27	707,8	33,0	674,8	13,7	661,1	479,5
Usines électriques	37	1 548,5	309,0	1 239,5	55,1	1 184,4	954,1
Industrie	17	688,3	25,5	662,8	32,6	630,2	147,7
Commerce	3	130,0	30,0	100,0	—	100,0	59,1
Banques	23	933,8	299,9	633,9	8,0	625,9	555,3
Centrales de lettres de gage	7	347,4	150,0	197,4	—	197,4	272,3
Holdings	10	498,3	42,0	456,3	33,2	423,1	203,8
Divers	18	387,0	—	387,0	7,6	379,4	230,3
Total	174	7 360,9	1 404,4	5 956,5	157,6	5 798,9	3 921,9
<i>Emprunts étrangers en Suisse</i>							
Total	40	2 490,1	135,0	2 355,1	579,6	1 775,5	452,1
<i>Emissions d'actions suisses</i>							
Usines électriques	1	15,0	—	15,0	—	15,0	64,5
Industrie	13	165,3	—	165,3	7,3	158,0	175,9
Commerce	2	18,0	—	18,0	1,2	16,8	18,0
Banques	18	688,9	—	688,9	28,0	660,9	227,5
Holdings	7	135,7	—	135,7	43,2	92,5	31,6
Sociétés d'assurances . .	6	52,4	—	52,4	—	52,4	5,7
Divers	12	14,6	—	14,6	18,8	— 4,2	8,5
Total	59	1 089,8	—	1 089,9	98,5	991,4	531,7
Total général	273	10 940,9	1 539,4	9 401,5	835,7	8 565,8	4 905,7

¹ A l'exclusion de 4 émissions de bons de caisse pour un montant total de 850 millions de francs

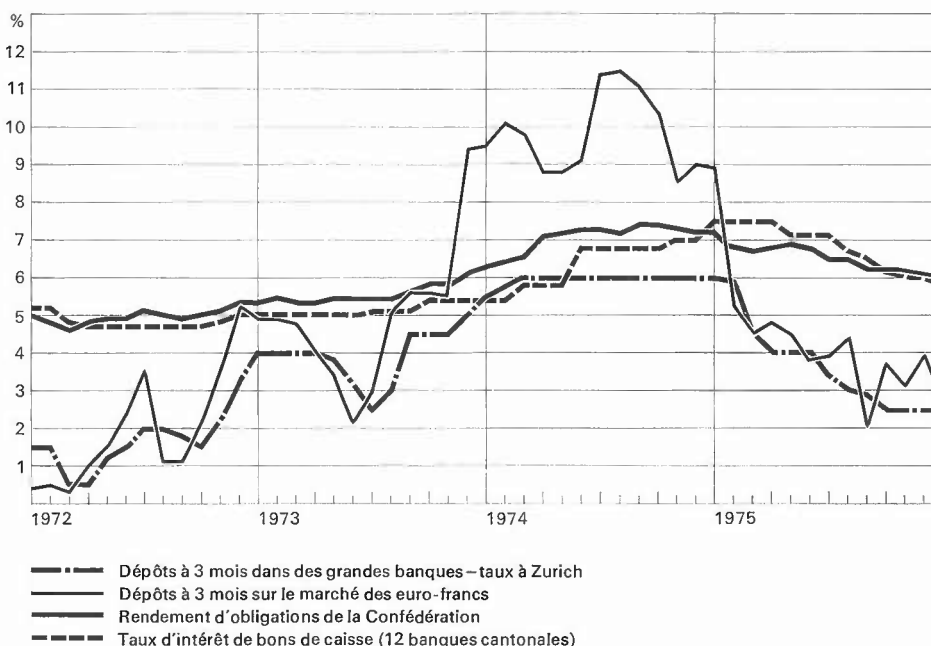
Evolution des taux d'intérêt

Recul des taux d'intérêt à court terme ...

Comme à l'étranger, les taux d'intérêt à court terme ont baissé vigoureusement sur le marché suisse. Aux mois de janvier et de février, les grandes banques ont ramené de 6% à 4% l'intérêt qu'elles versent sur les dépôts à terme de 3 à 5 mois, alors que le taux des euro-francs à 3 mois tombait de 9% à 4 ½%. Les taux des dépôts de 3 à 5 mois ont diminué encore aux mois de juin et d'août; le taux de l'intérêt que rapportent les autres dépôts à terme a été abaissé aussi à diverses reprises, la dernière fois au mois d'octobre. A partir du mois de novembre, la rémunération des dépôts de 3 à 5 mois s'est inscrite à 2 ½%; elle a été de 3 ¼% pour les dépôts de 6 à 11 mois et de 4 ½% pour ceux à douze mois. Au début de l'année, ces deux derniers taux s'élevaient encore à 6 ¼% et à 6 ½%. Au quatrième trimestre, le taux d'intérêt des euro-francs à 3 mois oscillait entre 3% et 4%, celui des euro-dollars de même durée, entre 6% et 7%.

L'évolution du marché, mais surtout des raisons tenant à la politique des changes et à la politique conjoncturelle ont incité la Banque nationale à réduire son taux de l'escompte de ½% les 3 mars, 20 mai, 25 août, 29 septembre et 29 octobre. Ce taux a passé ainsi de 5 ½% à 3%. Au mois de mars, le taux officiel des avances sur nantissement a été maintenu à 6%; il a été abaissé par la suite, parallèlement au taux de l'escompte, jusqu'à 4%. Les taux spéciaux d'escompte, qui avaient été relevés de ½% encore au

Evolution des taux d'intérêt sur les marchés monétaire et financier



... et à long terme

début de l'année et portés à 4 ½% pour les stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages, et à 5% pour les autres stocks obligatoires, ont été réduits aux mois d'août et de novembre, où ils ont été fixés à 3 ¼% et à 3 ½% respectivement. Le taux privé de l'escompte n'est descendu qu'assez modestement; il a passé de 7% au début du mois de janvier à 5 ½% à la fin de l'année.

Sur le marché des capitaux, la hausse des taux d'intérêt enregistrée en 1974 s'est résorbée en majeure partie. Les taux des emprunts de premier ordre ont pu être ramenés de 8% à 6 ½%; au mois de janvier 1974, ils s'élevaient à 6 ¼%. Toutefois, l'écart de rendement entre les titres des diverses catégories de débiteurs, qui s'était accru en 1974, a subsisté. Les taux des emprunts émis par les cantons et par les banques cantonales ont reculé de ¼% aux mois de février et de mars, puis aux mois de juillet, d'août et de septembre, et enfin au mois de décembre. En raison de l'attitude sélective des investisseurs, les taux d'intérêt des emprunts émis par d'autres débiteurs ont baissé parfois avec un certain retard. Ainsi, les centrales atomiques offraient encore un intérêt de 7 ¾% au mois de novembre, contre 8% au début de l'année. Le rendement moyen des obligations de la Confédération a passé de 7,17% à 6,69% à la mi-février. La tendance à la baisse, interrompue seulement aux mois de mars, d'avril et de septembre, s'est poursuivie jusqu'à la fin de l'année, où le rendement n'était plus que de 5,81%. A la fin de 1973, il s'inscrivait à 6,31%.

L'important afflux de fonds de tiers et la faible demande de crédit ont conduit les banques à ajuster plusieurs fois les taux de l'intérêt qu'elles bonifient à leur clientèle. L'abaissement des taux des obligations de caisse a varié quelque peu d'une catégorie de banque à l'autre. Les établissements ont préféré parfois limiter le montant des souscriptions plutôt que de modifier le taux d'intérêt; ils ont appliqué aussi, dans certains cas, des conditions différentes aux conversions, d'une part, et aux nouvelles souscriptions, d'autre part. Les grandes banques ont réduit leurs taux en cinq étapes. A la fin de l'année, ces taux étaient de 5 ¼% pour les titres de 3 à 4 ans et de 6% pour ceux de 5 à 8 ans. Au mois de janvier, ils allaient de 7 ¼% à 7 ¾%. Au mois de juillet, les taux des livrets spéciaux d'épargne ont été abaissés de ¼% à ½%. La rémunération des dépôts traditionnels d'épargne a diminué également de ¼% à ½%, avec effet au 1^{er} octobre. Certaines banques ont reporté leur réduction ou l'ont accentuée au 1^{er} janvier 1976.

Les intérêts perçus par les banques n'ont pas reculé au même rythme que les intérêts versés. Les principaux taux débiteurs ont été réduits, de ¼% généralement, les 1^{er} juillet et 1^{er} octobre, ainsi que le 1^{er} janvier 1976. Le 1^{er} octobre ou le 1^{er} janvier 1976 seulement, les banques ont abaissé de ¼% à ½% les taux des nouvelles hypothèques, les rapprochant ainsi de ceux des anciennes hypothèques, qui étaient demeurés inchangés, et atténuant du même coup une distorsion qui faussait le marché. A diverses re-

*Taux d'intérêt
les plus fréquents*

	octobre 1975 en %	octobre 1974 en %
Comptes débiteurs ¹		
Crédits en blanc		
Grandes banques	7	7 ½
Banques locales et régionales	7 - 7 ½	7 - 7 ¾
Crédits gagés		
Banques cantonales	6 ½ - 7 ¼	6 ¼ - 7 ¼
Grandes banques	6 ½ - 6 ¾	7 - 7 ¼
Banques locales et régionales	6 ½ - 7 ¼	6 ½ - 7 ½
Crédits de construction ¹		
Banques cantonales	6 ½ - 7 ¼	6 ½ - 7 ¼
Grandes banques	6 ¾ - 7 ¼	7 - 7 ½
Banques locales et régionales	6 ½ - 7 ½	6 ¾ - 7 ½
Hypothèques en premier rang sur constructions d'habitations courantes		
Prêts anciens		
Banques cantonales	6 - 6 ½	6 - 6 ¼
Grandes banques	6 - 6 ½	6 - 6 ½
Banques locales et régionales	6 - 6 ¾	6 - 6 ¾
Caisses d'épargne	6 ¼ - 6 ½	6 ¼ - 6 ½
Prêts nouveaux		
Banques cantonales	6 ¼ - 7	6 - 7
Grandes banques	6 ½ - 6 ¾	6 ½ - 7
Banques locales et régionales	6 ½ - 7	6 ½ - 7
Caisses d'épargne	6 ½ - 7	6 ¼ - 7

¹ Aux taux d'intérêt s'est ajoutée une commission de 1/8 % à 1/4 % par trimestre ou par semestre

prises, la Banque nationale s'est prononcée en faveur d'une réduction accélérée des taux de l'intérêt perçu par les banques. Elle en a donné l'exemple en ajustant son taux de l'es-compte.

*Evolution des
taux d'intérêt*

	fin 1975 ¹ en %	fin 1974 en %	fin 1973 en %
Taux officiel de l'escompte	3	5½	4½
Taux officiel des avances sur nantissement	4	6	5¼
Taux d'escompte privé	5½	7	5½
Dépôts à terme			
3– 5 mois	2½	6	5½
6–11 mois	3¼	6¼	5½
12 mois	4½	6½	5½
Dépôts d'épargne dans les banques cantonales	4,88	4,98	4,15
Obligations de caisse des grandes banques			
3 ans	5¼	7¼	5¼
4 ans	5¼	7¼	5¼
5 ans	6	7½	5½
6 ans	6	7½	5½
7 ans	6	7¾	5½
8 ans	6	7¾	5½
Emprunts			
Confédération (septembre)	6½	7¾	5¾
Cantons, communes (novembre)	6¾–7	8 –8¼	6
Banques	6½	8¼	6
Usines électriques	7 –7¾	8½–8¾	6¼
Industrie	7 –7¾	8½–8¾	6½
Rendement moyen des emprunts fédéraux	5,81	7,17	6,31

¹ ou mois au cours duquel le dernier emprunt a été lancé

Evolution des relations monétaires avec l'étranger

Marché des changes et évolution des cours

La hausse du franc suisse sur le marché des changes, qui avait commencé à la fin de l'automne 1974, s'est poursuivie, malgré les importantes interventions de la Banque nationale et malgré le renforcement des mesures visant à contenir les afflux de fonds.

Au début du mois de janvier, le taux de réévaluation du franc depuis le mois d'avril 1971, pondéré en fonction des exportations, a atteint 40%, contre 26% à la fin du mois de septembre 1974. Le cours du dollar se situait légèrement au-dessus de 2,50. La Banque nationale, qui n'était plus intervenue sur le marché des changes depuis le mois de février 1973, a repris, à partir du 6 janvier, d'importantes quantités de dollars. Jusqu'au milieu du mois, les interventions se sont élevées à 1,2 milliard de francs. Afin d'en augmenter l'efficacité, une étroite coordination des interventions a été convenue avec les autorités monétaires américaines et allemandes.

En dépit de ces mesures, un renforcement des dispositions prises au mois de novembre 1974 s'est avéré indispensable. Sur proposition de la Banque nationale, le Conseil fédéral a modifié, avec effet au 22 janvier, l'ordonnance instituant des mesures destinées à lutter contre l'afflux de fonds étrangers. Depuis lors, l'interdiction de rémunérer frappe le montant total des fonds étrangers libellés en francs suisses, y compris les fonds fiduciaires, et non plus seulement leur accroissement. En outre, la commission prélevée sur les fonds qui ont afflué après le 31 octobre 1974 a été portée de 3% à 10% par trimestre. A partir du 31 janvier, la Banque nationale a ramené les ventes à terme de francs suisses à des étrangers, dont la durée excède dix jours, à 90% de leur état au 31 octobre 1974, afin de limiter les possibilités d'éluder les mesures prises. A partir du 28 février, elle les a abaissées à 70%, puis, au mois d'octobre, à 60%, avec effet au 31 janvier 1976. Les ventes à terme dont la durée ne dépasse pas 10 jours ont été limitées le 8 janvier, avec effet immédiat, à 50% de leur état au 31 octobre 1974. Le 23 janvier, l'ordonnance concernant les positions en monnaies étrangères des banques, qui était suspendue depuis le 1^{er} octobre 1973, a été remise en vigueur. Aux termes de cette ordonnance, les banques ont l'obligation de couvrir chaque jour leurs engagements en monnaies étrangères, y compris les opérations à terme, par des avoirs en monnaies étrangères. Au mois de mars, une modification de l'ordonnance a obligé les banques à couvrir, à partir du 1^{er} avril, leurs engagements en l'une des principales monnaies par des avoirs en la même monnaie.

A la fin du mois de janvier, le cours du dollar est tombé à son point le plus bas, soit à 2,3850, en dépit des efforts déployés pour atténuer les poussées sur le franc. Il est resté extrêmement faible tout au long du mois de février. Une légère amélioration est apparue

Renforcement des mesures destinées à lutter contre les afflux de fonds étrangers

Convention visant à améliorer la transparence du marché des changes

aux mois de mars et d'avril. Le taux moyen de réévaluation du franc, qui, à la fin du mois de février, atteignait le niveau record de 44 %, est descendu à 38 %.

Le 1^{er} avril, la Banque nationale a conclu avec les banques et avec les sociétés multinationales qui effectuent des opérations sur devises, une convention aux termes de laquelle les transactions de 5 millions de dollars au moins lui sont communiquées chaque jour. Lorsque les opérations portent sur des montants élevés, l'institut d'émission est autorisé à les effectuer lui-même, si l'état du marché le justifie. Cette convention, qui offre une meilleure image de l'évolution du marché, devait échoir à la fin de 1975; à la fin du mois de novembre, elle a été prorogée d'un semestre.

Taux de réévaluation du franc suisse, pondéré en fonction des exportations¹
(en pour-cent; moyenne mensuelle; avril 1971 = 0)

	1974		1975	
	%		%	
	minimum	maximum	minimum	maximum
janvier	13,8	18,6	39,9	42,7
février	19,3	21,8	40,4	43,9
mars	20,4	22,4	39,1	42,7
avril	20,7	22,9	37,9	39,4
mai	23,7	27,0	39,0	41,9
juin	22,8	24,0	40,4	41,1
juillet	23,3	25,5	38,0	41,5
août	25,0	25,4	39,8	40,3
septembre	25,4	26,4	40,4	42,3
octobre	27,6	30,5	41,1	43,8
novembre	31,4	39,2	43,6	43,7
décembre	36,2	42,9	44,3	46,8

¹ Par rapport aux monnaies des 18 principaux partenaires commerciaux de la Suisse; le calcul est hebdomadaire

Limitation des fluctuations de change

Les interventions de la Banque nationale ont atteint la contre-valeur de 4,4 milliards de francs au milieu de l'année. L'obligation de convertir les capitaux dont l'exportation est soumise à autorisation a provoqué une cession de devises au marché, qui s'est montée à 3 milliards de francs. Certes, les interventions n'ont pas influencé fondamentalement la tendance du cours du franc, mais elles ont permis de restreindre l'ampleur des fluctuations et, en définitive, de maintenir le cours du franc plus bas que si la Banque nationale s'était abstenue. Les afflux de fonds étrangers et l'excédent de la balance des revenus ont soutenu durablement la hausse du franc.

Au troisième trimestre, le cours du dollar est monté sur la plupart des marchés et s'est affermi également par rapport au franc suisse. Il a passé de 2,50 à 2,70 au mois de juillet et a atteint 2,76 à la fin du mois de septembre. Par contre, le mark s'est affaibli par rapport au franc. Son cours mensuel moyen s'inscrivait encore à 106,7 au mois de janvier et à 106,5 au mois de juin. Il n'était plus que de 103,5 au mois de septembre et de 102,5 au mois de novembre; au mois de décembre, les deux monnaies s'échangeaient au pair. Depuis le début de 1974, le franc suisse s'est donc revalorisé de 19% par rapport au mark. Le dollar aussi a baissé au cours du quatrième trimestre, en raison surtout du recul des taux sur le marché monétaire américain. Au mois de décembre, le cours moyen du dollar était de 2,64. La réévaluation pondérée du franc, qui avait approché de nouveau 44% au mois d'octobre, a atteint son niveau le plus élevé au mois de décembre, soit 46,8%.

Evolution du cours du franc par rapport aux monnaies des 15 principaux partenaires commerciaux de la Suisse, de la fin de 1974 à la fin de 1975

	Baisse du franc en %	Hausse du franc en %
République fédérale d'Allemagne		5,6
France	2,6	
Italie		2,0
Etats-Unis	3,0	
Grande-Bretagne		12,4
Autriche		5,4
Japon	1,6	
Suède		4,7
Espagne		3,3
Pays-Bas		4,2
Belgique		6,3
Danemark		6,3
Portugal		7,8
Norvège		3,9
Canada	0,5	

Politique active de l'escompte

L'écart entre les taux d'intérêt suisses et étrangers a exercé une nette influence sur l'évolution des cours de change. Aussi la Banque nationale s'est-elle efforcée de maintenir, ou même d'accroître cet écart par un abondant approvisionnement en disponibilités et par une politique active de l'escompte.

Les réserves monétaires de la Banque nationale ont augmenté de 3,1 milliards de francs en 1975, pour atteindre 32 milliards. Abstraction faite des swaps, l'accroissement a été de 2,4 milliards de francs. L'encaisse-or et les bons du Trésor étrangers libellés en francs suisses n'ont pas varié; ils se sont chiffrés respectivement à 11,9 milliards et à 5,4 milliards de francs. Les réserves de devises, sans les swaps, sont montées de 2,4 milliards de francs, pour s'inscrire à 9,9 milliards. Cette hausse est imputable surtout à la différence entre le montant des dollars résultant des interventions sur le marché des changes et celui des dollars cédés lors de la conversion de capitaux dont l'exportation est soumise à autorisation. Les revenus des placements à l'étranger y ont contribué également.

Evolution de la position extérieure des banques suisses

Les relations des banques suisses avec l'étranger ont continué de se renforcer. Depuis la fin de 1974, les avoirs à l'étranger, y compris les swaps avec la Banque nationale, mais sans les opérations fiduciaires, ont augmenté de 12,3 milliards de francs, pour se chiffrer à 72,8 milliards. Les avoirs fiduciaires ont progressé de 6,6 milliards et se sont inscrits à 52,7 milliards de francs. Les engagements qui figurent au bilan se sont accrus de 0,5 milliard, pour atteindre 51,2 milliards de francs, alors que les engagements fiduciaires ont enregistré une hausse de 7,7 milliards et se sont élevés à 44,8 milliards. Compte tenu des opérations fiduciaires, les avoirs à l'étranger ont augmenté de 18,9 milliards, et les engagements envers l'étranger, de 8,2 milliards de francs. Ainsi, en une année, la position extérieure nette des banques s'est améliorée de 10,7 milliards de francs, passant de 18,8 milliards à 29,5 milliards.

Evolution des exportations de capitaux

Développement des
exportations de capitaux

L'évolution du cours du franc et l'aisance du marché financier ont permis de fortes exportations de capitaux, dont le développement constituait un contrepoids utile, notamment, à l'excédent croissant de la balance des revenus. La conversion obligatoire a offert à l'institut d'émission de larges possibilités d'intervention, sans compromettre les objectifs fixés à l'évolution de la masse monétaire. En raison de la conjoncture, la Banque nationale a cherché à favoriser le financement des exportations de marchandises par des exportations de capitaux. En collaboration avec les offices fédéraux compétents, les banques et le Vorort, il a été possible d'améliorer l'échange d'informations sur les vœux

de l'industrie d'exportation, d'une part, et sur les exportations prévues de capitaux, d'autre part.

Pour les mois de janvier et de février, la Banque nationale a autorisé l'émission d'obligations étrangères libellées en francs suisses d'un montant de 230 millions de francs. Le placement de «notes» et l'octroi de crédits bancaires à l'étranger ont été limités à 700 millions et à 500 millions de francs respectivement pour le premier trimestre. Au mois de mars, comme le plafond trimestriel fixé au placement de «notes» était atteint, la Banque nationale l'a relevé à 1 milliard de francs. Le montant autorisé des émissions étrangères durant les mois de mars et d'avril, qui avait été arrêté tout d'abord à 300 millions de francs, a été porté à 350 millions. Inchangé pour les mois de mai et de juin, il a été fixé à 400 millions de francs pour les périodes suivantes de deux mois. La Banque nationale a renoncé, au mois de mai déjà, à limiter le placement de «notes», ainsi que l'octroi de crédits bancaires. Les bonnes dispositions du marché des capitaux lui ont permis de maintenir cette décision jusqu'à la fin de l'année.

La Banque nationale a autorisé l'émission d'obligations libellées en francs pour un montant global de 2355 millions de francs, contre 1011 millions en 1974. Le placement de «notes» s'est élevé à 7161 millions de francs, contre 2769 millions en 1974. En outre, la Banque nationale a autorisé des crédits bancaires à l'étranger pour 2482 millions de francs, contre 1876 millions en 1974.

Volume des exportations de
capitaux autorisées par la
Banque nationale

Mesures monétaires et conjoncturelles appliquées en 1975

I. Arrêté fédéral des 8 octobre 1971 et 28 juin 1974 sur la sauvegarde de la monnaie

8 juin	Le peuple et les cantons prorogent cet arrêté jusqu'au 15 octobre 1977
	<i>1. Ordonnance du 20 novembre 1974 instituant des mesures destinées à lutter contre l'afflux de fonds étrangers</i>
9 janvier	La Banque nationale réduit le volume des ventes à terme de francs suisses à des étrangers a) les opérations dont le terme n'excède pas dix jours sont ramenées, avec effet immédiat, à 50% de l'état au 31 octobre 1974 b) les opérations dont le terme excède dix jours sont ramenées, à partir du 31 janvier, à 90% de l'état au 31 octobre 1974
22 janvier	Le Conseil fédéral modifie l'ordonnance L'interdiction de rémunérer s'étend désormais à l'ensemble des fonds étrangers; la commission prélevée sur les fonds qui ont afflué depuis le 31 octobre 1974 passe de 3% à 10% par trimestre Le volume des ventes de francs suisses à des étrangers, dont le terme excède dix jours, est limité à 70% de l'état au 31 octobre 1974, avec effet au 28 février
28 octobre	Le volume des ventes de francs suisses à des étrangers, dont le terme excède dix jours, est réduit à 60% de l'état au 31 octobre 1974, avec effet au 31 janvier 1976
	<i>2. Ordonnance des 5 juillet et 11 octobre 1972 concernant les positions en monnaies étrangères des banques</i>
22 janvier	A partir du 23 janvier, le total des avoirs en monnaies étrangères d'une banque doit couvrir chaque jour, à la clôture, le total de ses engagements en monnaies étrangères
17 mars	Le Conseil fédéral modifie l'ordonnance A partir du 1 ^{er} avril, les engagements en une monnaie déterminée doivent être couverts par des avoirs en la même monnaie
5 juin	Désormais, l'excédent des avoirs en une monnaie étrangère déterminée, qui résulte d'opérations à terme contre d'autres monnaies étrangères, contribue à couvrir les engagements en cette monnaie

- 22 janvier
3. *Ordonnance du 22 janvier 1975 concernant la stérilisation du produit en francs suisses des interventions sur le marché des devises*
- La Banque nationale, lorsqu'elle acquiert des devises pour des motifs relevant de la politique monétaire, peut créditer le vendeur de la contre-valeur en francs suisses sur un compte bloqué non rémunéré
- En 1975, elle n'a pas fait usage de cette possibilité
4. *Ordonnance des 5 juillet 1972 et 16 avril 1973 portant obligation de solliciter une autorisation pour recueillir des fonds à l'étranger*
- L'ordonnance est restée en vigueur, sans modification, durant toute l'année

II. Arrêté fédéral du 20 décembre 1972 instituant des mesures dans le domaine du crédit

- 19 décembre
- Cet arrêté arrive à échéance le 20 décembre 1975
- Les Chambres adoptent, le 19 décembre, un arrêté fédéral sur la politique du marché de l'argent et du crédit, qui entre en vigueur le 1^{er} janvier 1976; si le référendum obligatoire en confirme la validité, il sera applicable jusqu'au 31 décembre 1978
1. *Avoirs minimaux sur les engagements en Suisse*
- Depuis le 26 novembre 1974, les engagements des banques en Suisse ne sont plus soumis au prélèvement d'avoirs minimaux; seule l'obligation de déclarer subsiste
- 7 février
2. *Avoirs minimaux sur les engagements envers l'étranger*
- Les avoirs minimaux sur l'état et sur l'accroissement des engagements envers l'étranger passent de 20% à 50% de l'état de base
- 11 avril
- Les avoirs minimaux sont abaissés de 20% et ramenés à 30% de l'état de base
- 28 mai
- Les avoirs minimaux sont réduits à 10% de l'état de base
3. *Limitation du crédit*
- 8 janvier
- Le Conseil fédéral édicte une ordonnance sur l'encadrement du crédit
- Cette ordonnance, qui entre en vigueur le 15 janvier et qui remplace l'ordonnance du 29 mai 1974 prévoyant un contingent spécial, assouplit la limitation du crédit; les crédits destinés à l'élaboration de projets de construction jusqu'à la fin de la phase de préparation, à la construction de logements non luxueux et à des travaux d'équipement collectif peuvent être exceptés, sur demande, de la limitation du crédit

	Les travaux relatifs à la construction de logements d'intérêt général sont exceptés automatiquement de la limitation
20 mars	Le 100% du dépassement au 31 janvier de l'accroissement autorisé du crédit doit être versé sur un compte spécial à la Banque nationale; ces fonds sont bloqués pendant trois mois Simultanément, les fonds bloqués depuis le 20 décembre 1974, ensuite du dépassement au 31 octobre 1974, sont libérés
23 avril	A partir du 1 ^{er} mai, la limitation du crédit est supprimée; la Banque nationale invite les banques à continuer de pratiquer une politique raisonnable du crédit et à observer certaines priorités; la préférence doit être donnée aux crédits accordés à des entreprises qui connaissent des difficultés de trésorerie en raison du nouveau climat conjoncturel, mais qui demeurent compétitives, aux crédits à l'exportation et aux crédits destinés au financement d'investissements privés et publics
juin	Le 100% du dépassement à la fin du mois d'avril de l'accroissement autorisé du crédit est bloqué sur le compte spécial Les fonds bloqués ensuite du dépassement au 31 janvier sont libérés
septembre	Le solde des fonds bloqués sur le compte spécial est libéré

4. Contrôle des émissions

Au premier trimestre, le volume des émissions d'emprunts suisses est limité tout d'abord à 1,1–1,2 milliard de francs, puis porté à 1,4 milliard; durant les trimestres suivants, aucun plafond n'est fixé au montant total des emprunts, seul leur nombre est limité

III. Exportations de capitaux soumises à autorisation

19 décembre 1974	Pour les deux premiers mois de 1975, le volume des émissions d'emprunts étrangers est fixé à 230 millions de francs Pour le premier trimestre, le placement de reconnaissances de dette à moyen terme, ou «notes», est limité à 700 millions de francs; les autorisations sont accordées proportionnellement aux montants moyens placés de 1971 à 1973 Pour le premier trimestre, les crédits bancaires à l'étranger sont limités à 500 millions de francs
3 mars	Pour les mois de mars et d'avril, le volume des émissions d'emprunts étrangers est fixé à 300 millions de francs

Pour le premier trimestre, le placement autorisé de «notes» est porté à 1 milliard de francs
Désormais, les banques doivent établir une liste des capitaux exportés dont le remboursement va avoir lieu

Après coup, le volume autorisé des émissions d'emprunts étrangers pour les mois de mars et d'avril est porté à 350 millions de francs

15 mai Pour les mois de mai et de juin, le volume des émissions d'emprunts étrangers est fixé à 350 millions de francs

La limitation du placement privé de «notes» et du crédit bancaire à l'étranger est supprimée; elle n'est plus réintroduite en 1975

4 juillet Pour les mois de juillet et d'août, le volume des émissions d'emprunts étrangers est fixé à 400 millions de francs

Le même plafond est adopté pour les mois de septembre et d'octobre, ainsi que pour les mois de novembre et de décembre

10 décembre Les conditions liées au placement de «notes» libellées en francs suisses sont précisées; l'émission de «notes» doit revêtir, en particulier, la forme d'un véritable placement privé dans la clientèle habituelle

IV. Convention conclue entre la Banque nationale suisse et les banques suisses en vue d'atténuer les difficultés de trésorerie de certaines industries d'exportation

18 avril Les banques s'engagent à accorder une priorité aux crédits à l'exportation, avant tout sous la forme d'escompte, à un taux préférentiel, d'effets de change remis principalement par l'industrie horlogère, l'industrie textile et celle de la chaussure

La Banque nationale est disposée à réescompter ces effets ou à les accepter en nantissement à un taux inférieur d'au moins 1% au taux officiel de l'escompte et en dehors des limites fixées

La durée provisoire de la convention, qui entre en vigueur le 1^{er} mai, est de six mois

28 octobre La convention est prorogée de six mois, soit jusqu'à la fin du mois d'avril 1976

V. Convention conclue entre la Banque nationale et les banques qui pratiquent le financement à long terme des exportations

1^{er} juin

Les parties concluent une convention tendant à éliminer les difficultés de refinancement qui pourraient résulter de l'octroi de crédits à l'exportation d'un montant minimal de 30 millions de francs et d'une durée minimale de trois ans; la Banque nationale accorde une promesse de réescompte, et les banques renoncent à la clause d'ajustement des taux d'intérêt, qui renchérit le crédit

La convention, qui entre en vigueur le 1^{er} juin, a une durée de deux ans

VI. Facilités de financement pour les investissements destinés à créer des postes de travail

3 avril

La Banque nationale promet de réescompter des rescriptions cantonales jusqu'à concurrence de 300 millions de francs; les cantons peuvent recourir à cette aide pour financer les dépenses que le programme fédéral d'investissement leur occasionne ou les dépenses qu'ils décident de façon autonome; au plus tard jusqu'à la fin de l'année, les départements cantonaux des finances doivent faire parvenir leurs demandes de réescompte à la Banque nationale, par l'intermédiaire des banques cantonales

3 novembre

Le délai pour la présentation des demandes de réescompte est prorogé jusqu'au 30 avril 1976

En outre, l'institut d'émission accorde aussi des promesses de réescompte à des banques régionales, à des caisses d'épargne et à des caisses de crédit mutuel

VII. Convention concernant les déclarations relatives aux transactions sur devises

Accord conclu entre la Banque nationale et les banques suisses, ainsi que les banques étrangères domiciliées en Suisse

20 mars

Les banques s'engagent à notifier à la Banque nationale les opérations sur devises au comptant et à terme, dont le montant atteint 5 millions de dollars au moins

La Banque nationale a le droit d'intervenir dans les achats de devises et de les reprendre à son compte, si elle estime que la situation du marché le justifie

L'accord est en vigueur du 1^{er} avril à la fin de l'année

26 novembre

L'accord conclu avec les banques est prorogé jusqu'au 30 juin 1976

Accord conclu entre la Banque nationale et les sociétés multinationales

24 mars

Le contenu de cet accord est identique à celui de l'accord conclu avec les banques

26 novembre

L'accord conclu avec les sociétés multinationales est prorogé jusqu'au 30 juin 1976

D. Autorités, Direction générale et direction de la Banque

Changements dans les *autorités* de la Banque

Conseil de banque

Monsieur P. Jäggi, vice-président du Conseil de banque, est décédé le 27 mai 1975 à l'âge de 66 ans. Monsieur Jäggi a assumé les fonctions de vice-président du Conseil et du Comité de banque pendant plus de dix ans. Durant toutes ces années, nous avons pu apprécier son amabilité, ses vastes connaissances et sa grande disponibilité. Nous garderons de lui un souvenir ému.

Pour le remplacer, le Conseil fédéral a nommé Monsieur E. Wyss, Dr ès sciences politiques conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur du canton de Bâle-Ville.

Les membres du Conseil de banque, qui ont atteint la limite d'âge, ont renoncé à leur mandat. Il s'agit de Messieurs

E. Kronauer, membre depuis 1956

A. Schaefer, membre depuis 1973

E. Wüthrich, membre depuis 1962

Pour les remplacer, le Conseil fédéral a nommé Messieurs

R. Bärlocher, Dr en droit, avocat, Saint-Gall

E. Canonica, conseiller national, président de l'Union syndicale suisse, Dietikon

J. Diethelm, conseiller national et conseiller d'Etat, chef du Département des finances du canton de Schwyz, Siebnen

R. Suter, conseiller national, président de la délégation de l'administration de la Fédération des coopératives Migros, Zurich

Comité de banque

Comme nous l'avons mentionné, Monsieur P. Jäggi, vice-président, est décédé au mois de mai. En outre, Monsieur E. Wüthrich, membre du Comité de banque depuis 1963, a renoncé à son mandat pour raison d'âge.

Le Conseil de banque a nommé à leur place Messieurs

W. Jucker, Dr en droit, secrétaire de l'Union syndicale suisse, Bremgarten près de Berne

A. Waeber, Dr ès sciences politiques, conseiller d'Etat, directeur des finances du canton de Fribourg, Tavel

Nous exprimons aux membres des autorités qui nous ont quittés nos remerciements pour les précieux services qu'ils ont rendus à l'institut d'émission.

Changements au sein de la *Direction générale*

Ensuite de sa nomination à la présidence du CICR, Monsieur A. Hay, vice-président de la Direction générale et chef du 2^e département, a présenté sa démission au Conseil fédéral pour la fin de 1975.

Le Conseil fédéral a nommé, avec effet au 1^{er} janvier 1976,

vice-président de la Direction générale et chef du 2^e département, Monsieur L. Schürmann, jusque-là membre de la Direction générale et chef du 3^e département

chef du 3^e département, Monsieur P. Languetin, ambassadeur, qui est entré au service de la Banque nationale.

Changements au sein de la *direction*

Durant l'année en cours, ont quitté la Banque nationale suisse Messieurs

A. Bertschinger, directeur de la succursale de Bâle

R. Hügli, directeur de la succursale de Neuchâtel

J. Terrier, directeur de la succursale de Genève

E. Brunner, sous-directeur, Zurich

E. Schöbi, suppléant du directeur, Saint-Gall

Nous leur exprimons nos remerciements pour les précieux services qu'ils ont rendus à l'institut d'émission pendant de longues années.

Les nominations suivantes sont intervenues en cours d'année:

Directeurs

F. von Arx, succursale de Neuchâtel, jusque-là chef de l'agence de La Chaux-de-Fonds

C. Gaggini, succursale de Genève, jusque-là suppléant du directeur

R. Winteler, succursale de Bâle, jusque-là directeur de la succursale d'Aarau

Directeurs adjoints

H. Baumgartner, chef du service de la révision et de l'organisation du 1^{er} département, jusque-là sous-directeur et comptable principal de la Banque

M. Thomann, chef de la subdivision économie publique du 1^{er} département, jusque-là sous-directeur du service d'études et de statistique du 1^{er} département

Sous-directeurs

W. Bächtold, chef du service des devises du 3^e département

H.-P. Dosch, comptable principal de la Banque, jusque-là fondé de pouvoirs et suppléant du chef du service des titres du 2^e département

H.W. Preisig, chef du service du portefeuille du 3^e département

Suppléants du directeur

J.-P. Borel, succursale de Genève, jusque-là fondé de pouvoirs

A. Geiger, succursale de Saint-Gall, jusque-là fondé de pouvoirs

Chef d'agence

J. Jolidon, agence de La Chaux-de-Fonds, jusque-là fondé de pouvoirs

Comptes annuels

1. Commentaire

2. Compte de profits et pertes pour 1975

3. Bilan arrêté au 31 décembre 1975

Comptes annuels

Commentaire

En 1975, le bilan s'est accru de 1,7 milliard de francs en chiffre rond, pour atteindre 35 milliards à la fin de l'année.

A l'actif, les principaux postes sont l'encaisse-or, qui demeure à 11,9 milliards de francs, et les réserves de devises, qui s'inscrivent à 14,7 milliards. Les bons du Trésor étrangers libellés en francs suisses s'élèvent à 5,4 milliards de francs. Par rapport à l'année précédente, les devises ont progressé de 3,1 milliards de francs, alors que les bons du Trésor étrangers libellés en francs suisses n'ont pas varié. Le portefeuille d'effets sur la Suisse a passé de 2,7 milliards de francs à 1,9 milliard. Les avances sur nantissement ont baissé de 0,5 milliard et se chiffrent à 0,2 milliard de francs.

Au passif, les billets en circulation ont diminué de 0,3 milliard et s'inscrivent à 19,1 milliards de francs. Les engagements à vue ont augmenté de 2,9 milliards de francs, pour s'établir à 13,3 milliards. Cette progression s'explique par un accroissement de 2 milliards de francs des avoirs en comptes de virements et de 0,9 milliard des avoirs de la Confédération. Les avoirs minimaux sur les engagements envers l'étranger se sont réduits de 0,1 milliard environ et se chiffrent à 0,2 milliard de francs. Les engagements à terme ont baissé de 0,8 milliard de francs, pour s'inscrire à 0,4 milliard. Les bons de stérilisation se sont élevés de 0,2 milliard de francs et s'établissent à 0,4 milliard. Les fonds déposés sur les comptes spéciaux, qui proviennent du dépassement de l'accroissement autorisé du crédit, ont été libérés au cours de 1975. A la fin de 1974, ils atteignaient encore 1 milliard de francs.

Au 31 décembre 1975, l'accord de swap conclu avec la Banque de Réserve Fédérale de New York garantissait contre les risques de change 1167 millions de dollars, qui sont comptabilisés au cours de 3,10. Les swaps conclus avec les banques à la fin de l'année se sont montés à 1809 millions de dollars, qui sont comptabilisés au cours du jour. Les dollars non munis d'une garantie de change figurent au bilan au cours de 2,60.

Avant la clôture annuelle, la Banque a prélevé sur les recettes provenant des placements en devises et des bons du Trésor étrangers libellés en francs suisses 232 millions de francs, qu'elle a versés à la provision pour risques monétaires et risques de change. Cette provision sert à amortir la reconnaissance de dette de la Confédération. Un autre montant, de faible importance, a alimenté, avant la clôture également, la réserve interne pour risques monétaires et risques de change.

Dans le compte de profits et pertes, le principal poste des recettes est le produit des opérations sur or et sur devises. Il atteint 81 millions de francs, soit 47,4 millions de moins qu'en 1974. Ces recettes proviennent des intérêts perçus sur les avoirs en devises affectés aux besoins courants, ainsi que du produit des swaps conclus avec les banques. Le pro-

duit des opérations sur la Suisse s'est accru, à l'exception des recettes provenant des avances sur nantissement. L'escompte et les commissions sur les effets présentés à l'encaissement ont progressé de 2,1 millions, pour se chiffrer à 30,7 millions de francs. Le produit des avances sur nantissement a reculé de 2,3 millions et s'inscrit à 3,8 millions de francs. Le produit des titres appartenant à la Banque a passé de 2 millions à 9 millions de francs.

Les frais d'administration, les intérêts bonifiés par la Banque, les frais de confection des billets, les dépenses pour les bâtiments de la Banque et les amortissements sur le mobilier s'élèvent, au total, à 81,4 millions de francs, contre 88,3 millions en 1974. Après le versement de 37,4 millions de francs aux provisions pour transformation et construction de bâtiments de la Banque et pour opérations de stérilisation, après l'attribution de 2 millions aux institutions de prévoyance de la Banque, il reste un bénéfice net de 7515826,40 francs.

Compte de profits et pertes

Arrêté au 31 décembre 1975

Dépenses

Frais généraux et d'administration			
autorités de la Banque	fr.	492 869,80	
personnel	fr.	26 472 286,75	
frais généraux et frais de bureau	fr.	4 883 312,24	
divers	fr.	2 818 174,44	fr. 34 666 643,23
Intérêts sur bons du Trésor de la Confédération			fr. 30 379 558,70
Intérêts sur comptes de dépôt			fr. 1 668 797,60
Dépenses pour les bâtiments de la Banque			fr. 6 435 059,80
Amortissements sur le mobilier			fr. 1 420 194,75
Frais de confection de billets de banque			fr. 6 820 729,35
Provision pour bâtiments de la Banque			fr. 27 449 000.—
Provision pour intérêts sur bons du Trésor de la Confédération . .			fr. 10 000 000.—
Attribution aux institutions de prévoyance de la Banque			fr. 2 000 000.—
Bénéfice net			fr. 7 515 826,40
			<u>fr. 128 355 809,83</u>

Recettes

Produit des opérations sur or et sur devises	fr.	80 999 890,12
Escompte et commissions sur effets à l'encaissement	fr.	30 737 298,62
Produit des avances sur nantissement	fr.	3 830 818,95
Produit des titres appartenant à la Banque	fr.	8 951 296,10
Intérêts sur comptes correspondants en Suisse	fr.	593 614,50
Commissions	fr.	2 704 159,59
Divers	fr.	538 731,95

fr. 128 355 809,83

Bilan arrêté au 31 décembre 1975

Actif

Caisse			
or, en Suisse et à l'étranger	fr.	11 892 747 194,25	
autres valeurs en caisse	fr.	<u>25 980 150,16</u>	fr. 11 918 727 344,41
Devises			fr. 14 705 793 870,11
Bons du Trésor étrangers en francs suisses			fr. 5 402 980 000.—
Portefeuille suisse			
effets sur la Suisse	fr.	1 706 457 153,70	
obligations escomptées	fr.	5 431 608,75	
bons du Trésor de la Confédération	fr.	<u>227 000 000.—</u>	fr. 1 938 888 762,45
Avances sur nantissement			fr. 200 159 231,85
Titres			
pouvant servir de couverture	fr.	—.—	
autres	fr.	<u>3 662 001.—</u>	fr. 3 662 001.—
Correspondants en Suisse			fr. 136 259 487,50
Reconnaissance de dette de la Confédération ¹			fr. 621 514 066,53
Effets à l'encaissement			fr. 11 250 408,35
Chèques postaux			fr. 5 744 126,59
Coupons			fr. 3 430.—
Bâtiments de la Banque			fr. 1 500 000.—
Mobilier			fr. 1.—
Autres postes de l'actif			fr. 19 545 290,45
Capital social non versé			fr. 25 000 000.—
			<u>fr. 34 991 028 020,24</u>

¹ Selon l'arrêté fédéral du 15 décembre 1971.

Passif			
Billets en circulation			fr. 19 127 765 675.—
Comptes de virements			
comptes de virements des banques,			
du commerce et de l'industrie	fr. 11 478 492 342,68		
comptes de virements de banques			
étrangères	fr. 150 010 153,85	fr. 11 628 502 496,53	
Confédération		fr. 1 623 785 222,30	
Déposants		fr. 29 954 957,26	
Chèques en circulation		fr. 13 650 353,45	
Avoirs minimaux des banques sur			
les engagements en Suisse	fr. —.—		
les engagements envers l'étranger . .	fr. 165 290 000.—	fr. 165 290 000.—	
Engagements à terme			
rescriptions de stérilisation	fr. 379 800 000.—		
comptes spéciaux ²	fr. —.—	fr. 379 800 000.—	
Autres postes du passif		fr. 1 153 109 436,52	
Capital social		fr. 50 000 000.—	
Fonds de réserve		fr. 42 000 000.—	
Provision pour risques monétaires et risques de change		fr. 389 654 052,78	
Provision pour confection de billets de banque		fr. 100 000 000.—	
Provision pour risques non assurés		fr. 60 000 000.—	
Provision pour bâtiments de la Banque		fr. 80 000 000.—	
Provision pour intérêts sur bons du Trésor de la Confédération		fr. 70 000 000.—	
Provision pour opérations d'open-market		fr. 70 000 000.—	
Bénéfice net		fr. 7 515 826,40	
		<u>fr. 34 991 028 020,24</u>	

² Dépassement de l'accroissement autorisé du crédit.

Détail des comptes annuels

Actif du bilan

Encaisse

Solde en caisse au 31 décembre 1974, y compris l'or	fr.	22 782 484 762,31
Entrées en 1975	fr.	50 807 560 577,61
	fr.	<u>73 590 045 339,92</u>
Sorties en 1975	fr.	50 661 413 170,51
Solde en caisse au 31 décembre 1975, y compris l'or	fr.	<u>22 928 632 169,41</u>
Détail de l'encaisse au 31 décembre 1975:		
or	fr.	11 892 747 194,25
pièces de monnaie	fr.	25 945 963,53
divers	fr.	34 186,63
total selon bilan	fr.	<u>11 918 727 344,41</u>
plus nos propres billets en caisse	fr.	11 009 904 825.—
total	fr.	<u>22 928 632 169,41</u>

L'or est porté en compte à fr. 4 595,74 le kilogramme de fin.

Devises

Montant au 31 décembre 1974	fr.	11 570 617 548,58
Entrées en 1975	fr.	211 098 567 298,16
	fr.	<u>222 669 184 846,74</u>
Sorties en 1975	fr.	207 963 390 976,63
Montant au 31 décembre 1975	fr.	<u>14 705 793 870,11</u>

**Bons du Trésor
étrangers
en francs suisses**

En portefeuille au 31 décembre 1974	fr.	5 402 980 000.—
Entrées en 1975	fr.	—.—
Sorties en 1975	fr.	—.—
En portefeuille au 31 décembre 1975	fr.	<u>5 402 980 000.—</u>

Escompte

Effets sur la Suisse

En portefeuille au 31 décembre 1974	2 008 effets représentant	fr.	2 166 775 302,97
Escomptés au cours de l'année 1975	6 467 effets représentant	fr.	9 773 224 626,93
	8 475 effets représentant	fr.	11 939 999 929,90
Encaissés au cours de l'année 1975	7 375 effets représentant	fr.	10 233 542 776,20
En portefeuille au 31 décembre 1975	1 100 effets représentant	fr.	<u>1 706 457 153,70</u>

Bons du Trésor de la Confédération

En portefeuille au 31 décembre 1974	fr.	484 000 000.—
Escomptés au cours de l'année 1975:		
remis par la Confédération	fr.	—.—
remis par le marché	fr.	<u>2 822 000 000.—</u>
	fr.	<u>3 306 000 000.—</u>
Encaissés au cours de l'année 1975	fr.	3 079 000 000.—
En portefeuille au 31 décembre 1975	fr.	<u>227 000 000.—</u>

Obligations

En portefeuille au 31 décembre 1974	fr.	43 489 621,55
Escomptées au cours de l'année 1975	fr.	14 120 190,60
	fr.	57 609 812,15
Encaissées au cours de l'année 1975	fr.	52 178 203,40
En portefeuille au 31 décembre 1975	fr.	<u>5 431 608,75</u>

Avances sur nantissement	Montant des avances au 31 décembre 1974	fr. 699 937 771,35
	Avances accordées durant l'année 1975	fr. 4 145 549 307,50
		fr. 4 845 487 078,85
	Avances remboursées durant l'année 1975	fr. 4 645 327 847.—
	Montant des avances au 31 décembre 1975	fr. 200 159 231,85

Le nombre des comptes d'avances sur nantissement s'élevait à 78 le 31 décembre 1975. Le montant des obligations de la Confédération, des créances inscrites dans le livre de la dette de la Confédération, des obligations et des créances inscrites des cantons, des obligations des communes, ainsi que de celles des banques cantonales au sens de la loi fédérale sur les banques et les caisses d'épargne, remises en nantissement, représentait, le 31 décembre 1975, 42 % de la somme totale des gages.

Titres appartenant à la Banque	En portefeuille au 31 décembre 1974	fr. 92 488 025.—
	Entrées en 1975	fr. 28 368 224,05
		fr. 120 856 249,05
	Sorties en 1975	fr. 117 194 248,05
	En portefeuille au 31 décembre 1975	fr. 3 662 001.—

Comptes des correspondants en Suisse	Avoir de la Banque au 31 décembre 1974	fr. 166 925 467,14
	En 1975, de la part des correspondants, la Banque a été créditée de	fr. 19 819 346 386,51
		fr. 19 986 271 853,65
	En 1975, de la part des correspondants, la Banque a été débitée de	fr. 19 850 012 366,15
	Avoir de la Banque au 31 décembre 1975	fr. 136 259 487,50

Au 31 décembre 1975, le réseau des correspondants en Suisse s'étendait à 403 places bancables et 162 places auxiliaires. Le nombre des mandats de correspondant s'élevait à 536.

Encaissement	Au total, la Banque a reçu à l'encaissement au cours de l'année 1975	64 002 chèques et effets pour fr. 3 172 181 774,15
---------------------	---	--

**Comptes de chèques
postaux**

Avoir en comptes de chèques postaux au 31 décembre 1974 . .	fr.	7 081 274,87
En 1975, les comptes de chèques postaux ont été crédités de . .	fr.	86 216 692 443,77
		<u>fr. 86 223 773 718,64</u>
En 1975, les comptes de chèques postaux ont été débités de . .	fr.	86 218 029 592,05
Avoir en comptes de chèques postaux au 31 décembre 1975 . .	fr.	<u>5 744 126,59</u>

Le mouvement entre les comptes des clients de la Banque et les comptes de chèques postaux s'est développé comme il suit durant l'exercice:

69 291 virements de la Banque nationale à l'Administration des postes	fr.	6 899 959 937,01
34 327 virements de l'Administration des postes à la Banque nationale	fr.	45 882 915 001,90
total	fr.	<u>52 782 874 938,91</u>

**Immeubles
et mobilier
de la Banque**

Immeubles

Au 31 décembre 1975, la valeur en compte des bâtiments atteignait fr. 1 500 000.—
comme en 1974.

L'assurance contre l'incendie s'élevait à fr. 123 199 600.—.

Les dépenses pour rénovation et entretien des immeubles, installations nouvelles, éclairage, chauffage, garde et nettoyage des locaux se sont élevées à fr. 7 316 412,60

Après déduction du produit des locations dans les bâtiments de la Banque, soit fr. 881 352,80

il reste un excédent de dépenses de fr. 6 435 059,80

Mobilier

Le mobilier figurait dans les livres au 31 décembre 1974 pour une valeur de fr. 1.—

Les achats faits en 1975, pour un montant de fr. 1 420 194,75, ont été entièrement amortis.

Le solde au 31 décembre 1975 est ainsi ramené à fr. 1.—

Passif du bilan

Emission et couverture des billets

(voir annexes n° 1 et 2)

La circulation des billets de la Banque nationale se montait:

au 31 décembre 1974 à	fr. 19 435 802 265
au 31 décembre 1975 à	fr. 19 127 765 675
Diminution	<u>fr. 308 036 590</u>

La circulation des billets s'est élevée en moyenne à fr. 17 608 505 530; elle a atteint au maximum, le 22 décembre, fr. 20 182 271 250 et au minimum, le 16 octobre, fr. 16 783 458 290.

Durant l'exercice, la Banque a retiré pour les détruire 57 514 296 billets détériorés ou rappelés d'une valeur nominale de fr. 4 830 029 820, qui ont été remplacés par des coupures neuves.

Parmi les billets rappelés, n'étaient pas encore rentrés, le 31 décembre 1975:

billets de 1000 francs, au verso «Fonderie»	fr. 16 102 000
billets de 500 francs, au verso «Brodeuses»	fr. 3 892 000
billets de 100 francs, au verso «Faucheur»	fr. 16 395 800
billets de 50 francs, au verso «Bûcheron»	fr. 6 157 000
billets de 20 francs, au recto «Tête de Pestalozzi»	fr. 6 953 300
total	<u>fr. 49 500 100</u>

La Banque nationale est tenue d'échanger à leur valeur nominale les billets de 1000, 500, 100 et 50 francs mentionnés ci-dessus jusqu'au 30 septembre 1978, les billets de 20 francs du type Pestalozzi jusqu'au 31 mars 1976.

Couverture des billets au 31 décembre 1975:

Or	fr. 11 892 747 194
Autres actifs pouvant servir de couverture:	
devises	fr. 14 705 793 870
bons du Trésor étrangers en francs suisses	fr. 5 402 980 000
portefeuille suisse	fr. 1 938 888 762
avances sur nantissement	<u>fr. 200 159 232</u>
Couverture totale des billets	<u>fr. 34 140 569 058</u>

La couverture-or de la circulation des billets s'est élevée au maximum à 70,86%, le 16 octobre, au minimum à 58,93%, le 22 décembre. Conformément à l'article 19, alinéa 2, de la loi sur la Banque nationale, la couverture-or minimale de 40% a été conservée en Suisse.

Service des virements	Solde de l'avoir en comptes de virements au 31 décembre 1974	fr.	9 619 797 851,81
	En 1975, les écritures se sont élevées au crédit à	fr.	2 956 555 900 270,06
			<u>fr. 2 966 175 698 121,87</u>
	En 1975, les écritures se sont élevées au débit à	fr.	2 954 547 195 625,34
	Solde de l'avoir en comptes de virements au 31 décembre 1975	fr.	<u>11 628 502 496,53</u>
	Les virements ont touché 772 640 postes représentant	fr.	701 615 147 895,40
	Le volume des opérations de clearing bancaire a été de:		
	a) opérations effectuées par les six centrales des grandes banques et des banques cantonales entre elles et avec la Banque nationale	96 030 postes représentant	fr. 3 453 517 253 000.—
	b) opérations passées sur les comptes de clearing bancaire tenus à la Banque nationale par les banques n'appartenant ni au groupe des grandes banques ni à celui des banques cantonales	10 312 820 postes représentant	fr. 1 755 970 695 000.—
	Montant total des virements		<u>fr. 5 911 103 095 895,40</u>
	Le 31 décembre 1975, le nombre des comptes de virements s'élevait à 1402.		

Comptes de la Confédération

<i>Service des versements et paiements</i>			
	Montant des avoirs de la Confédération au 31 décembre 1974	fr.	714 456 636,99
	En 1975, les écritures se sont élevées au crédit à	fr.	93 114 069 436,53
			<u>fr. 93 828 526 073,52</u>
	En 1975, les écritures se sont élevées au débit à	fr.	92 204 740 851,22
	Montant des avoirs de la Confédération au 31 décembre 1975	fr.	<u>1 623 785 222,30</u>
	Le mouvement total se répartit comme il suit:		
		Crédit	Débit
	Caisse d'Etat fédérale	fr. 29 927 557 897,63	fr. 29 124 682 131,35
	Entreprise des PTT	fr. 59 093 959 668,84	fr. 59 093 990 913,46
	Chemins de fer fédéraux	fr. 3 911 071 351,56	fr. 3 910 660 821,10
	Autres administrations	fr. 181 480 518,50	fr. 75 406 985,31
	Total	<u>fr. 93 114 069 436,53</u>	<u>fr. 92 204 740 851,22</u>

Comptes de dépôt	Solde des comptes de dépôt au 31 décembre 1974	fr.	30 272 256,45
	En 1975, les écritures se sont élevées au crédit à	fr.	2 033 093 536,68
			<u>fr. 2 063 365 793,13</u>
	En 1975, les écritures se sont élevées au débit à	fr.	2 033 410 835,87
	Solde des comptes de dépôt au 31 décembre 1975	fr.	<u>29 954 957,26</u>
Chèques en circulation	Tirages sur la Banque, en circulation		
	au 31 décembre 1974	137 chèques représentant	fr. 2 565 540,90
	En 1975, le compte a été crédité de	7 279 chèques représentant	fr. 2 859 045 958,28
		<u>7 416 chèques représentant</u>	<u>fr. 2 861 611 499,18</u>
	En 1975, le compte a été débité de	<u>7 263 chèques représentant</u>	<u>fr. 2 847 961 145,73</u>
	Restaient en circulation au 31 décembre 1975	<u>153 chèques représentant</u>	<u>fr. 13 650 353,45</u>

Avoirs minimaux des banques	Solde au 31 décembre 1974	fr. 347 780 000.—
	En 1975, les comptes ont été crédités de	fr. 1 018 193 500.—
		<u>fr. 1 365 973 500.—</u>
	Ils ont été débités du montant des avoirs restitués	fr. 1 200 683 500.—
	Solde des comptes au 31 décembre 1975	<u>fr. 165 290 000.—</u>
	Ce montant provient des	
	engagements en Suisse	fr. —.—
engagements envers l'étranger	<u>fr. 165 290 000.—</u>	
Engagements à terme <i>Rescriptions de stérilisation</i>	Solde au 31 décembre 1974	fr. 246 900 000.—
	En 1975, les comptes ont été crédités, par le débit des comptes de virements de banques, de	fr. 1 713 000 000.—
		<u>fr. 1 959 900 000.—</u>
	Ils ont été débités, par le crédit des comptes de virements de ban- ques, de	fr. 1 580 100 000.—
	Solde des comptes au 31 décembre 1975	<u>fr. 379 800 000.—</u>
<i>Comptes spéciaux</i> ¹	Solde au 31 décembre 1974	fr. 986 331 000.—
	En 1975, les comptes ont été crédités de	fr. 380 659 009.—
		<u>fr. 1 366 990 009.—</u>
	Les comptes ont été débités du montant des avoirs restitués . . .	fr. 1 366 990 009.—
	Solde au 31 décembre 1975	<u>fr. —.—</u>

¹ Dépassement de l'accroissement autorisé du crédit.

**Fonds propres
de la Banque**

Capital social

Le capital social de fr. 50 000 000.—, divisé en 100 000 actions de fr. 500.— chacune, dont le 50% versé, soit fr. 250.— par action, est resté sans changement.

Le Comité de banque a approuvé, pendant l'année, le transfert de 1726 actions au nom de nouveaux propriétaires.

Suivant les inscriptions au registre des actions, le capital social se trouvait réparti au 31 décembre 1975 entre:

1790 actionnaires particuliers possédant chacun	1 action
1063 actionnaires particuliers possédant chacun	2 actions
987 actionnaires particuliers possédant chacun de	3 à 5 actions
518 actionnaires particuliers possédant chacun de	6 à 10 actions
303 actionnaires particuliers possédant chacun de	11 à 25 actions
131 actionnaires particuliers possédant chacun de	26 à 50 actions
55 actionnaires particuliers possédant chacun de	51 à 100 actions
27 actionnaires particuliers possédant chacun de	101 à 200 actions
16 actionnaires particuliers possédant chacun plus de	200 actions
<hr/>	
4890 actionnaires particuliers possédant ensemble	41 668 actions
25 cantons et demi-cantons possédant ensemble	38 746 actions
28 banques cantonales possédant ensemble	16 893 actions
53 autres collectivités et établissements de droit public possédant ensemble	2 693 actions
<hr/>	
4996 actionnaires possédant ensemble	100 000 actions

Le 58,33% du capital social appartient aux cantons, aux banques cantonales, ainsi qu'à d'autres collectivités et établissements de droit public, et le 41,67%, à des actionnaires particuliers.

Fonds de réserve

Selon décision de l'Assemblée générale du 24 avril 1975, le fonds de réserve s'élève à	fr. 42 000 000.—
Après attribution de	fr. 1 000 000.—
prélevés sur le bénéfice net de 1975, le fonds de réserve s'élèvera à	<hr/> fr. 43 000 000.— <hr/>

Provisions	Montant de la provision au 31 décembre 1974	fr. 70 000 000.—
<i>Bâtiments de la Banque</i>	Prélèvements pour acquisition et construction d'immeubles	fr. 17 449 000.—
		<u>fr. 52 551 000.—</u>
	La provision a été augmentée, par le débit du compte de profits et pertes, de	fr. 27 449 000.—
	et portée à	<u>fr. 80 000 000.—</u>
<i>Intérêts sur bons du Trésor de la Confédération</i>	Montant de la provision au 31 décembre 1974	fr. 60 000 000.—
	La provision a été augmentée, par le débit du compte de profits et pertes, de	fr. 10 000 000.—
	et portée à	<u>fr. 70 000 000.—</u>
<i>Risques monétaires et risques de change</i>	Montant de la provision au 31 décembre 1974	fr. 157 654 052,78
	La provision a été augmentée, grâce aux intérêts produits par les devises, de	fr. 232 000 000.—
	et portée à	<u>fr. 389 654 052,78</u>

Services rendus à la Confédération

Livre de la dette de la Confédération

Conformément à l'article 10 de la loi fédérale du 21 septembre 1939 sur le livre de la dette de la Confédération, la Banque est chargée de tenir le livre de la dette. Elle exerce cette fonction au nom et en qualité de mandataire de la Confédération.

Etaient inscrites dans le livre de la dette au 31 décembre 1974:

1040 créances, d'un montant total de fr. 1 019 883 000.—

Augmentation au cours de l'année 1975:

souscriptions de créances inscrites lors

d'émissions d'emprunts fr. 123 818 000.—

transformation d'obligations en créances

inscrites fr. 42 626 000.— fr. 166 444 000.—

fr. 1 186 327 000.—

Diminution au cours de l'année 1975:

remboursements fr. 135 117 000.—

Etaient inscrites dans le livre de la dette au 31 décembre 1975:

1220 créances, d'un montant total de fr. 1 051 210 000.—

En 1975, 14 créances inscrites ont été transférées à d'autres créanciers pour un montant total de fr. 13 901 000.—

En 1975, les intérêts bonifiés sur les créances inscrites (1223 bordereaux) se sont élevés à fr. 35 060 280,25

Depuis le 1^{er} novembre 1974, le livre de la dette de la Confédération est ouvert à la transformation d'obligations en créances inscrites.

Gestion de titres

Aux termes de l'article 15, 1^{er} alinéa, de la loi qui la régit, la Banque est tenue de recevoir en dépôt et de gérer sans frais les valeurs appartenant à la Confédération et à ses entreprises, ainsi que les valeurs placées sous l'administration de la Confédération.

**Paiement de titres
et coupons**

Fonctionnant comme domicile de paiement, la Banque a payé, en 1975, pour le compte de la Confédération et des Chemins de fer fédéraux, les titres remboursables et les coupons échus suivants:

Titres remboursables	4 252 unités représentant	fr. 10 592 000.—
Coupons	<u>317 753</u> unités représentant	<u>fr. 83 555 042,50</u>
Total	<u>322 005</u> unités représentant	<u>fr. 94 147 042,50</u>

Répartition du bénéfice net

Conformément à l'article 27 de la loi sur la Banque nationale du 23 décembre 1953, un premier prélèvement est fait sur le bénéfice net accusé par le compte de profits et pertes en faveur du fonds de réserve; ce prélèvement ne doit pas dépasser 2% du capital social, soit 1 million de francs.

Peut être payé ensuite un dividende qui ne dépassera pas 6% du capital social versé, soit fr. 1 500 000.— au maximum.

L'excédent doit être bonifié à la Caisse d'Etat fédérale en vue du versement aux cantons d'une indemnité de 80 centimes au maximum par tête de population. Calculé sur cette base, le montant nécessaire s'élèverait au 31 décembre 1975 à fr. 5 015 826,40.

Résolutions

Nous fondant sur l'exposé ci-dessus, nous avons l'honneur de proposer les résolutions suivantes:

1. L'Assemblée approuve le présent rapport, ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan arrêtés au 31 décembre 1975.
2. L'Assemblée donne décharge à l'administration de la Banque de sa gestion pendant l'exercice écoulé.
3. Le bénéfice net de fr. 7 515 826,40 accusé par le compte de profits et pertes sera réparti comme il suit:

attribution au fonds de réserve	fr. 1 000 000.—
paiement d'un dividende de 6%	fr. 1 500 000.—
versement à la Caisse d'Etat fédérale	fr. 5 015 826,40
	<hr/>
	fr. 7 515 826,40

Arrivés au terme de ce rapport, nous tenons à exprimer notre profonde gratitude au chef du Département des finances et des douanes, Monsieur G.-A.Chevallaz, conseiller fédéral, pour l'appui précieux qu'il n'a cessé de nous apporter. Nous remercions nos correspondants et tous les milieux bancaires, commerciaux, industriels et agricoles du généreux concours qu'ils nous ont accordé. Le dévouement dont a fait preuve notre personnel dans l'accomplissement de son devoir mérite aussi toute notre reconnaissance.

Zurich, le 12 février 1976

Au nom de la Direction générale
de la Banque nationale suisse:

Le président, *Leutwiler*

Le secrétaire général, *Meyer*

Le Comité de banque de la Banque nationale suisse

a pris connaissance, dans sa séance du 26 février 1976, du présent rapport sur l'exercice 1975 et l'a approuvé. Conformément aux articles 43, 1^{er} alinéa, chiffre 4, et 49, 1^{er} alinéa, de la loi sur la Banque nationale, le Comité soumet ce rapport au Conseil de banque avec les propositions suivantes:

Le Comité

propose

au Conseil de banque d'arrêter:

1. Le rapport sur l'exercice 1975 ainsi que le compte de profits et pertes et le bilan au 31 décembre 1975 sont approuvés pour être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.
2. Le Conseil de banque soumet à l'Assemblée générale les résolutions formulées à la page 88 du rapport.

Berne, le 26 février 1976

Au nom du Comité de banque
de la Banque nationale suisse:

Le président du Conseil de banque, *Galli*
Le secrétaire, *Delémont*

Rapport de la Commission de contrôle à l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque nationale suisse

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément au mandat que vous lui avez confié, la Commission de contrôle a procédé au cours de l'année écoulée à différents sondages et pointages des comptes de toutes les succursales et les agences propres de la Banque. Elle a également entrepris une vérification de la comptabilité générale et de l'existence des éléments de l'actif aux sièges de Zurich et de Berne.

La Commission en a constaté la parfaite exactitude. Elle déclare que le bilan au 31 décembre 1975 ainsi que le compte de profits et pertes pour 1975 sont conformes aux soldes des comptes ouverts au grand livre de la Banque. Elle se plaît à constater que la comptabilité générale et celle des sièges, des succursales et des agences propres sont d'une clarté parfaite et que l'ordre règne dans tous les services de la Banque.

La Commission de contrôle vous propose, par conséquent, d'approuver le bilan au 31 décembre 1975, qui se monte à fr. 34 991 028 020,24, le compte de profits et pertes pour 1975, qui se solde par un bénéfice net de fr. 7 515 826,40, et la répartition de ce bénéfice suivant les propositions du Conseil de banque.

Berne, le 27 février 1976

La Commission de contrôle,
Iten
Grenier
Staub

Le Conseil fédéral suisse,

en exécution de l'article 25, alinéa 3, et de l'article 63, chiffre 2, lettre i, de la loi fédérale du 23 décembre 1953 sur la Banque nationale suisse;

vu le rapport de la Commission de contrôle prévu par l'article 51, alinéa 2, de ladite loi, daté du 27 février 1976;

sur la proposition du Département fédéral des finances et des douanes,

décide :

Le rapport de gestion et le compte annuel de la Banque nationale suisse pour l'exercice de 1975 sont approuvés conformément aux prescriptions de la loi.

Berne, le 24 mars 1976

Au nom du Conseil fédéral suisse:

Le président de la Confédération, *Gnägi*

Le chancelier de la Confédération, *Huber*

A l'Assemblée générale des actionnaires de la Banque nationale suisse

Mesdames et Messieurs,

Le Conseil de banque de la Banque nationale suisse a approuvé dans sa séance du 12 mars 1976, sur la proposition du Comité de banque, le rapport présenté par la Direction générale sur l'exercice du 1^{er} janvier au 31 décembre 1975, pour être soumis au Conseil fédéral et à l'Assemblée générale des actionnaires.

Conformément à l'article 51, alinéa 2, de la loi sur la Banque nationale, la Commission de contrôle a déposé son rapport en date du 27 février 1976. L'approbation des comptes par le Conseil fédéral, prévue par l'article 25, alinéa 3, de ladite loi, a eu lieu le 24 mars 1976.

Nous avons donc l'honneur de vous soumettre le présent rapport en vous recommandant l'acceptation des comptes et l'adoption des propositions relatives à l'emploi du bénéfice, selon les résolutions formulées à la page 88.

Berne, le 25 mars 1976

Au nom du Conseil de banque
de la Banque nationale suisse:

Le président du Conseil de banque, *Galli*

Un membre de la Direction générale, *Leutwiler*

Annexes

Situations périodiques

Annexe n° 1

Actif

1975		Encaisse-or	Devises	Bons du Trésor étrangers en francs suisses	Portefeuille effets sur la Suisse		Avances sur nantissement	Titres		Correspondants en Suisse	Reconnaissance de dette de la Confédération selon l'arrêté fédéral du 15.12.1971	Autres postes de l'actif
					Effets de change	Bons du Trésor de la Confédération		pouvant servir de couverture	autres			
<i>En 1000 francs</i>												
Jan.	7	11 892 744	9 789 569	5 402 980	928 705	29 000	111 871	—	92 488	2 483	621 514	128 463
	15	11 892 744	9 849 012	5 402 980	926 766	—	19 595	—	84 068	10 394	621 514	94 949
	23	11 892 744	9 774 851	5 402 980	910 297	—	6 372	—	69 484	38 672	621 514	99 431
	31	11 892 744	9 295 290	5 402 980	1 584 375	100 000	18 364	—	62 554	73 199	621 514	90 532
Févr.	7	11 892 744	9 423 799	5 402 980	954 524	—	7 802	—	55 214	5 576	621 514	93 078
	14	11 892 744	9 607 944	5 402 980	1 075 666	—	2 428	—	52 930	18 802	621 514	93 842
	21	11 892 744	9 572 782	5 402 980	904 793	—	1 676	—	40 143	17 270	621 514	94 245
	28	11 892 744	9 929 851	5 402 980	768 209	—	251 502	—	29 348	74 379	621 514	104 138
Mars	7	11 892 744	9 816 832	5 402 980	623 597	—	14 868	—	17 896	23 177	621 514	115 264
	14	11 892 744	9 759 456	5 402 980	552 900	—	6 040	—	15 921	23 551	621 514	95 334
	21	11 892 744	9 737 257	5 402 980	410 537	—	4 702	—	15 773	27 377	621 514	90 287
	27	11 892 744	11 151 975	5 402 980	1 420 085	455 000	632 493	—	15 724	106 495	621 514	96 231
Avril	7	11 892 744	9 417 305	5 402 980	699 440	—	21 323	—	15 650	53 902	621 514	85 335
	15	11 892 744	9 000 402	5 402 980	650 610	—	4 839	—	15 580	34 690	621 514	85 705
	23	11 892 744	8 816 542	5 402 980	584 407	—	6 981	—	15 488	53 645	621 514	87 522
	30	11 892 744	9 045 377	5 402 980	967 138	340 000	286 690	—	15 451	135 439	621 514	84 493
Mai	7	11 892 744	9 336 875	5 402 980	467 115	—	26 997	—	13 753	22 794	621 514	83 484
	15	11 892 744	9 323 221	5 402 980	407 822	—	4 048	—	10 024	36 427	621 514	81 459
	23	11 892 744	9 622 778	5 402 980	288 778	—	2 742	—	8 280	43 564	621 514	85 672
	30	11 892 744	9 716 862	5 402 980	334 518	271 000	445 924	—	6 499	123 704	621 514	76 257
Juin	6	11 892 744	9 752 832	5 402 980	230 052	16 000	11 275	—	5 292	25 095	621 514	92 858
	13	11 892 744	9 772 236	5 402 980	222 570	16 000	3 085	—	—	28 474	621 514	97 939
	23	11 892 744	9 753 064	5 402 980	217 577	16 000	3 687	—	—	40 185	621 514	90 074
	30	11 892 744	10 575 016	5 402 980	1 499 049	483 000	623 305	—	—	151 074	621 514	88 120
Juillet	7	11 892 744	10 100 016	5 402 980	212 894	16 000	21 028	—	—	66 652	621 514	89 859
	15	11 892 744	9 593 176	5 402 980	212 050	—	6 515	—	—	44 121	621 514	89 012
	23	11 892 744	9 670 287	5 402 980	213 506	—	6 023	—	—	45 613	621 514	99 774
	31	11 892 744	9 724 939	5 402 980	1 017 670	242 000	198 848	—	—	85 958	621 514	106 584
Août	7	11 892 744	9 971 806	5 402 980	215 581	—	6 649	—	—	14 587	621 514	93 372
	15	11 892 744	10 056 379	5 402 980	227 000	—	4 621	—	—	24 182	621 514	94 966
	22	11 892 744	9 985 866	5 402 980	226 283	—	9 323	—	—	16 871	621 514	90 804
	29	11 892 744	10 019 286	5 402 980	773 954	140 000	15 124	—	—	55 035	621 514	86 322
Sept.	5	11 892 744	9 740 834	5 402 980	224 876	—	4 868	—	—	12 519	621 514	85 098
	15	11 892 744	9 565 971	5 402 980	221 901	—	2 890	—	—	33 810	621 514	99 910
	23	11 892 744	9 766 876	5 402 980	221 721	—	5 911	—	300	35 288	621 514	102 612
	30	11 892 744	10 106 042	5 402 980	1 563 373	300 000	467 007	—	300	128 778	621 514	106 789
Oct.	7	11 892 744	10 077 398	5 402 980	229 091	—	16 310	—	300	37 117	621 514	112 237
	15	11 892 744	9 708 309	5 402 980	217 617	—	6 746	—	300	29 658	621 514	119 395
	23	11 892 744	9 726 760	5 402 980	216 827	—	3 034	—	300	38 944	621 514	100 650
	31	11 892 744	9 739 519	5 402 980	320 424	140 000	381 332	—	300	92 899	621 514	105 031
Nov.	7	11 892 744	9 747 304	5 402 980	225 346	—	6 321	—	300	10 218	621 514	97 810
	14	11 892 744	9 730 370	5 402 980	224 489	—	2 647	—	300	25 100	621 514	102 329
	21	11 892 744	9 733 177	5 402 980	228 660	—	3 886	—	300	15 871	621 514	106 206
	28	11 892 744	9 776 251	5 402 980	719 798	140 000	179 610	—	300	66 810	621 514	108 358
Déc.	5	11 892 744	10 799 960	5 402 980	246 901	—	14 763	—	300	44 708	621 514	101 527
	15	11 892 744	11 855 932	5 402 980	245 796	—	13 715	—	300	58 147	621 514	100 955
	23	11 892 744	14 511 423	5 402 980	270 309	—	20 640	—	3 662	114 147	621 514	86 061
	31	11 892 747	14 705 794	5 402 980	1 711 889	227 000	200 159	—	3 662	136 260	621 514	64 023

Passif

Fonds propres	Billets en circulation	Engagements à vue		Avoirs minimaux des banques sur ¹		Engagements à terme		Autres postes du passif	Total du bilan
		<i>Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie</i>	<i>Autres engagements à vue</i>	<i>les engagements en Suisse</i>	<i>les engagements envers l'étranger</i>	<i>Rescriptions de stérilisation</i>	<i>Comptes spéciaux²</i>		
66 000	18 627 506	5 423 143	1 262 713	—	350 030	490 300	986 047	1 794 078	28 999 817
66 000	17 700 182	7 183 938	316 480	—	350 030	490 300	987 161	1 807 931	28 902 022
66 000	17 736 838	7 127 779	224 405	—	353 350	490 300	980 023	1 837 650	28 816 345
66 000	17 835 670	7 019 059	545 291	—	347 170	490 300	972 811	1 865 251	29 141 552
66 000	17 504 878	6 315 007	884 639	—	343 380	490 300	972 811	1 880 216	28 457 231
66 000	17 067 681	7 278 692	668 806	—	340 190	490 300	972 811	1 884 370	28 768 850
66 000	17 156 424	7 043 651	553 032	—	371 790	490 300	972 811	1 894 139	28 548 147
66 000	17 983 799	5 940 591	865 394	—	849 683	490 300	971 909	1 906 989	29 074 665
66 000	17 583 858	5 890 396	730 547	—	870 422	490 300	971 909	1 925 440	28 528 872
66 000	17 148 994	6 498 486	371 628	—	870 882	490 300	971 909	1 952 241	28 370 440
66 000	17 418 822	6 096 088	309 214	—	875 648	490 300	976 535	1 970 564	28 203 171
66 000	18 329 443	8 699 819	491 894	—	896 572	393 900	982 707	1 934 906	31 795 241
66 000	17 581 828	4 939 344	1 297 896	—	896 073	490 300	982 707	1 956 045	28 210 193
66 000	17 087 594	5 564 891	654 327	—	898 672	490 300	982 707	1 964 573	27 709 064
66 000	17 296 526	5 005 781	717 472	—	924 115	490 300	982 707	1 998 922	27 481 823
67 000	17 877 743	5 665 960	1 066 650	—	633 173	490 300	982 707	2 008 293	28 791 826
67 000	17 538 500	4 864 245	1 271 806	—	627 012	490 300	982 707	2 026 686	27 868 256
67 000	17 152 740	5 393 461	1 027 068	—	627 402	490 300	982 707	2 039 561	27 780 239
67 000	17 671 225	5 045 844	991 374	—	635 823	490 300	982 707	2 084 779	27 969 052
67 000	17 872 409	6 224 887	1 212 891	—	203 230	450 300	769 261	2 092 024	28 892 002
67 000	17 503 798	5 855 411	1 001 718	—	201 480	490 300	831 236	2 099 699	28 050 642
67 000	17 155 645	6 547 533	609 515	—	202 200	490 300	838 728	2 146 621	28 057 542
67 000	17 336 143	6 036 023	891 852	—	207 680	490 300	855 270	2 153 557	28 037 825
67 000	18 125 929	8 427 965	1 065 195	—	249 670	385 900	855 270	2 159 873	31 336 802
67 000	17 610 204	5 073 610	1 910 180	—	249 970	490 300	855 470	2 166 953	28 423 687
67 000	17 217 747	5 554 071	1 247 777	—	250 410	490 300	856 416	2 178 391	27 862 112
67 000	17 421 848	5 432 991	1 241 832	—	254 020	490 300	857 342	2 187 108	27 952 441
67 000	17 486 855	6 335 292	1 626 637	—	222 130	490 300	857 342	2 207 681	29 293 237
67 000	17 273 345	5 397 863	1 686 058	—	220 820	490 300	857 949	2 225 898	28 219 233
67 000	16 895 331	6 228 013	1 329 007	—	221 490	490 300	857 949	2 235 296	28 324 386
67 000	17 209 834	5 706 496	1 438 150	—	224 970	490 300	857 949	2 251 686	28 246 385
67 000	17 622 359	6 258 677	1 598 850	—	194 820	490 300	505 916	2 269 037	29 006 959
67 000	17 344 852	5 863 216	1 413 592	—	195 080	490 300	328 876	2 282 517	27 985 433
67 000	16 913 142	6 074 747	1 056 322	—	195 280	915 300	306 344	2 313 585	27 841 720
67 000	17 069 469	6 427 938	1 026 306	—	197 940	915 300	21 594	2 324 399	28 049 946
67 000	17 683 538	8 307 004	1 483 748	—	184 190	480 400	17 713	2 365 934	30 589 527
67 000	17 308 205	5 998 225	1 526 297	—	184 350	915 300	14 205	2 376 109	28 389 691
67 000	16 840 185	6 634 486	961 216	—	184 670	915 300	13 434	2 382 972	27 999 263
67 000	17 236 719	6 451 675	723 138	—	187 030	915 300	8 939	2 413 952	28 003 753
67 000	17 541 880	6 507 044	1 067 110	—	171 420	915 300	5 335	2 421 654	28 696 743
67 000	17 338 161	5 641 045	1 424 090	—	171 370	915 300	4 728	2 442 843	28 004 537
67 000	16 994 168	6 322 940	1 070 840	—	171 990	915 300	4 728	2 455 507	28 002 473
67 000	17 285 846	5 869 720	1 228 956	—	173 430	915 300	4 728	2 460 358	28 005 338
67 000	18 287 115	5 869 931	1 084 217	—	169 690	915 300	4 278	2 510 834	28 908 365
67 000	18 310 044	6 142 167	1 002 868	—	169 590	915 300	374	2 518 054	29 125 397
67 000	18 726 273	6 980 404	779 766	—	169 880	915 300	374	2 553 086	30 192 083
67 000	20 169 208	7 816 425	1 220 081	—	172 670	915 300	374	2 562 422	32 923 480
67 000	19 127 766	11 478 492	1 817 401	—	165 290	379 800	—	1 930 279	34 966 028

¹ Selon l'arrêté fédéral du 20 décembre 1972.

² Dépassement de l'accroissement autorisé du crédit.

Répartition des billets en circulation

Annexe n° 2

1975		Billets de francs							Total	Billets de francs						
		1000	500	100	50	20	10	5		1000	500	100	50	20	10	5
		<i>En millions de francs</i>								<i>Répartition en pour-cent</i>						
Janvier	7	6 353,2	4 156,6	6 154,0	898,9	689,8	366,0	9,0	18 627,5	34,11	22,31	33,04	4,83	3,70	1,96	0,05
	15	6 016,2	3 894,3	5 874,6	872,6	674,1	359,4	9,0	17 700,2	33,99	22,00	33,19	4,93	3,81	2,03	0,05
	23	6 019,5	4 009,0	5 817,0	860,5	665,9	355,9	9,0	17 736,8	33,94	22,60	32,80	4,85	3,75	2,01	0,05
	31	5 995,6	4 014,8	5 929,6	864,9	666,2	355,6	9,0	17 835,7	33,62	22,51	33,25	4,85	3,73	1,99	0,05
Février	7	5 834,3	3 882,8	5 893,5	864,1	666,2	355,0	9,0	17 504,9	33,33	22,18	33,67	4,94	3,80	2,03	0,05
	14	5 716,3	3 754,0	5 727,9	851,1	657,8	351,6	9,0	17 067,7	33,49	22,00	33,56	4,99	3,85	2,06	0,05
	21	5 760,4	3 844,3	5 688,4	852,0	653,3	349,0	9,0	17 156,4	33,57	22,41	33,16	4,97	3,81	2,03	0,05
	28	5 967,3	4 136,4	5 989,8	864,8	663,4	353,1	9,0	17 983,8	33,18	23,00	33,31	4,81	3,69	1,96	0,05
Mars	7	5 765,9	3 941,7	5 978,9	870,5	664,8	353,1	9,0	17 583,9	32,79	22,42	34,00	4,95	3,78	2,01	0,05
	14	5 667,5	3 800,9	5 801,2	860,1	659,5	350,8	9,0	17 149,0	33,05	22,16	33,83	5,02	3,85	2,04	0,05
	21	5 788,8	3 936,8	5 809,1	863,6	659,1	352,4	9,0	17 418,8	33,23	22,60	33,35	4,96	3,79	2,02	0,05
	27	6 049,6	4 249,9	6 109,4	884,2	670,1	357,2	9,0	18 329,4	33,00	23,19	33,33	4,82	3,66	1,95	0,05
Avril	7	5 746,7	3 956,4	5 969,0	877,4	667,6	355,7	9,0	17 581,8	32,69	22,50	33,95	4,99	3,80	2,02	0,05
	15	5 649,5	3 805,3	5 760,1	857,3	655,7	350,7	9,0	17 087,6	33,06	22,27	33,71	5,02	3,84	2,05	0,05
	23	5 759,4	3 955,5	5 723,7	848,8	651,8	348,3	9,0	17 296,5	33,30	22,87	33,09	4,91	3,77	2,01	0,05
	30	5 924,8	4 129,4	5 939,8	862,0	660,3	352,4	9,0	17 877,7	33,14	23,10	33,23	4,82	3,69	1,97	0,05
Mai	7	5 772,8	3 970,1	5 906,0	864,1	663,0	353,5	9,0	17 538,5	32,91	22,64	33,67	4,93	3,78	2,02	0,05
	15	5 712,9	3 843,3	5 723,3	854,1	657,9	352,2	9,0	17 152,7	33,31	22,41	33,37	4,98	3,83	2,05	0,05
	23	5 865,4	4 110,0	5 810,8	861,1	661,3	353,6	9,0	17 671,2	33,19	23,26	32,89	4,87	3,74	2,00	0,05
	30	5 907,0	4 116,0	5 943,4	872,7	667,7	356,6	9,0	17 872,4	33,05	23,03	33,25	4,88	3,74	2,00	0,05
Juin	6	5 745,2	3 947,7	5 900,5	873,6	669,5	358,3	9,0	17 503,8	32,82	22,55	33,71	4,99	3,83	2,05	0,05
	13	5 684,1	3 821,3	5 754,1	867,6	663,8	355,7	9,0	17 155,6	33,13	22,28	33,54	5,06	3,87	2,07	0,05
	23	5 791,6	3 932,9	5 710,2	870,3	664,0	358,1	9,0	17 336,1	33,41	22,69	32,94	5,02	3,83	2,06	0,05
	30	6 026,1	4 166,4	5 990,2	894,1	676,4	363,7	9,0	18 125,9	33,24	22,99	33,05	4,93	3,73	2,01	0,05
Juillet	7	5 772,2	3 936,8	5 945,2	902,2	680,1	364,7	9,0	17 610,2	32,78	22,36	33,76	5,12	3,86	2,07	0,05
	15	5 689,0	3 804,9	5 788,7	890,9	672,3	362,9	9,0	17 217,7	33,04	22,10	33,62	5,17	3,91	2,11	0,05
	23	5 748,9	3 968,5	5 779,6	887,1	667,8	360,9	9,0	17 421,8	33,00	22,78	33,18	5,09	3,83	2,07	0,05
	31	5 747,9	3 945,8	5 861,8	889,9	670,3	362,2	9,0	17 486,9	32,87	22,57	33,52	5,09	3,83	2,07	0,05
Août	7	5 638,1	3 862,1	5 841,6	889,4	670,9	362,2	9,0	17 273,3	32,64	22,36	33,82	5,15	3,88	2,10	0,05
	15	5 575,6	3 728,5	5 682,8	876,8	664,6	358,0	9,0	16 895,3	33,00	22,07	33,64	5,19	3,93	2,12	0,05
	22	5 688,0	3 902,4	5 717,5	872,8	663,3	356,8	9,0	17 209,8	33,05	22,68	33,22	5,07	3,86	2,07	0,05
	29	5 797,4	4 014,8	5 893,1	880,3	669,1	358,7	9,0	17 622,4	32,90	22,78	33,44	5,00	3,80	2,03	0,05
Septembre	5	5 681,6	3 864,4	5 876,8	883,1	670,6	359,4	9,0	17 344,9	32,76	22,28	33,88	5,09	3,87	2,07	0,05
	15	5 588,7	3 728,0	5 700,9	867,2	662,8	356,5	9,0	16 913,1	33,04	22,04	33,71	5,13	3,92	2,11	0,05
	23	5 698,7	3 836,4	5 648,6	861,7	659,9	355,2	9,0	17 069,5	33,39	22,47	33,09	5,05	3,87	2,08	0,05
	30	5 878,2	4 017,8	5 879,7	873,9	667,2	357,7	9,0	17 683,5	33,24	22,72	33,25	4,94	3,77	2,03	0,05
Octobre	7	5 710,9	3 845,0	5 843,5	873,6	668,8	357,4	9,0	17 308,2	33,00	22,22	33,76	5,05	3,86	2,06	0,05
	15	5 612,8	3 708,6	5 637,4	856,5	661,7	354,2	9,0	16 840,2	33,33	22,02	33,48	5,09	3,93	2,10	0,05
	23	5 773,1	3 927,6	5 661,7	853,2	659,0	353,1	9,0	17 236,7	33,49	22,79	32,85	4,95	3,82	2,05	0,05
	31	5 867,0	3 955,5	5 822,4	865,2	667,2	355,6	9,0	17 541,9	33,45	22,55	33,19	4,93	3,80	2,03	0,05
Novembre	7	5 783,0	3 860,8	5 797,9	864,4	667,7	355,4	9,0	17 338,2	33,35	22,27	33,44	4,99	3,85	2,05	0,05
	14	5 747,9	3 747,9	5 625,0	851,7	660,7	352,0	9,0	16 994,2	33,82	22,06	33,10	5,01	3,89	2,07	0,05
	21	5 901,4	3 911,5	5 606,2	847,6	658,5	351,6	9,0	17 285,8	34,14	22,63	32,43	4,90	3,81	2,04	0,05
	28	6 209,2	4 239,8	5 935,7	868,0	669,4	356,0	9,0	18 287,1	33,95	23,18	32,46	4,75	3,66	1,95	0,05
Décembre	5	6 165,3	4 172,5	6 032,5	888,4	680,4	361,9	9,0	18 310,0	33,67	22,79	32,95	4,85	3,71	1,98	0,05
	15	6 434,0	4 309,9	6 027,4	895,8	685,5	364,7	9,0	18 726,3	34,36	23,01	32,19	4,78	3,66	1,95	0,05
	23	7 046,6	4 742,3	6 368,8	927,6	703,3	371,6	9,0	20 169,2	34,94	23,51	31,58	4,60	3,49	1,84	0,04
	31	6 691,6	4 334,1	6 106,1	916,5	698,4	372,1	9,0	19 127,8	34,98	22,66	31,92	4,79	3,65	1,95	0,05
Moyenne annuelle	1973	4 939,4	3 206,6	5 819,4	833,6	640,9	335,2	9,1	15 784,2	31,23	20,32	36,87	5,28	4,06	2,12	0,06
	1974	5 444,6	3 727,2	5 962,9	865,3	662,3	351,3	9,1	17 022,7	31,96	21,87	35,06	5,09	3,90	2,07	0,05
	1975	5 874,3	3 973,8	5 853,9	872,8	667,7	357,0	9,0	17 608,5	33,35	22,56	33,26	4,96	3,79	2,03	0,05

Mouvement d'affaires des divers comptoirs de la Banque¹

Annexe n° 3

Année	Aarau	Bâle	Berne	Genève	Lausanne	Lucerne	Lugano	Neuchâtel	Saint-Gall	Zurich	Total
<i>En 1000 francs</i>											
Caisse											
1971	2 579 024	6 488 772	22 548 499 ²	6 399 486	6 686 799	2 653 757	3 378 986	1 867 204	4 451 772	19 309 459	76 363 758 ²
1972	2 918 576	6 877 193	22 972 413 ²	6 945 294	7 885 916	3 068 283	4 184 202	1 999 902	5 219 699	21 352 638	83 424 116 ²
1973	3 286 041	7 298 650	27 571 503 ²	6 903 930	8 074 268	3 347 761	4 806 443	2 056 876	5 740 909	22 552 134	91 638 515 ²
1974	4 125 084	8 085 997	29 896 101 ²	8 056 048	9 126 135	3 674 365	5 546 064	2 222 319	6 480 311	24 338 785	101 551 209 ²
1975	4 284 194	7 747 875	31 585 406 ²	8 212 632	8 699 212	3 562 093	4 949 437	2 228 873	6 478 728	23 720 524	101 468 974 ²
Opérations sur devises											
1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	299 589 612	299 589 612
1972	—	—	—	—	—	—	—	—	—	301 147 085	301 147 085
1973	—	—	—	—	—	—	—	—	—	281 381 804	281 381 804
1974	—	—	—	—	—	—	—	—	—	350 100 613	350 100 613
1975	—	—	—	—	—	—	—	—	—	419 061 958	419 061 958
Escompte d'effets sur la Suisse, de bons du Trésor de la Confédération et d'obligations											
1971	18 563	27 395	64 011	8 013	20 385	73 331	48 092	30 713	42 670	1 278 001	1 611 174
1972	8 421	57 369	60 364	5 031	9 410	74 114	54 276	30 118	38 264	1 896 200	2 233 567
1973	17 204	188 856	129 052	6 908	22 071	94 374	40 713	34 306	54 911	3 735 510	4 323 905
1974	103 447	353 374	515 895	29 757	51 831	134 913	56 520	144 003	124 941	12 081 891	13 596 572
1975	17 120	151 463	246 166	18 514	34 656	116 009	106 918	189 994	135 941	11 592 564	12 609 345
Nouvelles avances sur nantissement											
1971	20 474	30 018	177 203	10 448	47 010	63 580	5 197	15 136	55 840	487 952	912 858
1972	18 866	14 888	377 732	14 968	22 207	83 242	182	4 235	49 720	487 308	1 073 348
1973	37 902	94 446	770 533	13 512	243 024	189 521	2 240	39 139	110 947	1 217 949	2 719 213
1974	77 427	689 624	1 439 384	191 216	160 797	285 639	13 240	62 004	289 974	2 286 931	5 496 236
1975	38 813	319 873	850 434	24 468	48 603	121 502	1 668	9 005	91 647	2 639 536	4 145 549
Comptes des correspondants en Suisse											
1971	—	—	—	—	—	—	—	—	—	28 793 108	28 793 108
1972	—	—	—	—	—	—	—	—	—	32 147 660	32 147 660
1973	—	—	—	—	—	—	—	—	—	35 796 893	35 796 893
1974	—	—	—	—	—	—	—	—	—	40 004 996	40 004 996
1975	—	—	—	—	—	—	—	—	—	39 669 359	39 669 359

¹ Le mouvement des agences est compris dans celui des comptoirs dont elles dépendent.

² Y compris l'or.

Année	Aarau	Bâle	Berne	Genève	Lausanne	Lucerne	Lugano	Neuchâtel	Saint-Gall	Zurich	Total
<i>En 1000 francs</i>											
Encaissement (remises)											
1971	2 321	10 589	2 042 284	51 317	9 660	7 219	20 939	4 722	3 740	97 677	2 250 468
1972	1 063	15 418	2 800 632	43 001	10 490	14 404	9 757	5 844	21 375	95 113	3 017 097
1973	4 821	7 391	3 021 941	34 776	13 945	7 823	1 741	4 642	37 445	121 450	3 255 975
1974	5 760	9 412	2 954 909	39 925	11 674	10 420	4 024	3 668	4 286	130 163	3 174 241
1975	943	13 774	2 899 913	58 425	10 342	12 900	2 019	1 172	11 411	161 283	3 172 182
Virements											
1971	5 460 894	66 649 455	30 925 906	49 617 095	16 107 198	6 455 386	5 653 172	3 656 533	10 156 225	4 131 634 944	4 326 316 808
1972	7 134 791	83 418 803	43 510 314	52 893 521	18 051 812	8 399 370	6 899 638	4 142 127	20 307 615	5 987 330 924	6 232 088 915
1973	11 721 015	92 502 025	40 230 802	51 936 752	18 868 307	9 561 415	6 985 158	4 862 753	24 108 715	7 412 604 286	7 673 381 228
1974	10 692 373	103 736 827	41 951 744	45 723 146	20 498 230	11 441 100	7 407 103	4 679 210	15 704 958	8 169 728 559	8 431 563 250
1975	10 701 150	99 327 567	40 484 204	41 418 506	21 228 976	12 241 924	7 176 023	4 807 204	16 992 840	5 656 724 702	5 911 103 096
Comptes de la Confédération											
1971	---	---	112 743 097	---	---	---	---	---	---	---	112 743 097
1972	---	---	125 953 366	---	---	---	---	---	---	---	125 953 366
1973	---	---	141 619 778	---	---	---	---	---	---	---	141 619 778
1974	---	---	154 129 658	---	---	---	---	---	---	---	154 129 658
1975	---	---	185 318 810	---	---	---	---	---	---	---	185 318 810
Comptes de dépôt											
1971	9 673	23 287	164 439	28 109	8 142	14 748	20 475	10 593	5 688	4 308 478	4 593 632
1972	7 243	36 958	186 333	38 500	7 553	30 421	2 481	11 449	4 994	2 968 345	3 294 277
1973	7 331	19 941	180 840	36 240	29 908	14 022	4 037	8 886	4 650	5 974 290	6 280 145
1974	9 528	26 481	202 196	49 047	7 190	8 839	4 677	14 094	5 036	3 070 363	3 397 451
1975	9 888	24 177	222 541	54 460	4 866	16 465	4 432	16 094	5 433	3 708 148	4 066 504
Mouvement total, additionné des deux côtés											
1971	20 588 745	134 354 547	376 746 389	84 655 353	46 103 567	21 785 793	16 896 244	10 339 736	35 020 928	5 081 336 007	5 827 827 309
1972	24 890 182	166 294 340	439 678 836	91 696 656	52 743 395	26 421 163	21 654 037	13 612 148	54 879 834	7 636 198 148	8 528 068 739
1973	35 230 437	186 970 112	472 258 388	93 833 542	55 882 364	30 607 055	22 811 359	14 960 688	63 576 476	9 262 452 522	10 238 582 943
1974	35 600 752	211 760 479	524 461 983	89 530 303	61 690 745	35 929 454	24 535 073	15 182 092	52 376 816	10 300 149 971	11 351 217 668
1975	35 108 612	198 012 642	550 798 430	86 046 495	63 611 440	38 842 234	22 465 530	15 944 378	53 486 658	7 481 715 532	8 546 031 951

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 4, tableau I

Situation au 31 décembre

Année	Encaisse métallique			Devises ²	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement
	Or ¹	Argent	Total		Effets suisses	Bons du Trésor ³	Obligations escomptées	Total		
<i>En millions de francs</i>										
1907	75,5	5,8	81,3	27,7	77,9	—	—	77,9	—	2,7
1908	117,5	7,2	124,7	44,7	63,7	—	—	63,7	—	10,4
1909	124,0	14,4	138,4	48,2	111,0	—	—	111,0	—	14,7
1910	155,6	10,2	165,8	59,1	99,8	—	—	99,8	—	18,0
1911	160,7	9,2	169,9	24,6	130,4	—	7,0	137,4	—	16,8
1912	173,1	12,8	185,9	26,7	146,2	—	5,1	151,3	—	25,5
1913	170,0	20,8	190,8	42,3	100,0	—	9,4	109,4	—	28,4
1914	237,9	24,9	262,8	34,4	114,7	58,0	8,3	181,0	—	19,6
1915	250,1	51,3	301,4	49,6	63,9	75,0	3,5	142,4	—	21,0
1916	345,0	52,5	397,5	63,3	56,3	123,0	4,5	183,8	—	22,1
1917	357,7	51,8	409,5	47,8	88,4	233,0	6,0	327,4	—	45,2
1918	414,7	58,4	473,1	70,6	249,8	312,0	6,5	568,3	—	40,9
1919	517,0	73,6	590,6	94,8	184,1	301,0	2,0	487,1	—	32,7
1920	542,9	121,6	664,5	25,4	167,1	280,0	5,8	452,9	—	36,6
1921	549,5	108,3	657,8	58,8	44,8	287,0	2,9	334,7	—	76,2
1922	535,1	103,9	639,0	74,1	33,9	325,0	2,0	360,9	—	62,2
1923	537,2	90,7	627,9	94,4	102,5	155,0	4,5	262,0	—	85,3
1924	505,9	87,2	593,1	193,3	81,2	78,0	5,7	164,9	—	70,8
1925	467,1	89,3	556,4	222,5	70,2	68,5	3,2	141,9	—	72,4
1926	471,8	72,8	544,6	222,0	91,7	83,1	5,5	180,3	—	60,6
1927	517,0	62,9	579,9	197,9	128,8	71,7	6,2	206,7	—	78,5
1928	533,0	45,8	578,8	258,6	157,1	53,9	6,8	217,8	—	82,9
1929	595,0	23,5	618,5	362,3	95,2	39,1	15,1	149,4	—	75,2
1930	712,9	—	712,9	353,4	86,7	—	8,0	94,7	—	53,4
1931	2 346,9	—	2 346,9	107,0	27,7	0,4	6,5	34,6	—	64,7
1932	2 471,2	—	2 471,2	88,6	12,8	0,2	6,7	19,7	4,6	48,7
1933	1 998,1	—	1 998,1	17,7	19,0	15,2	16,7	50,9	58,3	94,7
1934	1 909,8	—	1 909,8	7,5	13,4	4,0	8,9	26,3	5,9	118,0
1935	1 388,8	—	1 388,8	8,3	25,3	114,6	12,6	152,5	85,5	142,2
1936	2 709,0	—	2 709,0	57,6	7,7	9,5	2,3	19,5	28,5	46,8
1937	2 679,2	—	2 679,2	513,1	5,3	1,7	1,9	8,9	10,3	34,8
1938	2 889,6	—	2 889,6	279,7	52,5	101,5	1,1	155,1	3,8	21,9
1939	2 261,6	—	2 261,6	361,7	46,3	46,4	5,7	98,4	6,8	89,6
1940	2 173,2	—	2 173,2	996,8	63,2	149,3	2,1	214,6	2,8	45,4

¹ Evaluation du 20 juin 1907 au 10 novembre 1921: 1 kg d'or fin = fr. 3440; du 11 novembre 1921 au 6 octobre 1936: 1 kg = fr. 3435,555; du 7 octobre 1936 au 30 mai 1940: 1 kg = fr. 4639,13; du 31 mai 1940 au 9 mai 1971: 1 kg = fr. 4869,80.

² En 1907 et 1908, les effets étrangers seulement; de 1909 à 1927, les effets étrangers et les avoirs à vue sur l'étranger seulement.

³ Jusqu'en 1930, les bons du Trésor de la Confédération seulement.

Titres	Avoirs chez des correspondants en Suisse ⁴	Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue					Total du bilan	Année
				Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie	Comptes de la Confédération	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	Total		
En millions de francs		%		En millions de francs						
3,8	10,5	159,2	51,09	19,5	5,7	0,6	—	25,8	243,8	1907
6,2	8,2	204,1	61,11	21,1	13,1	0,8	—	35,0	292,9	1908
10,8	28,4	261,5	52,91	29,4	39,6	1,4	—	70,4	386,0	1909
10,0	35,0	297,2	55,77	22,4	45,7	0,7	—	68,8	421,0	1910
16,5	18,9	314,8	53,96	24,6	23,8	0,9	—	49,3	419,3	1911
7,1	19,2	339,2	54,80	28,9	25,4	1,2	—	55,5	451,0	1912
6,4	16,1	313,8	60,79	27,4	30,6	1,0	—	59,0	429,9	1913
9,3	14,7	455,9	57,65	54,6	8,6	7,6	—	70,8	589,2	1914
8,1	29,0	465,6	64,72	61,0	14,3	7,4	—	82,7	608,7	1915
6,8	18,2	536,5	74,07	89,8	12,7	27,3	—	129,8	735,1	1916
7,3	18,0	702,3	58,30	89,0	42,6	7,1	—	138,7	908,7	1917
8,6	28,1	975,7	48,49	79,1	20,1	88,4	—	187,6	1 239,0	1918
6,6	36,1	1 036,1	57,00	121,0	18,7	41,5	—	181,2	1 298,2	1919
5,9	35,0	1 023,7	64,90	146,4	11,4	5,4	—	163,2	1 273,1	1920
6,5	27,2	1 009,3	65,17	116,5	7,7	4,4	—	128,6	1 224,7	1921
9,8	18,9	976,4	65,44	147,4	11,0	5,7	—	164,1	1 224,3	1922
8,6	30,0	982,0	63,94	80,0	13,0	10,4	—	103,4	1 166,4	1923
6,8	38,6	913,9	64,89	102,8	8,3	6,0	—	117,1	1 107,5	1924
6,6	34,4	875,8	63,53	113,2	4,7	6,3	—	124,2	1 075,1	1925
6,4	33,6	873,9	62,31	127,0	4,3	5,5	—	136,8	1 087,6	1926
9,2	34,6	917,4	63,20	123,8	18,4	9,2	—	151,4	1 147,5	1927
19,0	40,6	952,6	60,75	141,5	54,0	6,6	—	202,1	1 236,4	1928
5,4	40,2	999,2	61,90	171,7	28,5	7,1	—	207,3	1 288,9	1929
104,0	32,7	1 062,1	67,12	213,2	28,0	7,9	—	249,1	1 391,9	1930
37,9	25,6	1 609,4	145,82	883,2	40,1	44,9	—	968,2	2 659,5	1931
50,8	15,7	1 612,6	153,24	922,3	51,0	67,9	—	1 041,2	2 743,5	1932
27,7	19,9	1 509,5	132,36	629,6	9,4	51,4	—	690,4	2 309,7	1933
52,5	19,2	1 440,3	132,60	539,4	39,6	45,9	—	624,9	2 179,2	1934
44,9	26,7	1 366,3	101,65	357,9	7,6	24,8	16,4	406,7	1 887,4	1935
15,9	14,2	1 482,2	182,76	1 093,9	183,4	29,9	62,9	1 370,1	3 505,9	1936
30,7	11,4	1 530,5	175,05	1 602,6	12,5	35,4	71,9	1 722,4	3 902,3	1937
90,9	9,6	1 751,0	165,02	1 592,6	8,2	31,2	39,9	1 671,9	4 081,0	1938
80,9	16,6	2 049,9	110,33	686,7	10,9	32,0	67,8	797,4	3 501,8	1939
87,8	20,0	2 273,4	95,59	1 018,6	6,8	41,6	119,9	1 186,9	3 727,7	1940

⁴ En 1907 et 1908, y compris les correspondants à l'étranger et les avoirs à vue sur l'étranger; de 1909 à 1927, y compris les avoirs à l'étranger, sans les avoirs à vue sur l'étranger.

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 4, tableau I (suite)

Situation au 31 décembre

Année	Or ¹	Devises	Bons du Trésor étrangers en francs suisses	Avoirs avec garantie de change auprès de banques d'émission étrangères	Portefeuille suisse			Total	Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement	Titres	Avoirs chez des correspondants	
					Effets suisses	Bons du Trésor ²	Obligations escomptées					en Suisse	à l'étranger ³
<i>En millions de francs</i>													
1941	2 878,5	679,0	—	—	32,5	4,4	2,3	39,2	12,8	25,0	69,6	15,8	—
1942	3 565,2	61,8	—	—	123,8	85,3	0,8	209,9	12,0	25,2	63,9	16,3	—
1943	4 172,7	83,0	—	—	92,0	0,4	0,7	93,1	0,3	18,4	64,5	14,2	—
1944	4 554,1	102,4	—	—	69,5	—	1,6	71,1	—	27,6	64,2	13,9	—
1945	4 777,0	162,5	—	—	78,1	39,9	5,9	123,9	6,7	67,6	62,1	27,5	—
1946	4 949,9	158,0	—	—	46,1	14,5	13,9	74,5	9,6	164,2	52,7	51,7	—
1947	5 256,2	102,5	—	—	116,3	20,1	18,8	155,2	13,6	246,6	48,4	68,6	—
1948	5 821,0	236,6	—	—	115,2	1,5	8,8	125,5	1,6	79,0	47,4	50,4	—
1949	6 240,2	260,0	—	—	81,4	2,0	0,7	84,1	0,1	31,0	39,7	26,7	—
1950	5 975,8	256,4	—	—	165,3	31,5	4,4	201,2	—	85,0	40,9	60,3	—
1951	6 003,8	227,6	—	—	233,8	4,6	12,7	251,1	1,4	58,9	39,9	53,0	—
1952	5 876,1	490,9	—	—	243,9	—	1,8	245,7	—	64,0	40,1	37,5	—
1953	6 086,1	522,2	—	—	190,8	14,7	1,1	206,6	—	65,2	35,5	34,9	—
1954	6 323,4	649,8	—	—	91,6	2,0	9,6	103,2	—	116,6	46,5	41,3	—
1955	6 686,3	624,1	—	—	129,2	2,0	23,0	154,2	—	131,8	45,9	47,8	—
1956	7 102,9	627,0	—	—	170,9	21,5	80,0	272,4	—	186,9	45,7	56,1	—
1957	7 383,5	781,4	—	—	193,9	—	31,9	225,8	—	52,0	45,3	41,4	—
1958	8 329,3	560,9	—	—	56,0	—	2,3	58,3	—	21,8	44,6	33,0	—
1959	8 369,3	534,6	—	—	50,6	—	7,3	57,9	—	39,7	44,2	45,2	6,4
1960	9 454,7	583,0	—	—	49,2	—	4,3	53,5	—	37,8	43,3	45,1	6,8
1961	11 078,0	842,4	—	—	62,2	—	7,3	69,5	—	66,3	42,9	58,3	6,8
1962	11 543,3	867,4	207,0	—	67,4	45,0	11,2	123,6	—	71,7	42,8	77,8	10,2
1963	12 203,8	1 083,3	207,0	—	87,5	35,0	19,7	142,2	—	97,5	51,7	61,5	9,4
1964	11 793,6	1 679,1	432,0	431,3	109,8	24,8	28,0	162,6	—	77,7	65,3	75,3	17,0
1965	13 164,2	852,6	432,0	428,5	98,1	9,5	31,5	139,1	—	38,9	92,9	66,1	14,5
1966	12 297,4	2 060,3	432,0	518,9	97,8	16,7	43,3	157,8	—	109,3	181,7	81,5	15,4
1967	13 369,7	1 986,7	432,0	173,9	99,4	—	43,1	142,5	—	86,6	181,9	72,4	14,6
1968	11 355,8	5 601,2	1 442,0	108,3	256,2	6,8	25,5	288,5	—	160,1	180,6	99,7	21,7
1969	11 434,5	5 792,9	1 851,0	—	584,7	118,5	28,2	731,4	—	277,1	170,2	89,5	20,1
1970	11 821,3	8 441,1	1 851,0	—	306,6	71,0	21,4	399,0	—	223,5	156,0	82,8	25,5
1971	11 879,4	10 323,3	4 278,0	—	78,1	—	2,4	80,5	—	28,5	10,8	72,4	22,8
1972	11 879,7	12 323,1	4 278,0	—	770,3	152,0	13,8	936,1	—	418,8	—	142,3	27,5
1973	11 892,7	12 519,9	4 613,0	—	862,7	200,0	35,0	1 097,7	—	557,7	—	281,8	—
1974	11 892,7	11 570,6	5 403,0	—	2 166,8	484,0	43,5	2 694,3	—	699,9	92,5	166,9	—
1975	11 892,7	14 705,8	5 403,0	—	1 706,5	227,0	5,4	1 938,9	—	200,2	3,7	136,3	—

¹ Evaluation du 31 mai 1940 au 9 mai 1971: 1 kg d'or fin = fr. 4869,80; à partir du 10 mai 1971: 1 kg = fr. 4595,74.

² Depuis 1948, les bons du Trésor de la Confédération seulement.

³ A partir du 24 juillet 1973, sous la rubrique «Devises».

Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue						Total	Comptes de virements de banques temporaire-ment liés	Avoirs minimaux des banques	Engagements à terme <i>Rescriptions de stérilisation</i>	Comptes spéciaux	Dépôts obligatoires selon l'arrêté fédéral du 13 mars 1964	Total du bilan	Année
		<i>Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie</i>	<i>Comptes de la Confédération</i>	<i>Comptes de dépôt</i>	<i>Comptes des accords de paiements et de clearing</i>	<i>Avoirs de banques étrangères⁴</i>									
<i>En millions de francs</i>	%	<i>En millions de francs</i>													
2 336,7	123,18	896,9	194,7	44,6	108,9	—	1 245,1	—	—	—	—	—	3 880,6	1941	
2 637,3	135,18	1 147,8	13,6	42,0	95,7	—	1 299,1	—	—	—	—	—	4 226,4	1942	
3 048,5	136,87	1 065,3	9,2	47,1	126,7	—	1 248,3	—	—	—	—	—	4 597,2	1943	
3 548,0	128,35	835,5	27,7	50,9	109,7	—	1 023,8	—	—	—	—	—	4 868,6	1944	
3 835,2	124,55	843,2	6,6	106,8	162,0	—	1 118,6	—	—	—	—	—	5 266,5	1945	
4 090,7	121,00	662,3	194,6	84,2	223,5	—	1 164,6	—	—	—	—	—	5 499,8	1946	
4 383,4	119,91	722,3	127,2	59,4	263,4	—	1 172,3	—	—	—	—	—	5 932,1	1947	
4 594,3	126,70	960,0	11,2	49,9	221,7	—	1 242,8	—	—	337,1	—	—	6 400,6	1948	
4 566,3	136,66	1 334,8	105,8	40,9	249,6	—	1 731,1	—	—	200,0	—	—	6 721,9	1949	
4 663,8	128,13	1 042,1	485,6	75,2	170,2	—	1 773,1	—	—	—	—	—	6 658,6	1950	
4 927,3	121,85	1 101,9	225,4	41,6	159,9	—	1 528,8	—	—	—	—	—	6 675,9	1951	
5 121,9	114,73	1 209,2	78,9	39,0	126,8	—	1 453,9	—	—	—	—	—	6 796,8	1952	
5 228,5	116,40	1 147,3	157,3	64,8	171,5	—	1 540,9	—	—	—	—	—	6 996,8	1953	
5 411,6	116,85	1 255,2	216,1	49,4	171,5	—	1 692,2	—	—	—	—	—	7 327,2	1954	
5 515,5	121,23	1 623,8	268,9	15,6	82,1	—	1 990,4	—	—	—	—	—	7 738,2	1955	
5 809,7	122,26	1 570,6	609,2	17,4	89,2	—	2 286,4	—	—	—	—	—	8 340,1	1956	
5 931,2	124,49	1 831,1	471,0	16,2	74,7	—	2 393,0	—	—	—	—	—	8 574,6	1957	
6 109,3	136,34	2 541,2	105,7	18,2	61,3	—	2 726,4	—	—	—	—	—	9 098,9	1958	
6 343,9	131,93	2 330,7	165,6	16,9	22,1	—	2 535,3	—	—	—	—	—	9 141,5	1959	
6 854,1	137,94	2 288,4	416,6	18,1	33,3	—	2 756,4	—	—	390,3	—	—	10 266,2	1960	
7 656,0	144,70	1 996,1	662,5	19,7	37,2	231,5	2 947,0	1 035,0	—	293,5	—	—	12 206,6	1961	
8 506,1	135,71	2 294,2	355,9	21,6	30,0	98,0	2 799,7	1 035,0	—	373,0	—	—	12 994,7	1962	
9 035,4	135,07	2 700,0	389,4	27,3	39,3	31,8	3 187,8	1 035,0	—	357,3	—	—	13 910,2	1963	
9 721,8	121,31	2 907,9	291,5	21,2	24,4	25,6	3 270,6	1 035,0	—	433,2	—	3,4	14 787,6	1964	
10 042,5	131,08	3 005,0	126,2	19,0	20,9	44,3	3 215,4	1 035,0	—	602,0	—	19,9	15 287,6	1965	
10 651,1	115,46	2 982,2	375,2	15,4	23,3	34,4	3 430,5	1 035,0	—	389,0	—	2,3	15 922,3	1966	
11 326,8	118,04	3 810,8	230,7	20,5	29,0	53,9	4 144,9	—	—	550,0	—	—	16 519,0	1967	
12 047,3	94,26	5 776,2	505,0	23,9	33,4	75,1	6 413,6	—	—	233,1	—	—	19 339,7	1968	
12 518,4	91,34	6 353,4	493,0	18,8	40,0	49,6	6 954,8	—	—	141,9	—	—	20 482,5	1969	
13 106,0	90,20	7 749,6	405,3	28,5	18,3	208,4	8 410,1	—	—	201,7	200,0 ⁷	—	23 095,3	1970	
14 309,9	83,01	10 701,6	713,7	30,7	15,3	393,1	11 854,4	—	516,4 ⁵	313,1	—	—	28 014,6	1971	
16 635,0	71,41	9 312,6	1 380,3	31,4	17,0	279,5	11 020,8	—	2 029,3 ⁶	72,7	2,5 ⁸	—	31 362,9	1972	
18 296,2	65,00	8 234,9	458,2	37,4	7,8	296,7	9 036,1 ⁹	—	2 872,0 ⁶	121,4	108,2 ¹⁰	—	32 297,8	1973	
19 435,8	61,19	9 505,0	714,5	30,3	—	114,8	10 367,1 ⁹	—	347,8 ⁶	246,9	986,3 ⁸	—	33 260,6	1974	
19 127,8	62,17	11 478,5	1 623,8	30,0	—	150,0	13 296,0 ⁹	—	165,3 ⁶	379,8	—	—	34 991,0	1975	

⁴ Avant 1961, inclus dans les comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie.

⁵ Selon la convention du 16 août 1971 concernant les avoirs minimaux extraordinaires.

⁶ Avoirs minimaux des banques sur les engagements en Suisse et envers l'étranger, selon l'arrêté fédéral du 20 décembre 1972.

⁷ Compte spécial PTT.

⁸ Dépassement de l'accroissement autorisé du crédit.

⁹ Y compris les chèques en circulation.

¹⁰ Dépassement de l'accroissement autorisé du crédit et compte de stérilisation de l'administration fédérale.

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 4, tableau II

Moyennes annuelles

Année	Encaisse métallique			Devises ²	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement
	Or ¹	Argent	Total		Effets suisses ³	Bons du Trésor ⁴	Obligations escomptées	Total		
<i>En millions de francs</i>										
1907	52,1	6,3	58,4	19,0	36,7	—	—	36,7	—	0,6
1908	98,3	8,1	106,4	39,0	24,0	—	—	24,0	—	2,5
1909	121,5	15,2	136,7	49,6	41,7	—	—	41,7	—	4,4
1910	143,3	16,1	159,4	44,7	70,9	—	—	70,9	—	5,9
1911	158,5	14,8	173,3	56,1	60,5	—	5,6	66,1	—	7,0
1912	168,1	13,0	181,1	34,7	78,1	—	4,5	82,6	—	12,2
1913	170,5	23,1	193,6	48,7	57,9	—	2,3	60,2	—	15,7
1914	195,1	17,2	212,3	45,9	103,5	—	7,2	110,7	—	20,1
1915	241,5	47,8	289,3	35,1	108,6	—	3,5	112,1	—	16,9
1916	271,5	54,0	325,5	72,1	126,1	—	1,2	127,3	—	17,7
1917	344,6	52,7	397,3	52,7	170,6	—	0,9	171,5	—	28,3
1918	377,1	55,3	432,4	53,7	321,7	—	2,1	323,8	—	36,4
1919	451,5	64,8	516,3	62,1	418,2	—	1,5	419,7	—	38,7
1920	534,2	93,0	627,2	84,6	303,1	—	4,0	307,1	—	32,3
1921	544,2	122,7	666,9	26,5	308,5	—	1,9	310,4	—	41,9
1922	532,4	111,1	643,5	72,8	251,3	—	1,6	252,9	—	49,1
1923	531,5	100,0	631,5	79,3	254,2	—	4,4	258,6	—	49,1
1924	518,6	94,5	613,1	122,9	153,0	—	4,3	157,3	—	66,6
1925	485,7	89,4	575,1	211,8	87,3	—	2,0	89,3	—	48,6
1926	429,1	85,9	515,0	218,0	105,0	—	2,0	107,0	—	45,6
1927	450,5	69,3	519,8	205,1	131,9	—	5,1	137,0	—	48,6
1928	450,3	56,2	506,5	219,8	144,5	—	7,9	152,4	—	62,8
1929	506,6	37,0	543,6	248,6	125,7	—	8,5	134,2	—	61,3
1930	607,2	5,6	612,8	361,6	40,0	—	8,4	48,4	—	42,2
1931	1 165,0	—	1 165,0	353,7	35,3	—	5,7	41,0	—	45,2
1932	2 546,0	—	2 546,0	81,4	13,9	4,6	4,5	23,0	3,0	45,8
1933	2 119,5	—	2 119,5	21,7	10,2	4,2	5,9	20,3	19,5	53,1
1934	1 788,1	—	1 788,1	14,1	12,3	20,2	6,1	38,6	21,5	75,0
1935	1 457,1	—	1 457,1	18,7	34,0	42,8	8,5	85,3	41,3	87,6
1936	1 690,5	—	1 690,5	23,7	9,4	79,9	4,5	93,8	50,7	63,8
1937	2 640,0	—	2 640,0	191,6	6,2	2,0	3,8	12,0	14,3	32,3
1938	2 849,0	—	2 849,0	384,3	17,1	16,3	1,5	34,9	5,7	22,7
1939	2 530,2	—	2 530,2	280,3	24,3	64,8	3,0	92,1	7,8	36,4
1940	2 144,9	—	2 144,9	517,0	67,5	143,1	3,4	214,0	6,5	66,8

¹ Evaluation du 20 juin 1907 au 10 novembre 1921: 1 kg d'or fin = fr. 3440; du 11 novembre 1921 au 6 octobre 1936: 1 kg = fr. 3435,555; du 7 octobre 1936 au 30 mai 1940: 1 kg = fr. 4639,13; du 31 mai 1940 au 9 mai 1971: 1 kg = fr. 4869,80.

² En 1907 et 1908, les effets étrangers seulement; de 1909 à 1927, les effets étrangers et les avoirs à vue sur l'étranger seulement.

³ Jusqu'en 1931, y compris les bons du Trésor.

⁴ Ce poste n'était pas comptabilisé avant 1932.

Titres	Avoirs chez des correspondants en Suisse ⁵	Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue				Total	Année
				<i>Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie</i>	<i>Comptes de la Confédération</i>	<i>Comptes de dépôt</i>	<i>Comptes des accords de paiements et de clearing</i>		
<i>En millions de francs</i>			<i>%</i>	<i>En millions de francs</i>					
3,2	9,6	88,9	65,74	15,3	9,4	1,0	—	25,7	1907
9,0	8,5	145,9	72,95	13,6	10,6	1,2	—	25,4	1908
8,0	6,3	191,4	71,41	17,5	18,2	1,3	—	37,0	1909
12,2	28,8	241,4	66,03	15,1	43,0	1,8	—	59,9	1910
12,5	22,4	253,6	68,35	16,3	40,8	1,6	—	58,7	1911
11,1	10,9	269,3	67,25	16,4	25,4	1,4	—	43,2	1912
9,3	11,2	272,4	71,09	15,8	28,5	0,7	—	45,0	1913
11,7	10,4	335,1	63,33	34,5	19,0	4,0	—	57,5	1914
8,9	23,6	409,9	70,57	44,0	20,4	6,3	—	70,7	1915
7,8	13,6	430,3	75,63	94,9	15,8	8,1	—	118,8	1916
7,6	13,4	535,8	74,15	80,9	19,9	10,3	—	111,1	1917
9,7	17,6	733,1	58,98	71,1	14,8	33,0	—	118,9	1918
7,7	21,4	905,8	57,00	73,9	16,7	29,0	—	119,6	1919
6,6	27,6	933,8	67,16	96,0	14,5	10,4	—	120,9	1920
5,8	20,2	925,1	72,09	95,3	12,5	4,8	—	112,6	1921
8,6	21,9	817,6	78,71	181,5	15,6	6,2	—	203,3	1922
8,9	18,4	875,0	72,17	130,0	14,0	8,6	—	152,6	1923
7,1	25,5	850,5	72,08	66,9	28,3	10,0	—	105,2	1924
7,1	21,7	797,6	72,10	98,3	11,8	6,3	—	116,4	1925
6,5	19,1	769,0	66,96	81,7	13,5	7,1	—	102,3	1926
6,5	24,6	798,8	65,06	85,4	19,2	6,3	—	110,9	1927
6,3	22,3	818,3	61,89	82,4	21,3	6,9	—	110,6	1928
3,9	24,9	855,7	63,52	89,4	15,5	7,4	—	112,3	1929
59,9	20,4	894,0	68,54	167,8	31,6	6,8	—	206,2	1930
85,8	15,1	1 141,0	102,09	483,0	25,8	19,1	—	527,9	1931
40,6	9,7	1 508,4	168,79	1 075,1	59,1	61,8	—	1 196,0	1932
61,7	12,0	1 440,1	147,17	702,7	24,8	62,6	—	790,1	1933
46,9	10,3	1 349,2	132,52	515,0	12,5	46,1	—	573,6	1934
55,7	11,2	1 283,0	113,57	349,9	14,0	29,4	5,0	398,3	1935
42,4	8,7	1 293,9	130,64	541,3	29,0	27,7	27,2	625,2	1936
17,9	6,6	1 378,4	191,51	1 305,3	86,1	28,4	69,5	1 489,3	1937
74,4	6,0	1 555,4	183,17	1 703,7	18,1	44,1	45,0	1 810,9	1938
93,2	7,5	1 802,3	140,38	1 093,2	12,0	33,1	44,4	1 182,7	1939
86,2	8,5	2 081,9	103,02	744,3	4,4	38,6	80,5	867,8	1940

⁵ En 1907 et 1908, y compris les correspondants à l'étranger et les avoirs à vue sur l'étranger; de 1909 à 1927, y compris les avoirs à l'étranger, sans les avoirs à vue sur l'étranger.

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 4, tableau II (suite)

Moyennes annuelles

Année	Or ¹	Devises	Portefeuille suisse				Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement	Titres	Avoirs chez des correspondants	
			Effets suisses	Bons du Trésor ²	Obligations escomptées	Total				en Suisse	à l'étranger ³
<i>En millions de francs</i>											
1941	2 347,3	1 153,5	63,8	63,9	1,6	129,3	9,3	25,4	73,5	7,5	—
1942	3 390,6	175,1	76,2	25,4	1,2	102,8	6,8	19,4	66,3	7,1	—
1943	3 774,4	65,6	87,1	61,2	0,7	149,0	0,4	16,7	64,8	7,4	—
1944	4 384,3	90,1	76,2	20,0	1,0	97,2	1,4	17,0	64,3	7,6	—
1945	4 691,1	117,3	68,1	112,8	1,1	182,0	0,3	19,6	63,8	9,3	—
1946	4 818,0	171,7	48,1	6,4	2,8	57,3	1,0	36,3	58,8	13,3	—
1947	5 129,9	113,6	36,2	8,0	7,7	51,9	3,9	59,7	50,8	16,8	—
1948	5 662,7	135,7	118,7	1,6	11,3	131,6	4,5	59,5	47,7	16,8	—
1949	6 046,1	305,2	102,4	0,3	2,2	104,9	0,2	27,6	41,7	9,7	—
1950	6 179,4	297,9	86,8	0,7	1,2	88,7	—	23,3	41,2	11,3	—
1951	6 000,9	225,5	150,0	2,6	2,3	154,9	0,1	30,9	40,1	13,8	—
1952	5 847,5	337,1	201,2	0,8	3,4	205,4	0,3	30,0	40,1	13,0	—
1953	5 998,7	511,4	191,6	0,7	0,9	193,2	—	24,7	35,8	13,0	—
1954	6 176,7	517,5	111,9	0,5	1,5	113,9	—	26,1	43,7	14,5	—
1955	6 304,5	597,9	88,9	1,2	8,6	98,7	—	44,7	46,1	17,1	—
1956	6 794,6	585,8	100,5	1,6	15,8	117,9	—	47,7	45,4	19,8	—
1957	7 096,4	538,3	128,5	0,5	15,8	144,8	—	31,6	45,4	16,3	—
1958	7 957,8	539,2	108,6	0,1	2,6	111,3	—	11,4	44,9	11,2	—
1959	8 285,9	444,1	46,6	—	0,7	47,3	—	8,5	44,3	10,5	4,9
1960	8 151,0	522,4	48,2	—	1,7	49,9	—	15,6	43,6	13,4	7,1
1961	10 049,6	1 121,6	48,0	—	1,5	49,5	—	13,8	43,0	13,0	8,1
1962	10 613,6	827,3	53,6	1,1	5,3	60,0	—	16,1	42,8	16,1	10,4
1963	10 753,3	844,1	59,6	2,7	4,5	66,8	—	17,5	91,9	16,3	11,5
1964	11 080,6	1 232,4	77,0	5,2	9,8	92,0	—	29,4	58,3	20,0	22,5
1965	11 672,4	971,7	77,5	5,6	10,0	93,1	—	20,9	78,0	22,1	21,5
1966	11 621,5	983,4	86,5	4,7	18,6	109,8	—	32,6	144,1	26,4	18,3
1967	11 982,3	1 351,8	92,5	4,7	15,0	112,2	—	30,5	185,1	26,9	20,9
1968	11 586,5	1 602,6	104,4	3,3	6,5	114,2	—	27,3	181,0	26,8	21,5
1969	11 431,6	2 020,8	193,4	9,3	19,6	222,3	—	71,1	176,0	32,2	23,2
1970	11 615,5	3 418,7	134,6	9,5	11,3	155,4	—	47,0	167,6	39,3	25,9
1971	11 854,9	6 834,3	114,3	3,6	4,3	122,2	—	15,9	128,4	35,6	27,1
1972	11 879,6	9 721,4	109,5	5,8	1,8	117,1	—	22,2	122,2	38,5	28,5
1973	11 892,5	10 515,1	166,0	24,7	4,6	195,3	—	67,0	—	55,1	17,4
1974	11 892,7	8 624,2	730,8	48,7	16,3	795,8	—	132,2	65,6	71,0	—
1975	11 892,7	10 005,3	574,2	61,1	5,3	640,6	—	85,8	13,9	50,1	—

¹ Evaluation du 31 mai 1940 au 9 mai 1971: 1 kg d'or fin = fr. 4869,80; à partir du 10 mai 1971: 1 kg = fr. 4595,74.

² Depuis 1948, les bons du Trésor de la Confédération seulement.

³ A partir du 24 juillet 1973, sous la rubrique «Devises».

Billets en circulation	Couverture métallique des billets	Engagements à vue						Comptes de virements de banques temporairement liés	Engagements à terme	Année
		<i>Comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie</i>	<i>Comptes de la Confédération</i>	<i>Comptes de dépôt</i>	<i>Comptes des accords de paiements et de clearing</i>	<i>Avoirs de banques étrangères</i> ⁴	<i>Total</i>			
<i>En millions de francs</i>	%	<i>En millions de francs</i>								
2 107,8	111,36	1 309,1	60,8	50,5	102,0	—	1 522,4	—	—	1941
2 251,4	150,60	1 197,1	86,7	52,5	99,4	—	1 435,7	—	—	1942
2 646,5	142,62	1 195,9	54,3	45,4	127,1	—	1 422,7	—	—	1943
3 025,1	144,93	1 097,2	146,1	60,2	129,8	—	1 433,3	—	—	1944
3 517,6	133,36	1 017,8	42,7	83,0	137,1	—	1 280,6	—	—	1945
3 633,2	132,61	813,8	131,9	90,8	189,9	—	1 226,4	—	—	1946
3 940,6	130,18	734,0	147,2	74,4	242,9	—	1 198,5	—	—	1947
4 167,9	135,86	935,0	64,5	51,6	256,6	—	1 307,7	—	401,9	1948
4 259,9	141,93	1 373,0	149,1	54,2	240,9	—	1 817,2	—	269,3	1949
4 239,6	145,75	1 512,1	305,5	58,6	242,4	—	2 118,6	—	176,0 ⁵	1950
4 419,5	135,78	1 269,2	384,0	51,3	153,0	—	1 857,5	—	—	1951
4 596,2	127,22	1 176,7	319,5	41,7	154,2	—	1 692,1	—	—	1952
4 783,6	125,40	1 373,9	203,8	99,8	127,7	—	1 805,2	—	—	1953
4 904,0	125,95	1 354,5	229,1	54,4	164,2	—	1 802,2	—	—	1954
5 056,8	124,67	1 397,2	303,2	30,3	142,9	—	1 873,6	—	—	1955
5 189,7	130,92	1 672,0	458,7	17,7	74,3	—	2 222,7	—	—	1956
5 467,2	129,80	1 788,4	283,8	17,6	106,4	—	2 196,2	—	—	1957
5 501,2	144,66	2 600,3	270,6	17,9	66,5	—	2 955,3	—	—	1958
5 705,3	145,23	2 610,3	264,9	17,8	36,4	—	2 929,4	—	—	1959
6 042,4	134,90	2 112,3	289,0	17,6	23,8	—	2 442,7	—	399,2 ⁶	1960
6 672,9	150,60	2 346,5	684,9	21,2	29,8	222,6 ⁷	3 198,4	1 035,0 ⁸	397,8	1961
7 358,9	144,23	2 034,2	326,4	21,7	23,6	187,6	2 593,5	1 035,0	399,4	1962
8 002,8	134,37	2 046,3	195,1	26,0	21,6	59,7	2 348,7	1 035,0	399,1	1963
8 638,6	128,27	2 059,2	283,1	24,5	27,0	32,2	2 426,0	1 035,0	483,3	1964
9 179,1	127,16	2 173,9	232,2	26,9	18,8	44,5	2 496,3	1 035,0	597,5	1965
9 566,5	121,48	1 997,2	287,5	19,8	15,8	37,8	2 358,1	1 035,0	587,0	1966
10 013,4	119,66	2 366,4	234,0	18,1	19,7	57,3	2 695,5	805,0	588,3	1967
10 577,5	109,54	3 006,2	250,0	18,6	28,8	46,9	3 350,5	—	476,6	1968
11 259,9	101,53	3 061,8	306,8	20,1	23,8	46,1	3 458,6	—	324,0	1969
11 784,7	98,56	3 562,5	517,8	20,9	25,3	62,3	4 188,8	—	428,3	1970
12 663,8	93,61	7 452,3 ⁹	801,7	21,5	12,1	132,3	8 419,9	—	483,1	1971
14 080,4	84,37	8 221,9	1 288,9	26,0	16,3	345,0	9 898,1	—	395,1 ¹⁰	1972
15 784,2	75,34	5 651,9	982,0	27,5	11,7	371,5	7 045,9 ¹¹	—	600,1 ¹²	1973
17 022,7	69,86	5 524,2	504,6	31,1	0,5	199,0	6 263,0 ¹¹	—	870,9 ¹²	1974
17 608,5	67,54	6 342,9	841,1	30,9	—	162,9	7 384,5 ¹¹	—	1 222,7 ¹⁰	1975

⁴ Avant 1961, inclus dans les comptes de virements des banques, du commerce et de l'industrie.

⁵ Moyenne de janvier à juillet.

⁶ Moyenne d'octobre à décembre.

⁷ Moyenne de fin juin à décembre.

⁸ Moyenne de fin mars à décembre.

⁹ Y compris les montants versés sur le compte de stérilisation.

¹⁰ Y compris les montants versés sur des comptes spéciaux (dépassement de l'accroissement autorisé du crédit).

¹¹ Y compris les chèques en circulation.

¹² Y compris les montants versés sur des comptes spéciaux (dépassement de l'accroissement autorisé du crédit), ainsi que sur le compte de stérilisation de l'administration fédérale.

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 4, tableau III

Mouvement

Année	Caisse ¹	Devises ²	Escompte					Total	Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement	Transactions en titres appartenant à la Banque	
			Portefeuille suisse									
			Effets suisses		Bons du Trésor ³	Obligations	Total					Total
			Montant	Moyenne des jours à courir								
En millions de francs			Jours	En millions de francs								
1907	1 819,5	124,4	317,7	28	—	—	317,7	—	13,4	6,4		
1908	2 567,9	310,2	465,2	18	—	—	465,2	—	85,5	37,5		
1909	2 890,5	337,4	569,4	29	—	—	569,4	—	113,6	44,0		
1910	3 265,4	381,7	965,8	26	—	—	965,8	—	126,7	40,4		
1911	3 548,0	364,8	903,0	26	—	12,4	915,4	—	127,9	46,5		
1912	3 920,1	424,8	1 082,0	26	—	28,3	1 110,3	—	174,4	16,0		
1913	3 798,2	472,3	956,9	21	—	27,3	984,2	—	215,1	12,4		
1914	4 434,9	350,5	907,5	38	124,0	48,2	1 079,7	—	152,7	15,6		
1915	3 649,1	430,6	484,1	33	444,0	22,5	950,6	—	94,1	5,6		
1916	4 250,7	662,6	237,2	29	954,0	10,5	1 201,7	—	90,5	8,3		
1917	4 479,0	513,8	336,9	28	1 392,0	12,5	1 741,4	—	175,4	6,8		
1918	6 219,3	484,5	1 158,8	37	1 962,0	21,6	3 142,4	—	300,4	4,4		
1919	5 690,1	740,2	1 384,0	32	2 365,0	11,4	3 760,4	—	275,8	2,9		
1920	6 181,3	558,7	1 373,1	38	1 949,0	33,9	3 356,0	—	315,3	6,7		
1921	5 964,1	428,8	516,1	35	1 884,0	15,2	2 415,3	—	262,7	6,5		
1922	5 997,1	579,4	160,3	47	1 083,0	10,9	1 254,2	—	226,1	7,4		
1923	5 818,9	584,2	476,2	35	1 419,0	27,7	1 922,9	—	341,9	4,5		
1924	5 684,6	716,8	741,4	38	181,0	30,4	952,8	—	576,8	4,0		
1925	6 314,6	1 098,6	292,1	35	174,4	11,8	478,3	—	317,4	27,3		
1926	6 520,5	1 125,9	451,7	26	153,0	15,2	619,9	—	350,6	7,3		
1927	7 056,5	1 199,3	828,7	28	93,0	30,5	952,2	—	470,4	12,8		
1928	6 801,1	11 228,6	1 093,0	28	14,0	49,9	1 156,9	—	681,7	72,5		
1929	6 689,1	10 499,3	957,9	29	24,0	56,4	1 038,3	—	712,7	37,5		
1930	6 948,2	9 369,0	294,2	35	62,0	43,8	400,0	—	449,6	309,0		
1931	9 386,6	15 370,5	229,7	41	193,0	33,4	456,1	—	406,7	449,9		
1932	6 566,4	3 747,8	79,4	57	62,9	29,1	171,4	7,5	282,8	58,8		
1933	6 171,0	5 310,7	73,7	52	139,7	43,7	257,1	143,8	394,2	88,0		
1934	5 248,5	3 025,3	79,9	53	573,5	33,1	686,5	88,5	437,9	52,5		
1935	5 706,7	4 566,6	245,7	52	431,6	57,5	734,8	272,8	664,9	119,9		
1936	6 899,0	2 313,5	53,3	54	650,0	22,0	725,3	234,0	343,7	215,4		
1937	6 030,0	7 893,4	39,0	55	10,6	21,0	70,6	63,0	165,9	31,5		
1938	8 435,8	4 736,6	122,6	74	295,2	9,3	427,1	28,6	107,5	102,4		
1939	9 870,8	5 348,1	106,3	75	449,8	19,7	575,8	41,4	277,2	118,5		
1940	9 291,5	6 105,8	324,2	79	1 281,4	20,4	1 626,0	46,4	404,0	22,0		

¹ Depuis 1938, y compris l'or.

² De 1907 à 1927, seul le montant des effets étrangers escomptés et achetés est indiqué; jusqu'en 1927, le mouvement des comptes des correspondants à l'étranger est compris dans celui des comptes des correspondants en Suisse.

³ Jusqu'en 1930, les bons du Trésor de la Confédération seulement.

Comptes des correspondants en Suisse ⁴	Remises à l'encaissement	Virements	Comptes clients de la Banque avec comptes de chèques postaux	Confédération	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	Chèques et mandats généraux émis sur la Banque ⁵	Mouvement total additionné des deux côtés (chambres de compensation exceptées)	Chambres de compensation	Année
1 143,2	64,5	5 019,5	—	367,0	5,5	—	—	15 876,2	2 133,7	1907
1 839,4	131,0	10 610,1	37,9	1 066,5	12,0	—	22,9	31 056,2	2 997,4	1908
1 819,1	286,5	13 683,3	178,1	1 411,8	23,5	—	48,6	37 578,2	3 483,7	1909
2 205,8	360,9	16 616,6	297,6	1 663,9	42,8	—	48,6	44 845,6	4 036,0	1910
2 553,6	399,4	17 480,0	364,8	1 997,1	45,4	—	34,5	47 493,6	4 305,0	1911
2 852,8	454,8	19 641,0	454,8	2 115,1	57,7	—	34,7	55 760,6	4 614,6	1912
2 982,7	483,3	18 799,0	487,1	2 238,5	51,9	—	31,9	54 962,4	5 471,6	1913
2 353,7	323,5	17 438,1	502,6	2 353,8	194,9	—	23,9	56 172,0	4 146,8	1914
2 785,7	276,5	18 920,7	575,2	3 933,7	197,7	—	31,1	59 920,6	3 923,7	1915
3 980,9	254,0	26 918,2	707,1	5 655,7	329,0	—	42,6	86 220,6	4 914,9	1916
3 784,5	266,3	28 891,5	962,2	7 217,3	405,5	—	68,8	103 332,4	5 793,2	1917
4 088,9	381,2	38 016,6	1 328,7	10 155,4	1 122,8	—	59,5	142 371,6	7 578,0	1918
5 481,0	420,6	43 616,2	1 361,5	12 381,5	856,6	—	41,6	159 069,8	9 664,3	1919
6 312,9	477,2	51 599,2	1 554,5	12 693,5	382,9	—	34,9	169 423,4	14 831,3	1920
4 870,3	371,8	48 803,6	1 433,5	12 563,1	192,5	—	22,0	161 033,0	12 701,4	1921
4 712,9	293,9	46 262,0	1 368,9	10 601,1	311,6	—	26,0	121 686,4	10 281,2	1922
6 233,5	358,4	51 646,4	1 467,7	13 058,3	377,7	—	30,3	136 914,8	11 372,0	1923
7 274,2	459,2	57 981,2	1 652,5	10 874,4	494,3	—	22,2	130 707,2	13 128,4	1924
7 778,8	433,0	58 206,0	1 726,9	10 956,9	407,3	—	63,5	131 395,0	13 185,0	1925
6 405,5	430,4	63 755,5	1 707,0	10 280,9	436,2	—	55,5	133 765,6	13 617,9	1926
7 702,0	488,9	76 062,7	1 800,8	11 017,4	465,5	—	60,9	150 757,6	15 652,8	1927
2 933,8	593,3	79 462,8	1 951,0	11 276,1	1 204,3	—	66,4	159 714,6	14 747,6	1928
2 956,3	589,0	77 063,9	2 121,7	11 626,5	1 985,5	—	61,3	158 593,7	13 761,5	1929
2 888,1	549,0	78 448,4	2 204,5	13 656,5	1 755,1	—	142,2	158 659,2	12 586,0	1930
2 706,1	628,6	74 074,5	2 139,2	12 082,0	1 047,1	—	179,7	170 066,7	10 243,8	1931
2 456,3	584,1	41 755,3	2 028,2	10 291,6	526,8	—	169,3	108 175,0	5 193,3	1932
2 321,2	511,2	44 954,6	2 048,4	9 904,4	566,7	—	160,0	113 801,0	4 824,6	1933
2 292,0	467,0	39 524,8	2 151,1	11 038,7	790,2	—	136,0	104 803,8	4 013,8	1934
2 222,7	320,5	39 566,4	2 113,7	9 803,0	542,0	2 157,9	110,5	109 537,7	3 267,8	1935
2 150,5	296,6	41 231,0	1 990,9	11 230,1	609,4	2 627,7	104,0	118 067,9	3 066,7	1936
2 311,6	287,5	44 139,2	2 357,1	9 161,2	574,6	3 680,8	134,8	128 825,4	3 712,9	1937
2 298,6	272,5	41 076,5	2 492,3	9 636,8	496,5	3 589,6	138,4	113 198,6	3 563,9	1938
2 446,0	307,5	41 412,6	2 677,2	11 175,3	589,3	3 905,3	181,9	125 049,3	3 331,8	1939
2 496,4	283,9	34 238,1	3 764,3	16 059,7	674,5	5 179,8	161,4	141 568,3	2 130,3	1940

⁴ De 1907 à 1927, y compris le mouvement des comptes des correspondants à l'étranger; dès 1928, seulement le mouvement des comptes des correspondants en Suisse.

⁵ Jusqu'en 1924, les mandats généraux seulement.

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 4, tableau III (suite)

Mouvement

Année	Caisse ¹	Devises	Escompte					Total	Effets de la Caisse de prêts	Avances sur nantissement	Transactions en titres appartenant à la Banque	
			Portefeuille suisse									
			Effets suisses		Bons du Trésor ²	Obligations	Total					Total
			Montant	Moyenne des jours à courir								
En millions de francs		Jours	En millions de francs									
1941	7 836,4	7 844,4	290,1	86	728,9	10,5	1 029,5	58,5	158,1	24,0		
1942	9 194,0	5 280,4	462,3	86	474,6	6,9	943,8	49,9	152,6	15,3		
1943	9 683,4	1 936,9	459,2	85	663,2	3,9	1 126,3	16,4	134,0	4,4		
1944	10 522,5	3 119,5	566,8	77	404,1	8,3	979,2	19,8	141,5	4,9		
1945	12 005,6	6 734,2	408,3	74	977,8	10,7	1 396,8	65,7	276,1	7,0		
1946	14 043,1	4 716,9	363,5	74	236,8	26,6	626,9	61,5	498,0	17,4		
1947	21 023,4	3 584,3	275,6	66	74,4	63,8	413,8	84,1	864,9	11,5		
1948	17 787,7	4 936,2	808,4	71	27,6	60,2	896,2	59,5	664,6	5,0		
1949	15 720,1	6 421,6	465,6	85	6,2	8,8	480,6	41,4	244,8	16,1		
1950	17 841,5	6 316,2	470,3	78	32,7	9,6	512,6	20,0	308,0	5,9		
1951	15 933,8	6 960,0	842,5	79	27,5	23,1	893,1	2,9	437,7	4,4		
1952	16 645,0	9 518,0	1 264,9	85	8,1	12,5	1 285,5	1,6	448,6	4,7		
1953	17 130,8	13 518,0	1 100,3	88	23,7	4,7	1 128,7	—	358,8	63,9		
1954	18 230,1	17 961,2	817,7	86	2,0	14,7	834,4	—	474,9	22,3		
1955	18 609,2	21 665,5	836,9	83	23,7	63,7	924,3	—	774,8	4,6		
1956	23 143,6	22 895,8	922,1	81	36,5	124,7	1 083,3	—	847,6	27,7		
1957	35 038,4	19 667,6	1 053,6	43 ³	0,3	63,2	1 117,1	—	559,9	0,6		
1958	33 429,7	24 195,4	827,5	45 ⁴	0,3	6,7	834,5	—	217,0	23,4		
1959	29 399,6	19 956,0	523,3	50 ⁴	—	9,8	533,1	—	202,9	19,3		
1960	29 297,6	33 172,5	533,8	51 ⁴	0,5	9,5	543,8	—	331,0	7,7		
1961	35 856,9	30 831,8	532,4	49 ⁴	—	13,9	546,3	—	366,8	10,3		
1962	38 492,0	51 924,5	476,8	61 ⁴	49,5	36,2	562,5	—	412,6	45,2		
1963	43 696,3	52 243,4	307,3	47 ⁴	68,6	39,1	415,0	—	534,6	585,0		
1964	48 384,3	47 794,0	475,3	25 ⁴	158,3	73,8	707,4	—	644,0	20,9		
1965	47 929,8	53 340,5	405,9	32 ⁴	264,5	80,2	750,6	—	582,5	29,8		
1966	51 962,9	47 396,1	457,8	35 ⁴	220,2	130,7	808,7	—	918,8	91,3		
1967	56 213,7	67 305,0	469,7	32 ⁴	100,0	111,4	681,1	—	759,6	16,7		
1968	61 708,6	99 530,6	1 047,4	10 ⁴	187,7	49,2	1 284,3	—	926,4	1,9		
1969	62 267,9	101 135,3	5 175,8	6 ⁴	334,5	109,9	5 620,2	—	2 697,2	10,4		
1970	68 281,0	156 633,3	2 108,0	8 ⁴	314,0	72,7	2 494,7	—	2 359,6	37,8		
1971	76 363,8	299 589,6	1 454,2	9 ⁴	140,0	16,9	1 611,1	—	912,9	145,2		
1972	83 424,1	301 147,1	1 935,4	7 ⁴	280,0	18,2	2 233,6	—	1 073,3	10,8		
1973	91 638,5	281 381,8	3 497,5	8 ⁴	784,0	42,4	4 323,9	—	2 719,2	—		
1974	101 551,2	350 100,6	11 669,5	11 ⁴	1 824,5	102,5	13 596,5	—	5 496,2	205,6		
1975	101 469,0	419 062,0	9 773,2	10 ⁴	2 822,0	14,1	12 609,3	—	4 145,5	145,6		

¹ Depuis 1938, l'or est compris dans ce chiffre.

² Depuis 1948, les bons du Trésor de la Confédération seulement.

³ Moyenne des jours à courir des effets commerciaux escomptés dans le second semestre de 1957, sans les effets de stocks obligatoires escomptés directement par la Banque.

⁴ Moyenne des jours à courir des effets commerciaux escomptés, sans effets de stocks obligatoires escomptés directement par la Banque.

Comptes des correspondants		Remises à l'encaissement	Virements	Comptes clients de la Banque avec comptes de chèques postaux	Confédération	Comptes de dépôt	Comptes des accords de paiements et de clearing	Chèques et mandats généraux émis sur la Banque	Mouvement total additionné des deux côtés (chambres de compensation exceptées)	Chambres de compensation	Année
<i>en Suisse</i>	<i>à l'étranger</i> ⁵										
<i>En millions de francs</i>											
2 748,6	—	322,3	32 947,5	3 986,0	17 767,6	653,2	9 933,9	205,5	138 483,8	1 791,6	1941
3 006,0	—	406,7	35 633,6	4 039,9	18 487,5	562,3	9 913,8	164,8	143 977,4	2 010,8	1942
3 233,4	—	386,4	34 775,5	4 075,5	23 190,7	425,1	9 855,9	167,6	150 645,4	1 877,5	1943
3 369,4	—	341,5	33 575,0	4 196,7	23 427,9	776,4	6 788,2	152,5	150 264,2	1 661,1	1944
3 884,4	—	372,3	37 791,6	4 334,4	26 930,4	1 182,0	3 590,8	188,1	169 458,1	1 827,8	1945
5 086,4	—	489,7	48 765,6	5 160,5	26 501,4	613,7	18 759,7	227,5	209 443,8	2 467,6	1946
6 034,0	—	586,0	56 150,8	6 128,5	28 357,7	512,5	32 066,0	292,0	250 367,6	3 232,0	1947
6 347,5	—	647,0	60 726,3	6 475,6	27 141,3	401,4	38 499,3	325,8	264 778,4	3 762,7	1948
5 878,7	—	555,6	55 864,0	5 990,3	28 040,8	379,9	38 824,8	310,0	257 165,5	3 320,3	1949
6 104,3	—	579,9	61 896,7	6 449,1	25 148,7	547,7	24 140,2	259,2	246 919,6	3 162,1	1950
6 585,2	—	670,0	75 414,9	7 023,5	28 867,5	357,6	36 881,3	245,0	296 821,6	3 685,1	1951
6 817,3	—	680,4	81 565,3	7 408,2	29 370,4	289,9	22 289,3	255,9	291 769,5	3 496,5	1952
6 980,9	—	518,0	86 311,5	7 431,8	29 820,7	962,0	19 639,7	238,6	300 436,6	3 394,6	1953
7 466,1	—	535,7	101 534,2	7 812,4	30 470,3	825,9	18 819,1	252,9	324 828,1	3 589,4	1954
7 992,6	—	488,8	120 290,7	8 446,0	32 726,7	778,6	15 930,9	289,2	359 430,7	3 873,8	1955
8 810,3	—	494,1	138 809,8	9 241,4	33 896,8	457,8	15 351,0	351,9	386 756,6	4 135,0	1956
9 381,3	—	523,3	157 939,4	9 907,1	37 889,1	402,4	26 041,6	434,8	483 891,1	4 794,2	1957
9 423,3	—	475,4	175 439,9	10 287,8	37 910,9	688,9	18 024,1	399,1	477 050,6	4 200,2	1958
9 962,6	1 447,0	462,0	244 499,6	10 945,2	37 738,9	1 018,8	6 718,9	366,3	524 253,8	5 191,1	1959
11 176,5	2 527,8	477,7	325 786,5	12 191,1	42 908,7	1 100,4	2 934,5	485,8	646 506,7	6 553,6	1960
12 575,5	25 986,0	622,2	384 805,1	13 453,2	47 980,5	1 607,2	2 936,4	463,3	769 982,6	8 051,5	1961
14 348,7	22 492,4	656,8	508 180,6	15 271,4	58 630,9	1 442,2	2 793,7	476,5	957 725,1	10 110,3	1962
15 746,1	3 920,0	819,2	600 883,0	16 889,5	62 531,7	2 632,4	2 038,6	455,7	1 065 988,4	9 652,0	1963
17 333,5	8 593,6	897,2	628 870,9	19 239,5	67 257,3	762,6	2 183,3	502,9	1 131 729,9	10 201,0	1964
18 429,8	5 440,6	985,5	782 609,1	20 364,0	71 030,0	860,0	2 780,1	485,3	1 331 109,9	10 366,6	1965
19 678,2	5 272,0	1 080,1	1 013 397,8	22 022,7	78 449,8	3 593,8	3 330,7	538,9	1 608 206,7	12 233,5	1966
20 524,4	9 149,9	1 280,8	1 318 449,1	23 829,9	82 948,8	3 414,3	3 903,3	561,6	1 963 035,5	13 575,0	1967
22 274,5	5 046,0	1 380,1	1 858 598,6	26 122,1	89 875,7	6 495,2	4 521,9	693,1	2 603 104,8	18 673,4	1968
23 794,1	5 664,9	1 494,9	2 810 359,2	29 823,1	98 197,8	6 604,2	3 862,2	805,4	3 617 523,9	21 677,0	1969
26 279,7	5 412,6	1 934,9	3 898 871,6	33 260,8	108 126,9	2 890,6	4 579,6	819,4	4 801 067,6	19 622,6	1970
28 793,1	5 418,5	2 250,5	4 326 316,8	36 937,5	112 743,1	4 593,6	4 137,4	1 152,2	5 827 827,3	15 565,2	1971
32 147,7	5 570,9	3 017,1	6 232 088,9	40 273,5	125 953,4	3 294,3	3 224,6	1 570,3	8 528 068,7	14 717,4	1972
35 797,0	3 038,6	3 256,0	7 673 381,2	44 479,4	141 619,8	6 280,1	3 438,8	1 627,8	10 238 582,9	—	1973
40 005,0	—	3 174,2	8 431 563,2	50 395,9	154 129,7	3 397,5	—	2 149,9	11 351 217,7	—	1974
39 669,4	—	3 172,2	5 911 103,1	52 782,9	185 318,8	4 066,5	—	2 859,0	8 546 032,0	—	1975

⁵ A partir du 24 juillet 1973, sous la rubrique «Devises».

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 4, tableau IV

Résultats des opérations

Année	Produit des opérations sur or et sur devises	Escompte et commissions sur effets à l'encaissement					Produit des avances sur nantissement	Produit des titres appartenant à la Banque ²	Intérêts des comptes de correspondants en Suisse ³	Commissions ⁴	Divers	Intérêts aux comptes de dépôt ⁵	Bénéfice brut
		Total	dont escompte										
			d'effets sur la Suisse	de bons du Trésor ¹	d'obligations	d'effets de la Caisse de prêts							
<i>En 1000 francs</i>													
1907/08	1 563	1 979	1 977	—	—	—	117	496	738	69	20	473	4 509
1909	1 098	1 304	1 303	—	—	—	158	360	337	116	29	444	2 958
1910	1 270	2 502	2 490	—	—	—	247	481	1 084	69	5	1 415	4 243
1911	1 628	2 315	2 267	—	35	—	302	527	866	87	19	1 313	4 431
1912	1 117	3 430	3 233	—	183	—	568	479	396	125	22	705	5 432
1913	1 849	2 994	2 868	—	110	—	830	407	454	149	18	841	5 860
1914	1 208	5 292	4 472	427	371	—	1 046	527	487	192	19	426	8 345
1915	÷ 421	5 458	2 264	3 014	168	—	840	418	1 096	259	9	323	7 336
1916	2 470	5 874	939	4 872	51	—	920	382	1 520	321	12	288	11 211
1917	900	8 155	1 076	7 027	42	—	1 471	366	1 474	458	8	475	12 357
1918	1 120	10 660	4 813	5 734	103	—	2 106	520	1 553	695	140	25	16 769
1919	999	15 887	6 628	9 162	87	—	2 402	552	1 734	656	192	163	22 259
1920	3 996	11 696	7 149	4 343	191	—	1 956	446	4 164	619	189	187	22 879
1921	1 715	11 612	2 915	8 593	91	—	2 162	1 387	833	677	117	333	18 170
1922	4 640	4 492	848	3 575	55	—	2 070	747	1 288	752	130	497	13 622
1923	2 839	5 918	1 344	4 408	156	—	2 201	770	1 126	627	87	473	13 095
1924	909	3 606	3 246	175	175	—	3 323	609	1 617	525	137	867	9 859
1925	4 273	1 841	1 199	551	85	—	2 403	704	1 527	653	188	252	11 337
1926	4 927	2 419	1 177	1 169	68	—	2 064	543	1 098	539	249	267	11 572
1927	4 775	3 352	2 145	1 029	174	—	2 184	485	1 784	621	315	390	13 126
1928	5 222	4 240	2 970	995	271	—	2 821	475	496	578	393	468	13 757
1929	6 402	4 149	2 862	994	287	—	2 738	339	550	539	289	373	14 633
1930	7 646	1 658	972	422	258	—	1 675	1 359	468	727	287	778	13 042
1931	6 941	997	611	250	116	—	1 384	831	316	789	310	328	11 240
1932	4 660	517	300	91	89	16	1 375	2 240	197	662	340	310	9 681
1933	3 626	713	214	100	108	268	1 400	2 391	144	930	251	204	9 251
1934	3 529	1 338	256	606	117	338	1 926	1 203	119	698	234	217	8 830
1935	1 630	2 930	799	1 028	186	898	2 806	1 374	169	677	100	186	9 500
1936	1 562	3 304	237	1 830	111	1 106	2 165	1 270	145	736	170	219	9 133
1937	5 904	365	108	22	56	165	818	1 272	55	737	193	171	9 173
1938	10 429	523	259	159	23	67	571	2 445	46	673	95	181	14 601
1939	4 857	1 153	323	692	41	82	895	2 511	59	475	198	147	10 001
1940	3 454	2 676	872	1 580	54	81	1 668	3 087	75	546	146	132	11 520

¹ Jusqu'en 1930, escompte des bons du Trésor de la Confédération seulement.

² Non compris les amortissements.

³ Y compris les intérêts des comptes de chèques postaux.

⁴ Y compris les droits de garde et la location des coffres-forts.

⁵ Intérêts à la Confédération compris jusqu'en 1936.

Frais d'administration	Impôts et droits, y compris attribution à la provision	Frais de confection des billets, y compris attribution à la provision	Provision et pertes sur l'or ⁸	Amortissements, pertes et réserves		Versements extraordinaires aux institutions de prévoyance de la Banque	Bénéfice net	Attribution au fonds de réserve	Dividende	Versements à la Caisse d'Etat fédérale	Année
				<i>sur immeubles et mobilier, déduction faite du bénéfice réalisé sur la vente d'immeubles</i>	<i>sur titres et affaires courantes moins rentrées</i>						
2 068	—	226	162	29	7	—	2 017	202	1 800	15	1907/08
1 399	—	151	8	22	43	20	1 315	131	1 000	184	1909
1 307	—	151	69	95	77	20	2 524	252	1 000	1 272	1910
1 355	—	225	68	91	87	30	2 575	258	1 000	1 317	1911
1 381	—	224	315	188	246	40	3 038	304	1 000	1 734	1912
1 426	—	271	165	163	248	100	3 487	349	1 000	2 138	1913
1 572	—	503	25	292	621	60	5 272	500	1 000	3 772	1914
1 498	—	566	2	140	598	80	4 452	445	1 000	3 007	1915
1 571	—	628	—	1 001	231	350	7 430	500	1 000	5 930	1916
1 844	—	501	—	1 195	419	440	7 958	500	1 000	6 458	1917
2 550	—	1 352	—	4 294	2 576	510	5 487	500	1 000	3 987	1918
3 577	—	454	1 878	5 046	2 861	1 000	7 443	500	1 000	5 943	1919
3 749	—	2 253	367	3 426	1 164	500	11 420	500	1 000	9 920	1920
3 715	2 500	1 000	146	1 233	÷ 48	500	9 124	500	1 500	7 124	1921
3 885	—	500	—	1 069	40	500	7 628	500	1 500	5 628	1922
3 825 ⁶	1 500	176	—	67	490	—	7 037	500	1 500	5 037	1923
3 630	—	521	—	÷ 642	÷ 7	—	6 357	500	1 500	4 357	1924
3 708	—	415	—	33	÷ 5	500	6 686	500	1 500	4 686	1925
3 525	300	665	244	112	÷ 22	—	6 748	500	1 500	4 748	1926
3 597	800	779	77	830	290	—	6 753	500	1 500	4 753	1927
4 204 ⁷	262	278	178	1 682	255	—	6 898	559	1 500	4 839	1928
4 153	—	437	624	1 618	÷ 10	500	7 311	500	1 500	5 311	1929
3 873	—	705	35	1 323	÷ 3	—	7 109	500	1 500	5 109	1930
3 913	—	688	—	66	869	—	5 704	500	1 500	3 704	1931
3 909	—	170	—	33	261	—	5 308	500	1 500	3 308	1932
3 532	—	204	234	28	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1933
3 390	170	123	—	27	÷ 133 ⁹	—	5 253	500	1 500	3 253	1934
3 455	200	173	—	13	406	—	5 253	500	1 500	3 253	1935
3 459	112	258	—	46	5	—	5 253	500	1 500	3 253	1936
3 443	—	450	—	27	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1937
3 689	117	1 802	—	37	3 703	—	5 253	500	1 500	3 253	1938
3 764	—	946	—	38	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1939
4 308	735	1 058	—	166	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1940

En 1000 francs

⁶ Y compris fr. 300 000, pour la constitution d'un fonds destiné à l'assurance contre les risques de transport (provision pour risques non assurés).

⁷ Y compris fr. 635 000, provision pour risques non assurés.

⁸ Y compris les frais d'importation de numéraire de 1907/08 à 1915.

⁹ Réserves non utilisées pour pertes éventuelles sur les affaires courantes.

Mouvement et résultats de la Banque depuis 1907

Annexe n° 4, tableau IV (suite)

Résultats des opérations

Année	Produit des opérations sur or et sur devises ¹	Escompte et commissions sur effets à l'encaissement					Produit des avances sur nantissement	Produit des titres appartenant à la Banque	Intérêts des comptes de correspondants en Suisse ⁴	Commissions ⁵	Divers	Intérêts aux comptes de dépôt	Bénéfice brut
		Total	dont escompte										
			d'effets sur la Suisse	de bons du Trésor ²	d'obligations	d'effets de la Caisse de prêts							
En 1000 francs													
1941	6 503	1 513	783	520	23	114	642	2 555	56	634	122	134	11 891
1942	9 294	1 210	853	138	19	108	484	2 183	48	669	146	133	13 901
1943	7 098	1 365	963	335	10	18	419	2 269	49	568	82	137	11 713
1944	8 424	1 241	959	198	14	17	426	2 198	50	674	136	131	13 018
1945	8 550	2 232	725	1 455	14	7	480	2 072	52	624	223	130	14 103
1946	16 725	859	628	89	37	14	868	1 377	93	1 154	138	142	21 072
1947	10 756	811	517	127	108	55	1 427	1 515	147	1 899	—	175	16 380
1948	7 168	2 134	1 827	44	163	95	1 498	1 736	176	2 345	95	150	15 002
1949	7 689	1 902	1 814	14	34	37	700	1 386	80	1 409	116	164	13 118
1950	10 470	1 623	1 567	11	16	25	552	1 350	81	1 223	151	171	15 279
1951	7 888	2 811	2 641	127	31	1	770	1 459	130	1 266	179	176	14 327
1952	8 232	3 934	3 537	328	53	5	736	1 303	117	934	139	191	15 204
1953	9 699	3 751	3 295	435	14	—	605	1 258	114	1 214	171	206	16 606
1954	10 689	2 705	2 192	489	19	—	622	1 356	126	971	102	223	16 348
1955	16 735	2 298	1 832	347	115	—	1 090	1 366	168	967	607	231	23 000
1956	19 215	2 648	1 975	464	206	—	1 149	1 550	182	864	571	234	25 945
1957	16 894	3 329	2 860	176	289	—	981	1 702	187	712	591	246	24 150
1958	15 293	3 005	2 920	9	71	—	417	1 408	147	679	518	251	21 216
1959	16 167	1 385	1 368	—	13	—	254	1 793	99	502	564	251	20 513
1960	19 970	1 354	1 318	—	33	—	463	2 192	111	465	840	262	25 133
1961	25 750	1 337	1 297	—	27	—	390	1 776	112	537	912	284	30 530
1962	25 863	1 483	1 374	5	101	—	465	2 497 ³	135	648	1 141	292	31 940
1963	25 889	1 541	1 396	58	83	—	505	8 416 ³	147	601	1 088	302	37 885
1964	24 898	2 033	1 753	85	191	—	936	12 367 ³	200	635	1 533	347	42 255
1965	29 785	2 270	1 959	74	233	—	731	20 208 ³	189	671	1 468	402	54 920
1966	35 216	3 127	2 533	70	518	—	1 160	26 964 ³	237	893	1 350	430	68 517
1967	31 650	4 235	3 596	77	557	—	1 141	28 789 ³	258	938	1 068	476	67 603
1968	58 458	3 727	3 476	56	191	—	897	7 573	230	806	880	505	72 066
1969	63 276	7 487	6 576	285	622	—	2 471	7 453	311	1 109	696	546	82 257
1970	90 186	6 443	5 817	243	378	—	1 897	7 274	464	1 194	281	622	107 117
1971	77 499	4 154	3 992	68	89	—	780	8 882	338	1 351	340	783	92 561
1972	119 358	3 768	3 384	277	102	—	602	1 192	250	2 053	696	890	127 029
1973	139 479	5 458	4 914	242	297	—	2 782	950	342	2 069	828	987	150 921
1974	128 389	28 600	26 276	1 379	942	—	6 121	2 020	889	2 387	421	1 237	167 590
1975	81 000	30 737	27 668	2 992	75	—	3 831	8 951	594	2 704	539	1 669	126 687

¹ Y compris le produit du mouvement avec les correspondants à l'étranger.

² Depuis 1948, l'escompte des bons du Trésor de la Confédération seulement.

³ Y compris les bons du Trésor étrangers en francs suisses.

⁴ Jusqu'en 1949, y compris les intérêts des comptes de chèques postaux.

⁵ Y compris les droits de garde et la location de coffres-forts.

Frais d'administration ⁶	Impôts et droits, y compris attribution à la provision	Frais et provision pour opérations d'open-market	Frais et provision pour la confection de billets de banque	Provision et frais de stérilisation	Amortissements, pertes et réserves	Versements extraordinaires aux institutions de prévoyance de la Banque	Bénéfice net	Attribution au fonds de réserve	Dividende	Versements à la Caisse d'Etat fédérale	Année	
					<i>sur immeubles et mobilier, déduction faite du bénéfice réalisé sur la vente d'immeubles</i>							
					<i>sur titres et affaires courantes, moins rentrées</i>							
3 774	1 147	—	1 134	—	583	—	—	5 253	500	1 500	3 253	1941
4 238	188	—	2 500	—	562	—	1 000	5 413	500	1 500	3 413	1942
4 370	323	—	1 535	—	72	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1943
5 273	300	—	1 500	—	532	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1944
4 836	239	—	2 300	—	715	—	600	5 413	500	1 500	3 413	1945
5 293	—	—	5 000	4 140	26	—	1 200	5 413	500	1 500	3 413	1946
6 563	480	—	3 243	—	681	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1947
7 056	—	—	2 000	—	83	—	450	5 413	500	1 500	3 413	1948
7 210	—	—	—	451	44	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1949
7 331	—	—	500	1 501	534	—	—	5 413	500	1 500	3 413	1950
7 409	—	—	—	799	347	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1951
7 492	250	—	1 500	—	190	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1952
7 976	250	—	1 500	—	608	—	500	5 772	500	1 500	3 772	1953
7 786	—	—	2 500	—	290	—	—	5 772	500	1 500	3 772	1954
8 501	—	—	6 000	—	727	—	1 500	6 272	1 000	1 500	3 772	1955
11 138	300	—	5 000	—	2 035	—	1 200	6 272	1 000	1 500	3 772	1956
10 088	300	—	5 000	—	990	—	1 500	6 272	1 000	1 500	3 772	1957
9 871	—	—	3 000	—	2 073	—	—	6 272	1 000	1 500	3 772	1958
8 959	—	—	3 000	—	2 282	—	—	6 272	1 000	1 500	3 772	1959
8 883	400	—	3 000	4 087	1 741	—	750	6 272	1 000	1 500	3 772	1960
9 432	—	—	6 000	5 362	1 893	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1961
10 366	400	—	6 000	4 358	2 973	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1962
11 603	200	—	10 000	5 812	2 427	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1963
13 172	400	—	10 000	7 914	2 926	—	1 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1964
12 788	—	6 000	10 000	12 964	4 325	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1965
14 565	—	16 460	7 020	16 513	5 116	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1966
15 700	—	4 984	6 489	29 008	2 579	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1967
17 818	234	5 000	10 101	22 674	7 396	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1968
19 311	—	3 000	12 554	13 563	24 986	—	2 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1969
28 268	1 000	5 000	23 360	30 250	9 396	—	3 000	6 843	1 000	1 500	4 343	1970
26 685	—	—	16 711	35 285	3 364	—	3 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1971
32 149	2 467	27 000	17 601	10 593	26 703	—	3 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1972
31 389	—	20 000	31 559	37 658	19 799	—	3 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1973
53 677	2 915	—	33 743	30 949	35 790	—	3 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1974
34 667	—	—	6 821	40 379	35 304	—	2 000	7 516	1 000	1 500	5 016	1975

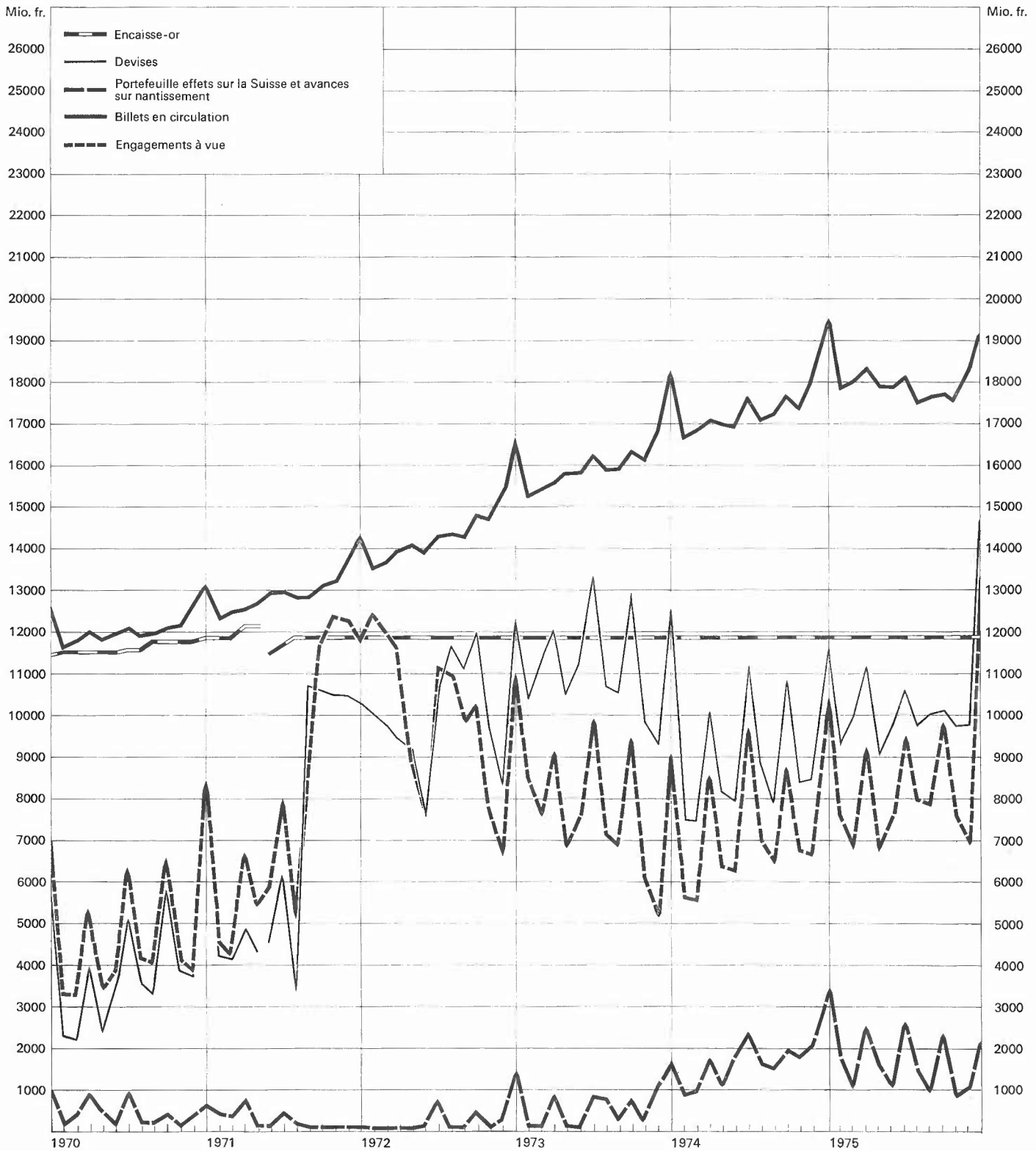
En 1000 francs

⁶ Y compris la provision pour risques non assurés.

Banque nationale suisse 1970 à 1975

Annexe n° 5

Situation en fin de mois



Taux de l'escompte et taux des avances sur nantissement de la Banque depuis son ouverture

Annexe n° 6

Date de la modification		Taux d'escompte		Taux des avances sur nantissement		Date de la modification		Taux d'escompte		Taux des avances sur nantissement		
		%	Durée jours	%	Durée jours			%	Durée jours	%	Durée jours	
1907	20 juin	4½	56	5	56	1921	7 avril	4½	126	5½	126	
	15 août	5	84	5½	84		11 août	4	203	5	203	
	7 novembre	5½	70	6	70		1922	2 mars	3½	168	4½	168
1908	16 janvier	5	7	5½	7	17 août		3	331	4	331	
	23 janvier	4½	28	5	28	1923	14 juillet	4	831	5	831	
	20 février	4	28	4½	28		1925	22 octobre	3½	1 624	4½	1 624
	19 mars	3½	322	4	441	1930		3 avril	3	98	4	98
1909	4 février	3	252	—	—		10 juillet	2½	196	3½	196	
	3 juin	—	—	3½	133		1931	22 janvier	2	1 562	3	748
	14 octobre	3½	28	4	28	1933		8 février	—	—	2½	814
	11 novembre	4	56	4½	56		1935	3 mai	2½	495	3½	495
1910	6 janvier	3½	49	4	210	1936		9 septembre	2	78	3	78
	24 février	3	161	—	—		26 novembre	1½	7 475	2½	7 475	
	4 août	3½	49	4½	84	1957	15 mai ¹	2½	652	3½	652	
	22 septembre	4	35	—	—		1959	26 février ²	2	1 955	3	1 955
	27 octobre	4½	70	5	70			1964	3 juillet ³	2½	732	3½
1911	5 janvier	4	42	4½	42	1966	6 juillet ⁴	3½	369	4	369	
	16 février	3½	224	4	224	1967	10 juillet ⁴	3	798	3¾	798	
	28 septembre	4	350	4½	350		1969	15 septembre ⁵	3¾	1 225	4¾	1 225
1912	12 septembre	4½	77	5	77	1973		22 janvier ⁵	4½	364	5¼	364
	28 novembre	5	259	5½	259		1974	21 janvier ⁶	5½	406	6	484
1913	14 août	4½	161	5	161	1975	3 mars ⁷	5	78	—	—	
1914	22 janvier	4	28	4½	189		20 mai ⁷	4½	97	5½	97	
	19 février	3½	161	—	—		25 août ⁷	4	35	5	35	
	30 juillet	4½	1	5½	1		29 septembre ⁷	3½	30	4½	30	
	31 juillet	5½	3	6	3	29 octobre ⁷		3	64 ⁸	4	64 ⁸	
	10 septembre	6	38	7	38	1915	1 ^{er} janvier	4½	1 371	5	1 280	
24 septembre	—	—	5½	99	1918		4 juillet	—	—	5½	91	
1915	1 ^{er} janvier	4½	1 371	5		1 280	3 octobre	5½	322	6	917	
	1918	4 juillet	—	—	5½	91	1919	21 août	5	595	—	—
3 octobre		5½	322	6	917							

¹ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 1¼ % du 1^{er} avril au 24 juillet 1957, 2 % du 25 juillet 1957 au 31 mai 1959; autres stocks obligatoires 2 % du 1^{er} avril au 24 juillet 1957, 2½ % du 25 juillet 1957 au 31 mai 1959.

² Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 1¼ % du 1^{er} juin 1959 au 5 juillet 1964; autres stocks obligatoires 2 % du 1^{er} juin 1959 au 5 juillet 1964.

³ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 2¼ % du 6 juillet 1964 au 31 décembre 1965; autres stocks obligatoires 2½ % du 6 juillet 1964 au 31 décembre 1965.

⁴ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 2¼ % du 1^{er} janvier au 30 septembre 1966, 3¼ % du 1^{er} octobre 1966 au 31 mars 1968; autres stocks obligatoires 3 % du 1^{er} janvier au 30 septembre 1966, 3½ % du 1^{er} octobre 1966 au 10 novembre 1969.

⁵ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 3 % du 1^{er} avril 1968 au 10 novembre 1969, 3¾ % du 11 novembre 1969 au 24 janvier 1972, 3½ % du 25 janvier au 29 février 1972, 3¼ % du 1^{er} mars 1972 au 1^{er} janvier 1974; autres stocks obligatoires 4 % du 11 novembre 1969 au 24 janvier 1972, 3¾ % du 25 janvier au 29 février 1972, 3½ % du 1^{er} mars 1972 au 1^{er} janvier 1974.

⁶ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 3¾ % du 2 janvier au 15 avril 1974, 4 % du 16 avril au 31 décembre 1974; autres stocks obligatoires 4 % du 2 janvier au 15 avril 1974, 4½ % du 16 avril au 31 décembre 1974.

⁷ Taux spéciaux d'escompte pour effets de stocks obligatoires: stocks obligatoires de denrées alimentaires et fourrages 4½ % du 1^{er} janvier au 24 août 1975, 3¾ % du 25 août au 31 octobre 1975, 3¼ % à partir du 1^{er} novembre 1975.

⁸ Jusqu'au 31 décembre 1975.

Liste des membres des autorités et des organes de la Banque

au 1^{er} janvier 1976

Annexe n° 7

Présidence de l'Assemblée générale (période administrative 1975–1979)

B. Galli, D^r en droit, avocat, Bioggio, président

E. Wyss, D^r ès sc. pol., conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur du canton de Bâle-Ville, Bâle, vice-président

Conseil de banque (période administrative 1975–1979)

Les membres du Conseil élus par l'Assemblée générale des actionnaires sont désignés par un astérisque (*)

B. Galli, D^r en droit, avocat, Bioggio, président

R. Lardelli, président de l'Union du commerce et de l'industrie des Grisons, Coire

E. Wyss, D^r ès sc. pol., conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur du canton de Bâle-Ville, Bâle, vice-président

E. Leemann, D^r ès sc. écon., directeur principal de la Banque Centrale Coopérative Société Anonyme, Bâle

* G. André, président du conseil d'administration de la maison André et Cie, Société Anonyme, Corsy-La Conversion

R. Meier, D^r h. c., président du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux, Eglisau

R. Bärlocher, D^r en droit, avocat, Saint-Gall

* J. Michaud, ing. agr., président de «Provins» Fédération des Caves de producteurs de vins du Valais, président de la Fédération économique du Valais (Chambre valaisanne de commerce), Sion

* L. Bühler, directeur de la Banque cantonale de Thurgovie, Weinfelden

W. Bühlmann, D^r en droit, avocat, président du conseil de banque de la Banque cantonale de Lucerne, président de la Chambre de commerce de la Suisse centrale, Kastanienbaum

* F. Moser, président du conseil de banque de la Banque cantonale de Berne, Stettlen

E. Canonica, conseiller national, président de l'Union syndicale suisse, Dietikon

* F. Muheim, conseiller aux Etats, avocat et notaire, Altdorf

J. Diethelm, conseiller national et conseiller d'Etat, chef du Département des finances du canton de Schwyz, Siebnen

* K. Obrecht, D^r en droit, avocat et notaire, président du conseil d'administration d'Ebauches S. A., Küttigkofen

* A. Edelmann, D^r en droit, directeur de l'Union Suisse des Caisses Raiffeisen, Saint-Gall

L. von Planta, D^r en droit et D^r h. c., président du conseil d'administration et administrateur-délégué de CIBA-GEIGY SA, Bâle

* M. E. Eisenring, D^r en droit, président du conseil d'administration de la Compagnie Suisse de Réassurances, Rüschiikon

A. Richner, vice-président du conseil d'administration de l'Usine électrique argovienne (AEW), Oftringen

* R. Etter, président du Conseil national, président de l'Union suisse des arts et métiers, Aarwangen

* W. Rohner, D^r ès sc. écon., ancien conseiller aux Etats, Altstätten

A. FÜRER, D^r en droit et D^r ès sc. pol., administrateur-délégué de la Nestlé Alimentana S.A., Chardonne

F. Schaller, D^r ès sc. écon. et D^r ès sc. pol., professeur aux universités de Lausanne et de Berne, Epalinges

P. Gaibrois, administrateur-délégué de Tornos S.A., fabrique de machines Moutier, Moutier

E. Scherz, président d'honneur de la Société suisse des hôteliers, Gstaad

R. Givel, D^r ès sc. écon., directeur de la Banque Vaudoise de Crédit, Lausanne

F. W. Schulthess, président du conseil d'administration du Crédit Suisse, Zurich

* C. Grosjean, conseiller aux Etats et conseiller d'Etat, chef des départements de police et des travaux publics du canton de Neuchâtel, Auvernier

* H. R. Schwarzenbach, D^r en droit, de la maison Robt. Schwarzenbach & Co., Horgen

* J. E. Haefely, D^r ès sc. pol., vice-président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la maison Emile Haefely & Cie S.A., Binningen

* A. Stefani, conseiller aux Etats, avocat et notaire, Gornico

E. Hatt, D^r ès sc. écon., vice-président du conseil d'administration de la Société Anonyme Heinr. Hatt-Haller, entreprise de génie civil, Zurich

G. Sulzer, ing., président du conseil d'administration de la maison Sulzer Frères, Société Anonyme, Winterthour

L. Hentsch, D^r ès sc. techn., de la maison Hentsch et Cie, Collonge-Bellerive

R. Suter, conseiller national, président de la délégation de l'administration de la Fédération des coopératives Migros, Zurich

W. Jucker, D^r en droit, secrétaire de l'Union syndicale suisse, Bremgarten près de Berne

H. Tschumi, D^r en méd. vét., conseiller national, Interlaken

R. Juri, ing. agr., directeur de l'Union suisse des paysans, Le Mont-sur-Lausanne

* R. Víscher, D^r en droit, de la maison Simonius, Víscher & Co., Inhaber Víscher & Cie., Bâle

A. Waeber, D^r ès sc. pol., conseiller d'Etat, directeur des finances du canton de Fribourg, Tavel

Comité de banque (période administrative 1975–1979)

B. Galli, D^r en droit, avocat, Bioggio, président de par ses fonctions

E. Wyss, D^r ès sc. pol., conseiller d'Etat, chef du Département de l'intérieur du canton de Bâle-Ville, Bâle, vice-président de par ses fonctions

W. Bühlmann, D^r en droit, avocat, président du conseil de banque de la Banque cantonale de Lucerne, président de la Chambre de commerce de la Suisse centrale, Kastanienbaum

L. Hentsch, D^r ès sc. techn., de la maison Hentsch et Cie, Collonge-Bellerive

W. Jucker, D^r en droit, secrétaire de l'Union syndicale suisse, Bremgarten près de Berne

R. Juri, ing. agr., directeur de l'Union suisse des paysans, Le Mont-sur-Lausanne

R. Meier, D^r h. c., président du conseil d'administration des Chemins de fer fédéraux, Eglisau

K. Obrecht, D^r en droit, avocat et notaire, président du conseil d'administration d'Ebauches S. A., Küttigkofen

W. Rohner, D^r ès sc. écon., ancien conseiller aux Etats, Altstätten

A. Waeber, D^r ès sc. pol., conseiller d'Etat, directeur des finances du canton de Fribourg, Tavel

Commission de contrôle (période administrative 1975/1976)*Membres*

J. Iten, président de la direction de la Banque cantonale de Zoug, Zoug, président

G. Grenier, directeur de la Caisse d'Epargne de la République et Canton de Genève, Genève

W. Staub, directeur de la Banque de Gossau, Gossau

Suppléants

P. Hostettler, directeur du Crédit Foncier Neuchâtelois, Neuchâtel

S. Lutz, directeur de la Banque cantonale d'Appenzell-Rhodes-Extérieures, Hérissau

M. Meier-Milt, directeur de la Banque Hypothécaire de Bâle-Campagne, Bottmingen

Comités locaux (période administrative 1975–1979)*Aarau*

K. Oehler, membre du conseil d'administration de la maison Oehler Aarau S.A., Aarau, président

O. Seiler, D^r ès sc. pol., directeur commercial des Câbles-ries de Brougg S.A., Brougg, vice-président

P. H. Kern, administrateur-délégué et président de la direction de la maison Kern & Cie, S.A., Aarau

Bâle

H. Hatt, président du conseil d'administration et directeur général de la maison Danzas S.A., Bâle, président

H. Gürtler-Meyer, D^r en droit, administrateur-délégué de la Brasserie Ziegelhof S.A., Seltisberg, vice-président

Th. Müller-Kriegel, ing., président du conseil d'administration de la maison Kriegel & Schaffner S.A., Bâle

Berne

P. Gerber, ing. agr., administrateur de l'asile de Frienisberg, président de l'Union suisse des paysans, Frienisberg, président

B. Leimgruber, directeur de la maison Lamelcolor S.A., Estavayer-le-Lac, vice-président

M. Frölicher, D^r en droit et avocat, directeur de la maison Wander S.A., vice-président de la Chambre de commerce bernoise, Ursellen près de Konolfingen

Genève

E. Bordier, D^r en droit, de la maison Bordier & Co., Genève, président

Ch. Aubert, D^r en droit, directeur de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Genève, Petit-Lancy, vice-président

J. Pfau, directeur général des Ateliers des Charmilles S.A., Collonge-Bellerive

Lausanne

A. Langer, membre du conseil d'administration des Aliments Lacta S.A., Gland, président

R. Morandi, administrateur-délégué de la maison Morandi frères, société anonyme, Payerne, vice-président

F. Carruzzo, conseiller national, président de la Municipalité de Sion, Sion

Lucerne

J. Hug, D^r ès sc. pol., président du conseil d'administration de la Fabrique de Zwieback et de Biscuits Hug S.A. Malters, Lucerne, président

W. Dubach, D^r en droit, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la Brasserie Eichhof, Lucerne, vice-président

F. Stöckli, ing. agr., directeur de l'UFAG, Sursee

Lugano

L. Antonini, directeur de la maison Michele Antonini & Co., président de la Chambre du commerce, de l'industrie et de l'artisanat du canton du Tessin, Bellinzone, président

D. Poggioli, D^r ès sc. comm., bureau fiduciaire, Lugano, vice-président

P. Melera, directeur de la maison Saceba S.A., Castel S. Pietro

Neuchâtel

A. Grisel, directeur général de la Société des fabriques de spiraux réunies, La Chaux-de-Fonds, président

P. Kiefer, membre du conseil d'administration de Chocolat Suchard Société anonyme, administrateur-délégué de la Centrale suisse Interfood S.A., Colombier, vice-président

E. Haas, directeur général de la «Neuchâteloise» compagnie suisse d'assurances générales, Saint-Blaise

Saint-Gall

R. Perret, D^r en droit, président du conseil d'administration et directeur de la fabrique de Conserves Roco Rorschach, Horn, président

Th. Ruff, président du conseil d'administration et administrateur-délégué de la maison J. Huber & Cie S.A. Saint-Gall, Niederteufen, vice-président

V. Widmer, président du conseil d'administration de la maison Union S.A., Saint-Gall

Zurich

E. Jaggi, D^r ès sc. techn., professeur, président de la direction de l'Union des coopératives agricoles de la Suisse orientale (VOLG), Winterthour, président

L. Granzio, D^r ès sc. pol., président du conseil d'administration et directeur commercial des Filatures Aegeri, Zoug, vice-président

W. Baumann, de la maison Baumann & Co., Horgen

Direction générale

jusqu'au 29.2.1976: F. Leutwiler, D^r ès sc. écon., Zurich (président); A. Hay, avocat, Berne (vice-président); L. Schürmann, D^r en droit, Zurich

à partir du 1.3.1976: F. Leutwiler, D^r ès sc. écon., Zurich (président); L. Schürmann, D^r en droit, Berne (vice-président); P. Languetin, Zurich

Départements

1er département à Zurich

Chef du département: F. Leutwiler, D^r ès sc. écon., président de la Direction générale

Suppléants du chef du département: P. Ehrensam, D^r en droit, directeur, J. Lademann, D^r ès sc. écon., directeur

Directeur de division: H. R. Läng, D^r ès sc. pol.

Directeurs adjoints: H. Baumgartner, M. Thomann

Juriste-conseil: P. C. Gutzwiller, D^r en droit

Sous-directeur: W. Obi

Chefs de division: J. Bertschi, J. Bonorand, D^r ès sc. pol., R.-M. Chappuis, A. Frings, D^r ès sc. écon., R. Schibli

Fondés de pouvoirs: A. Föllmi, D^r ès sc. pol., Mlle A.-E. Heeb, W. Küng, K. Schildknecht, D^r ès sc. écon., K. Stämpfli

Mandataires commerciaux: C. Bohner, A. Galli, Mlle I. Gloor, Mlle E. Habermacher, W. Hegnauer, P. Klausner, D^r en droit, L. Lukacsy, K. Martin, Mme E. Schürch, Mme H. Stahel, R. Stutz

2e département à Berne

Chef du département: *jusqu'au 29.2.1976:* A. Hay, avocat, vice-président de la Direction générale

à partir du 1.3.1976: L. Schürmann, D^r en droit, vice-président de la Direction générale

Suppléant du chef du département: M. de Rivaz, D^r en droit, directeur

Directeurs de division:

J. Ammann, D^r ès sc. pol., W. Bretscher

Caissier principal de la Banque: R. Aebersold

Sous-directeurs: H.-P. Dosch, H. Hulliger, M. Isenschmid, R. Raschle, Ch. Schweingruber

Fondés de pouvoirs: R. Bourqui, Mlle S. Grandjean, W. Gutmann, R. Kuhn, A. Lerch, Mlle M. Merkli, B. Siegrist, H. Spahni, W. Wey, V. Zumwald

Mandataires commerciaux: D. Ambühl, E. Berthoud, E. Maibach, J.-P. Michellod, W. Streuli, R. Tornare

3e département à Zurich

Chef du département: *jusqu'au 29.2.1976:* L. Schürmann, D^r en droit, membre de la Direction générale

à partir du 1.3.1976: P. Languetin, membre de la Direction générale

Suppléant du chef du département:

P. Flückiger, D^r ès sc. pol., directeur

Directeur adjoint: H. Stahel

Sous-directeurs: W. Bächtold, A. Kunz, H. W. Preisig, H. Schmid, R. Würmli

Chef de division: E. Guyer

Fondés de pouvoirs: G. Allenbach, E. Altorfer, Th. Benz, W. Blumer, W. Bolliger, W. Brunner, E. M. Frei, A. Grolimund, J. Knecht, H. Siegfried, E. Studhalter, M. Wichser, W. Wunderli, E. Zangger

Mandataires commerciaux: E. Ammann, W. Frischknecht, O. Hofmann, A. Hutter, F. Oberholzer, R. Perret, Mlle E. Rellstab, A. Schärer, Th. Scherer, D^r ès sc. écon., F. Steinmann, M. Stutzmann, A. Wartmann, G. Weber

Secrétariat général à Zurich et à Berne

Secrétaire général: H. Meyer, D^r ès sc. écon., directeur de division, Zurich

Suppléant du secrétaire général: S. Delémont, Berne

Chef de division: G. Jaquemet, D^r ès sc. écon., Zurich

Mandataires commerciales: Mlle L. Dubied, Berne, Mlle E. Suter, Zurich

Succursales

Aarau

Directeur: R. Winteler (jusqu'au 31.12.1975)
Directeur: H. Herzog (à partir du 1.4.1976)
Suppléant du directeur: F. Merz
Fondés de pouvoirs: A. Walz, A. Widmer

Bâle

Directeur: A. Bertschinger (jusqu'au 31.12.1975)
Directeur: R. Winteler (à partir du 1.1.1976)
Suppléant du directeur: K. Schär
Fondés de pouvoirs: E. Hess, M. Loehler
Mandataires commerciaux: H. Grüninger,
M. Joho, J. Strub

Genève

Directeur: C. Gaggini
Suppléant du directeur: J.-P. Borel
Fondés de pouvoirs: D. Allamand, E. Bänninger, J. Rossi
Mandataires commerciaux: P. Beck, R. Buensod,
P. Christinaz

Lausanne

Directeur: W. Schreyer
Suppléant du directeur: A. Weiss
Fondés de pouvoirs: Ch. Goy, G. Mounoud,
F. Verdon
Mandataires commerciaux: R. Kellenberger, J.-P. Rod,
N. Zanini

Lucerne

Directeur: H. Aepli, D^r ès sc. pol.
Suppléant du directeur: J. Burri
Fondés de pouvoirs: K. Camenzind, J. Huber,
W. Imboden, J. Immoos
Mandataire commercial: W. Kreyenbühl

Lugano

Directeur: P. Cioccarì, D^r ès lettres
Suppléant du directeur: B. Rüttsch
Fondés de pouvoirs: E. Gianinazzi, F. Poretti
Mandataire commercial: A. Sassi

Neuchâtel

Directeur: F. von Arx
Suppléant du directeur: Ch. Girod
Fondés de pouvoirs: A. Tribolet, J.-P. Veluzat
Mandataire commercial: M. Bosset

Saint-Gall

Directeur: R. Sutter
Suppléant du directeur: A. Geiger
Fondés de pouvoirs: A. Keller, H. P. Menet
Mandataire commercial: W. Stieger

Agences propres

Bienna

(rattachée au siège de Berne)

Chef de l'agence: J. Messmer, sous-directeur
Fondé de pouvoirs: P. Bürgi
Mandataire commercial: R. Januth

Winterthour

(rattachée au siège de Zurich)

Chef de l'agence: E. Maurer, sous-directeur
Fondé de pouvoirs: E. Willi
Mandataire commercial: K. Rietmann

La Chaux-de-Fonds

(rattachée à la succursale de Neuchâtel)

Chef de l'agence: J. Jolidon
Mandataire commercial: P. Benguerel
